

14.300 SAG ~~2307~~

MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT RURAL

**COMMUNICATION EN CONSEIL
INTERMINISTERIEL SUR :**

**LES RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION
1986 - 1987**

LE BILAN DES PRODUCTIONS DE CONTRE-SAISON 1987

**L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE
1987 - 1988**

Présentée par Monsieur
Famara Ibrahima SAGNA
Ministre du Développement Rural



Dakar le 20 Novembre 1987

COMMUNICATION EN CONSEIL
INTERMINISTERIEL SUR :

LES RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION
1986 - 1987

LE BILAN DES PRODUCTIONS DE CONTRE-SAISON 1987

L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE
1987 - 1988

Présentée par Monsieur
Famara Ibrahima SAGNA
Ministre du Développement Rural

Dakar le 20 Novembre 1987

S O M M A I R E

=====

	Pages
<u>INTRODUCTION</u>	1.
I - <u>PREMIERE PARTIE</u> : BILAN DE LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 1986/1987	
1/- LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS VIVRIERS	
1.1.- Structures d'intervention.....	5.
1.2.- Organisation et déroulement.....	5.
1.3.- Statistiques et Bilan céréalier.....	6.
1.4.- Financement de la commercialisation et de la transformation des céréales.....	8.
1.5.- Commercialisation des céréales locales et du niébé et prix pratiqués.....	9.
1.6.- Commercialisation des céréales locales transformées industriellement.....	19.
1.7.- Importations céréalières.....	20.
1.8.- Impact économique et social de la commercialisation des céréales.....	25.
2/- LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS ARACHIDIERS	
2.1.- Structure d'intervention.....	27.
2.2.- Organisation et déroulement de la collecte arachidière.....	27.
2.3.- Statistiques de collecte et de la trituration.....	41.
2.4.- Financement de la collecte.....	43.
2.5.- Impact économique et financier de l'activité arachidière.....	50.
3/- LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS COTONNIERS	
3.1.- Structure d'intervention.....	56.
3.2.- Organisation et déroulement.....	56.
3.3.- Statistiques de collecte et estimation du volume-fibre.....	56.

3.4.- Financement de la collecte et du traitement.....	55.
3.5.- Le traitement et le marché cotonnier mondial.....	59.
3.6.- Impact économique et social de la filière cotonnière.....	61.
 4/- LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS HORTICOLES	
4.1.-Organisation et déroulement.....	65.
4.2.- Structures d'intervention.....	66.
4.3.- Financement de la commercialisation.....	67.
4.4.- Exportations et importations.....	68.
4.5.- Le fret aérien et maritime.....	69.
4.6.- Impact économique et social de l'horticulture.....	72.
 5/- L'ENDETTEMENT DU MONDE RURAL ET LE CREDIT AGRICOLE	
5.1.- Situation du crédit agricole.....	74.
5.2.- Difficultés rencontrées par le crédit agricole.....	78.
5.3.- Orientations en matière de crédit.....	81.
 6/- IMPACT GLOBAL DU SECTEUR AGRICOLE SUR L'ECONOMIE	
6.1.- Place du secteur agricole dans l'écono- mie nationale.....	82.
6.2.- Impact économique et financier de la commer- cialisation des produits agricoles.....	96.
 II - <u>DEUXIEME PARTIE</u> : BILAN DES PRODUCTIONS DE CONTRE-SAISON 1987	
1. - Bilan de la campagne de contre-saison de paddy.....	116.
2.- Bilan de la campagne de tomate industrielle.....	116.
3.- Bilan de la campagne horticole.....	120.
3.1.- Approvisionnement en facteurs de production.....	120.

3.2.- Résultats de la production.....	123.
3.3.- Bilan des actions de la campagne horticole.....	124.
3.4.- Etude du secteur horticole et de la création d'une société technico-commerciale.....	127.

III - TROISIEME PARTIE : LA CAMPAGNE AGRICOLE 1987/1988

I/- MISE EN PLACE DES INTRANTS

1.1. La mise en place des semences	
1.1.1.- La politique semencière.....	129.
1.1.2.- Les semences de multiplication.....	129.
1.1.3.- Les semences de vulgarisation.....	132.
1.2.- La mise en place des engrais	
1.2.1.- La politique en matière d'engrais.....	134.
1.2.2.- Les acteurs de la mise en place.....	136.
1.2.3.- Les statistiques de placement des engrais.....	136.
1.2.4.- Le marché des engrais.....	143.
1.2.5.- Incidence du manque de fertilisation sur les sols.....	144.
1.3.- La mise en place du matériel agricole	
1.3.1.- La politique en matière d'équipement agricole.....	147.
1.3.2.- Les acteurs de la mise en place du matériel agricole.....	148.
1.4.- La mise en place des produits phytosanitaires	
1.4.1.- La politique en matière de lutte phytosanitaire.....	150.
1.4.2.- Les acteurs de la mise en place des produits phytosanitaires.....	152.
1.4.3.- Le matériel et le stock de produits mis en place.....	153.
1.4.4.- Le marché des pesticides au Sénégal.....	155.
1.5.- La préparation des sols et les façons culturales	
1.5.1.- La politique en matière de prestations de service.....	158.

1.5.2.- Les acteurs des travaux culturaux.....	158.
1.5.3.- La mise en eau des périmètres.....	
2/- LE DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 1987/1988	
2.1.- La pluviométrie et la végétation.....	165.
2.2.- La situation phytosanitaire.....	167.
2.3.- La situation semencière (qualité, utilisation).....	169.
2.4.- La situation des engrais.....	170.
2.5.- La situation agricole (niveau d'intensification).....	172.
2.6.- La vulgarisation des techniques modernes de production agricole.....	176.
2.7.- L'environnement de la production.....	180.
2.8.- L'effet démographique et social sur la production.....	186.
 IV - <u>QUATRIEME PARTIE</u> : LES PERSPECTIVES DE LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 1987/1988	
1/- LES PREMIERES ESTIMATIONS DES RECOLTES.....	193.
2/- LE BILAN CEREALIER PREVISIONNEL 1987/1988.....	199.
3/- LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION ARACHIDIERE.....	202.
4/- LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE DE COLLECTE COTONNIERE.....	206.
5/- LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE DE COMMERCIA- LISATION DES CEREALES ET DU NIEBE.....	207.
6/- LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE HORTICOLE 1987/1988.....	208.
7/- LES PROJECTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES	
7.1.- Estimation de la valeur de la Production agricole 1987/1988.....	214.
7.2.- Impact économique et financier des prévi- sions de commercialisation 1987/1988.....	216.
<u>CONCLUSION</u>	220.
	225

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Le Conseil Interministériel du 30 Avril 1987 avait été consacré au bilan de la campagne de production agricole 1986/1987, au déroulement de la campagne de commercialisation 1986/1987 et à la préparation de la campagne agricole 1987/1988.

A l'issue de ce Conseil, le Chef de l'Etat avait adopté une série de mesures relatives au financement du monde rural, aux facteurs de production, à la vulgarisation agricole et au mouvement coopératif. D'autres mesures concernaient les filières horticole et cotonnière, les débouchés des produits agricoles et les données statistiques.

En matière de financement du monde rural, à la suite de la concertation qui a eu lieu entre le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère du Développement Rural, quelques lignes de crédit ont pu être sorties de la politique d'encadrement du crédit, notamment le projet d'appui à la production agricole (A.P.S) financé par l'USAID et le prêt de la Caisse Centrale pour le financement de l'approvisionnement en engrais, par le canal de la CNCAS.

Il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Force est de constater que la politique d'encadrement et de plafonnement du crédit constitue un sérieux obstacle à la mobilisation des ressources intérieures et extérieures au profit du monde paysan.

Conformément à la directive du Président de la République, des instructions ont été données aux organismes d'encadrement pour veiller à l'application des textes réglementaires en matière de crédit. C'est dans cette optique que la SAED et la SODEFITEX apportent une aide aux groupements de producteurs pour la constitution de leurs dossiers de crédit.

En ce qui concerne le financement des lettres de mission des Sociétés Régionales de Développement Rural (SRDR), les travaux du groupe inter-

ministériel constitué à cet effet sont en cours et ses conclusions doivent être déposées incessamment. Le groupe a étendu sa réflexion à l'ensemble des problèmes posés par le désengagement des SRDR en partant du document de base élaboré par le Ministère du Développement Rural sur ce thème en Juin dernier.

En matière de semences, le stock de sécurité de 40 000 tonnes de semences certifiées d'arachide sera réalisé car le programme de multiplication des niveaux N1 et N2 atteint le chiffre de 44 000 tonnes.

S'agissant du stock de sécurité de semences de base d'espèces vivrières, il a été constitué par la Direction de la Production et du Contrôle des Semences (D.P.C.S.) en fonction des commandes fermes des SRDR à un niveau moindre que prévu : 31 tonnes de niébé ; 17,5 tonnes de maïs et 25 tonnes de mil et sorgho. La conservation à long terme de ce stock est prévue dans le Plan Triennal Semencier Vivrier dont le financement sera assuré par la Caisse Centrale de Coopération Economique pour être effectuée dans des magasins réfrigérés complémentaires mixtes pour les vivriers et l'arachide.

La collecte semencière a débuté courant Novembre. Or, la mise en oeuvre des fonds de la Caisse Centrale n'est possible qu'à partir de Janvier 1988. D'ores et déjà, des contacts sont pris avec la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) pour assurer le préfinancement.

La privatisation de la distribution des facteurs de production n'est pas encore une réalité ; le secteur privé ne s'est pas engagé autant qu'on pouvait l'espérer. D'où un niveau d'utilisation des engrais faible : 23 000 tonnes d'engrais seulement ont été distribués pour un objectif de 52 000 tonnes. Sur cette quantité, les achats au comptant effectués par les paysans auprès de la SENCHIM et sur crédits de la CNCAS ne dépassent pas 2 000 tonnes.

Pour les semences, les achats cumulés ont atteint 31 700 tonnes, grâce aux actions de la SONACOS et de la CNCAS. Dans ce domaine égale-

ment, le secteur privé ne s'investit pas estimant que le risque financier est trop grand.

Quant au matériel agricole, l'impact est très faible, insignifiant par rapport aux besoins. Sa vétusté et sa rareté ont beaucoup affecté les travaux culturels cette année.

En matière de vulgarisation agricole, les chaînes de radio-diffusion nationales et régionales ont augmenté les temps d'antenne consacrés à la formation et à l'information des paysans. L'émission "Dissoo" a été renforcée et diversifiée.

S'agissant de la filière horticole, le comité interministériel chargé du suivi permanent de la commercialisation de la pomme de terre a étendu ses activités à la production nationale d'oignons mais pas encore à celle du chou. De même, il reste au comité correspondant de la banane à élargir ses compétences aux agrumes et à la mangue.

Il n'y a pas eu d'augmentation du quota de fret aérien alloué aux exportateurs sénégalais de produits horticoles, car le quota déjà accordé de 6 000 tonnes n'a pas été atteint. Actuellement, les possibilités de fret aérien ne sont pas extensibles, à moins de faire appel aux charters. On a constaté un accroissement du fret maritime qui est passé de 150 tonnes la campagne précédente à 488 tonnes en 1987, mais il reste très faible par rapport aux possibilités d'exportation. Pour 1988 les quotas sont de 1 000 tonnes pour le fret maritime et 6 000 tonnes pour le fret aérien.

En matière de données statistiques, le Comité National de Coordination des Statistiques Agricoles (CONACOSA) a élaboré un projet pour l'opération de recensement agricole national. Ce projet est en cours d'étude avec les bailleurs de fonds.

S'agissant de la filière cotonnière, le programme de sauvegarde et d'ajustement de cette filière est en cours d'exécution. Il reste toutefois

à trouver une solution au problème de la prise en charge des frais de structure hors coton de la SODEFITEX. Un groupe de travail étudie ce problème actuellement.

L'étude sur les débouchés intérieurs et extérieurs du niébé n'a pas encore été réalisée. Son financement est à rechercher.

En ce qui concerne le mouvement coopératif, le groupe de travail chargé d'étudier le recentrage de l'organisation coopérative sur des bases de rentabilité économique a déposé son rapport. La nouvelle organisation coopérative sera mise en place avant la prochaine campagne agricole.

Le présent Conseil Interministériel qui intervient après la fin de la campagne de commercialisation 1986/1987 et à un stade avancé de la campagne agricole 1987/1988, se propose de passer en revue, respectivement :

- les résultats de la campagne de commercialisation 1986/1987,
- le bilan des productions de contresaison 1987,
- l'état d'avancement de la campagne agricole 1987/1988,
- les perspectives de la campagne de commercialisation 1987/1988.

L'analyse économique des filières les plus importantes a été effectuée, ainsi qu'une évaluation de l'impact global du secteur agricole sur l'économie. Il convient toutefois de considérer les résultats de l'analyse économique comme des premières estimations compte-tenu du fait que certaines données sont encore provisoires.

**I. BILAN DE LA CAMPAGNE DE
COMMERCIALISATION 1986 - 1987**

I. LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS VIVRIERS

1.1. LES STRUCTURES D'INTERVENTION

La commercialisation des céréales locales a été libre au cours de la campagne 1986/1987, c'est-à-dire que les commerçants privés ont pu acheter aux paysans dans les zones excédentaires, transporter vers les zones déficitaires et vendre librement ces céréales.

Néanmoins, le Gouvernement, soucieux de garantir un prix incitatif à la production, a maintenu le prix plancher antérieurement fixé à 70 F/kg pour le mil, le sorgho et le maïs, 85 F/kg pour le riz paddy et 110 F/kg pour le niébé.

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (C.S.A.) est chargé du soutien des prix des céréales (mil, sorgho, maïs).

Lors de cette campagne, la SEPFA était chargée du soutien du prix du niébé, tandis que la CPSP, chargée du contrôle des importations de blé et de riz, assurait la commercialisation du riz produit localement. Il y a donc de nombreux intervenants dans les circuits de collecte, de stockage et de commercialisation des céréales, sans compter ceux qui se chargent de la transformation des produits pour les amener au stade consommable.

1.2. ORGANISATION ET DEROULEMENT

Contrairement aux précédentes campagnes de commercialisation et en application de la N.P.A. la campagne 1986/1987 n'a pas connu de dates d'ouverture de campagne pour les céréales (mil, sorgho, maïs, riz), pas plus que pour le niébé. La commercialisation des céréales s'est déroulée suivant les principes édictés antérieurement, à savoir :

- la garantie d'un prix plancher au producteur ;
- la libéralisation du commerce des céréales et privatisation des circuits commerciaux ;

- le transfert au secteur privé des opérations d'importation et de commercialisation à l'intérieur du pays

Par contre, certains objectifs n'ont pu être pleinement réalisés. Il s'agit de :

- la substitution de produits importés par les produits locaux, malgré un différentiel de prix à la consommation en faveur des céréales locales transformées ;
- la mise à disposition des consommateurs, surtout urbains, des surplus de production locale.

1.3. STATISTIQUES ET BILAN CEREALIER

1.3.1. Statistiques

a) Prix plancher des céréales et du niébé pour la campagne 1986/1987 (FCFA/kg)

Produits	semences de base	semences sélection	graines de production
Mil	130	90	70
Sorgho	130	90	70
Maïs	130	90	70
Riz paddy	145	105	85
Niébé	200	150	110

Les prix plancher de la campagne 1986/1987 ont été identiques à ceux de la campagne précédentes.

b) Production de céréales et de niébé des campagnes 1985/1986 et 1986/1987

Produits	1986/1987	1985/1986
Mil	502 000 T	949 000 T
Sorgho	132 000 T	(1)
Maïs	108 000 T	147 000 T
Riz paddy	148 000 T	147 000 T
Niébé	55 000 T	79 000 T

(1) Mil et Sorgho réunis

c) Campagne de ventes du C.S.A 1986/1987

Le total des ventes du C.S.A s'élève à 2 538 tonnes.

1.3.2. Bilan céréalier 1986/1987

Le bilan céréalier 1986/1987, exprimé en équivalent produit consommable (E.P.C) sur la base de coefficients de transformation utilisés (I) dans le Plan Céréalier est le suivant :

A/ Ressources

a) Production de la campagne 1986/1987

	Tonnes
- mil	352 560
- Sorgho	92 820
- Maïs	75 660
- Riz	84 000
- Sorgho de décrue	17 160
	<hr/>
	622 200

b) Aide alimentaire programmée

- U.S.A.	30 000
- C.R.S.	19 000
- Canada	14 700
- Japon	12 000
- P.A.M.	20 000
- Espagne	1 400
	<hr/>
	97 100

c) <u>Stocks</u>	Tonnes
- C.S.A.	9 360
- ruraux	39 000

d) <u>Importations commerciales</u>	
- Riz C.P.S.P.	225 000
- Riz privés	85 000
- Blé C.P.S.P.	84 000

B/ <u>Emplois</u>	
consommation individuelle :	
170 kg/habitant x 6 880 000 habitants =	1 169 000

C/ <u>Excédents</u> :	22 060
-----------------------	--------

(1) Coefficients de transformation utilisés (Plan Céréaliier) :

Mil, sorgho, maïs :	78%
Blé :	70%
Riz inporté (blanc)	100%
Riz paddy local :	70%
Pertes et semences :	10%

1.4. FINANCEMENT DE LA COMMERCIALISATION ET DE LA TRANSFORMATION DES CEREALES

Le financement de la campagne d'achats de céréales 1986/1987 du C.S.A a été d'un montant de 436 millions de FCFA, entièrement assuré par le Programme de Sécurité Alimentaire de la République Fédérale d'Allemagne.

Par ailleurs, l'expérience de transformation de 500 T de mil a débuté par la livraison de 100 T aux MOULINS SENTENAC, sur laquelle le Fonds Commun supporte 30 F/kg de subventions.

La commercialisation du riz paddy par la SAED a fait l'objet d'une demande de crédit de 1 444 millions de FCFA sur lesquels 1 242 millions de FCFA ont été accordés avec retard et 992 millions de FCFA ont pu être mobilisés en trois tranches.

Le tonnage commercialisé au 31 mars 1987 s'élève à 18 247 tonnes dont 8 988 tonnes au titre des achats et 9 259 tonnes au titre des remboursements de dettes.

A partir du tonnage usiné (15 700 tonnes), on peut estimer le riz blanc produit à 10 700 tonnes à partir du tonnage commercialisé en fin mars. Dans ces conditions, la péréquation sur le riz paddy est estimée à 368,9 millions de FCFA, à supporter par la CPSP qui doit verser en tout 1 919,7 millions à la SAED. Pour assurer le dénouement rapide du crédit 1986/1987, ce compte a été domicilié à la BNDS. Il faut reconnaître tout de même que la mise en vente du PL 480 retarde les remboursements tout en aggravant les frais financiers supportés par la SAED.

Pour le blé, les meuniers travaillent à façon pour le compte de l'Etat. Les importations commerciales de blé s'élèvent pour le premier semestre 1987 à 31 629 tonnes et les dons à 22,1 tonnes. Les ventes de farine s'élèvent elles à 41 735 tonnes en provenance des GRANDS MOULINS pour 34 207 tonnes et des MOULINS SENTENAC pour 7 527,8 tonnes.

Compte tenu de la baisse du prix de la farine prévu à compter du 1er juillet 1987, la péréquation au profit de CPSP est estimée à 3,8 milliards de FCFA pour l'exercice 1987/1988 pour les GRANDS MOULINS et 625 millions de FCFA pour les MOULINS SENTENAC.

1.5. COMMERCIALISATION DES CEREALES LOCALES ET DU NIEBE ET PRIX PRATIQUES

1.5.1. La commercialisation des semences

Tant pour les semences de base que pour les semences certifiées, la commercialisation s'est faite avec beaucoup de difficultés.

a) Semences de base

La collecte n'a été effectuée qu'en mai 1987, pour des espèces qui sont

arrivées à maturité en octobre 1986. Aucune ressource financière n'étant disponible, certaines sociétés, telles que la SAED et la SODEFITEX, ont dû préfinancer leurs besoins en semences de base.

Les quantités ci-après ont été collectées :

- Mil	:	10 098 kg
- Sorgho	:	14 965 kg
- Maïs	:	8 754 kg
- Riz	:	46 709 kg
- Niébé	:	12 146 kg

b) Semences certifiées

Les SRDR ont pu collecter une partie de leur programme de multiplication. Les fonds ont été débloqués tardivement.

La SODEVA a acheté 314,847 T de mil et 274,375 T de maïs sur financement FIDA et 152,781 T de niébé sur financement Fonds Commun.

Le projet "Encouragement de la culture du maïs" a collecté 966 T de semences de maïs au niveau de sa zone d'intervention.

1.5.2. Commercialisation du mil et du maïs

a) Soutien du prix du mil au cours de la campagne 1986/1987

Comme au cours des années précédentes, le CSA est intervenu pendant la campagne 1986/1987, dans les régions excédentaires du Sénégal, dans le but d'offrir des débouchés aux producteurs et de garantir le prix plancher.

Contrairement aux campagnes précédentes, l'intervention du CSA n'a débuté qu'au mois de novembre 1986. Sur les marchés ruraux du sud du Bassin Arachidier, les céréales commencent à faire leur apparition durant la dernière semaine du mois de septembre. Comme on peut l'observer sur

la figure 1, c'est au cours des mois d'octobre et de novembre que le problème des prix bas et l'intervention du CSA se posent avec le plus d'acuité. En cas de non intervention durant ces mois, il est clair que la régulation des prix au producteur manque son but.

Il n'est d'ailleurs pas certain que, même si le CSA intervenait au cours de cette période, on n'observerait pas des prix inférieurs au prix plancher. Comme il apparaît sur la figure 1, les prix du mil au producteur ont aussi baissé en période de récolte pendant la campagne de commercialisation agricole 1985/1986, malgré la présence du CSA sur les marchés au cours de la dernière décade du mois d'octobre. Cela est dû principalement à trois raisons :

1) Le CSA n'achète que des quantités égales ou supérieures à 50 kg au moment de la récolte. La réalité du commerce céréalier au Sénégal montre que la majorité des producteurs présents sur les marchés ruraux vendent des quantités de céréales inférieures à 50 kg le jour même du marché. Ces producteurs n'ayant pas accès au CSA sont obligés de vendre leurs produits aux collecteurs à moins de 70 FCFA/kg.

2) L'intervention du CSA ne s'est pas effectuée de manière continue. En notant sur chaque fiche de relevés de prix la présence ou non du CSA, on a pu remarquer que les prix du mil au producteur en son absence étaient inférieurs aux prix observés lors de sa présence.

3) Le CSA ne disposant que d'une bascule par marché, les producteurs sont toujours tentés de s'adresser aux collecteurs pour ne pas perdre de temps.

L'intervention du CSA sur les marchés appelle les remarques suivantes :

1) Le CSA n'a pas besoin d'intervenir dans toutes les régions pour garantir le prix au producteur. La faiblesse actuelle de ses ressources ne lui permet pas d'agir partout, et dans les régions où les prix sont déjà au-dessus du prix plancher cela n'est pas nécessaire.

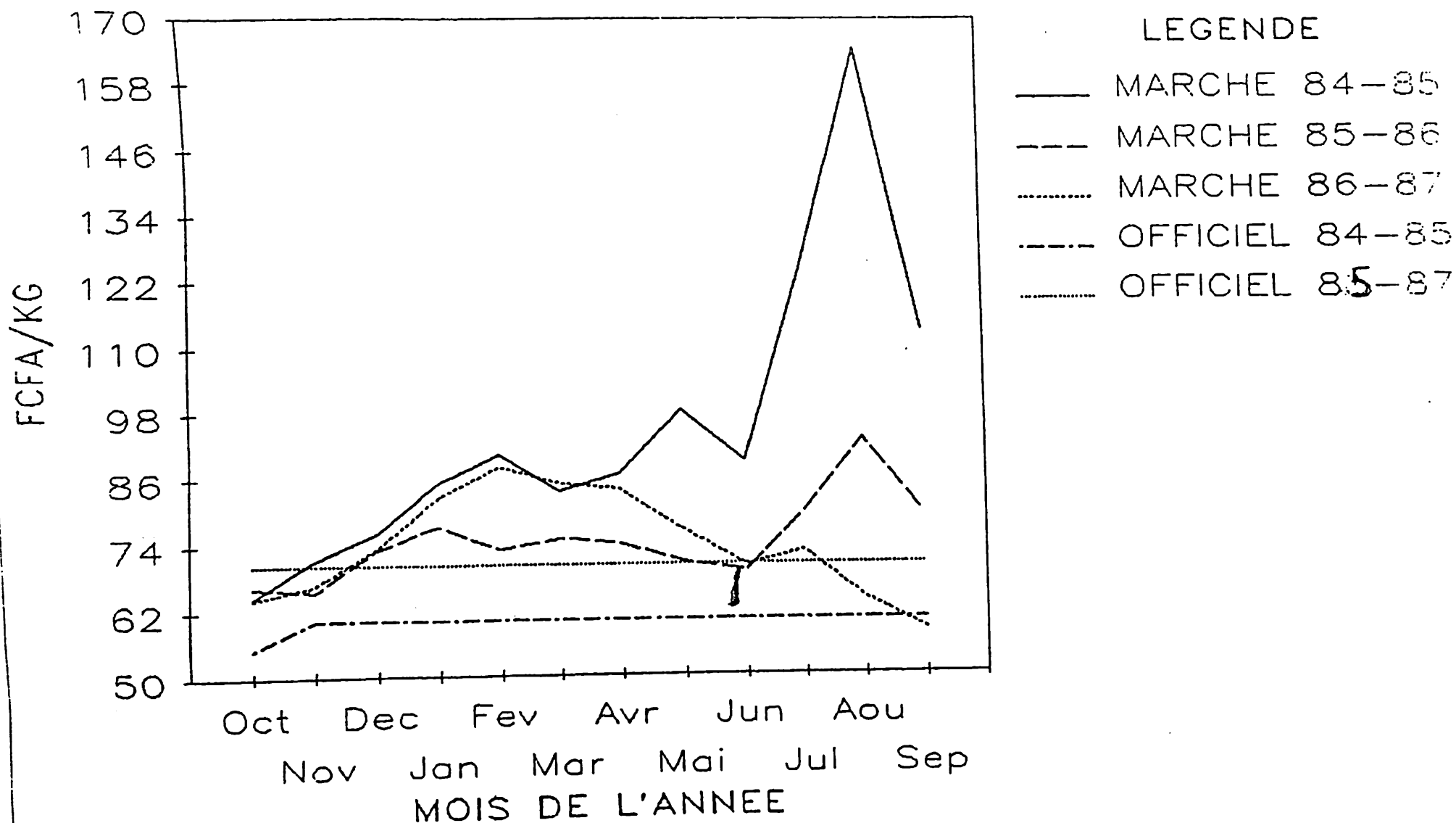
3) En début de campagne de commercialisation des arachides (mois de décembre et janvier), la présence du CSA sur les marchés ne semble pas se justifier car les paysans peuvent se procurer les liquidités et réduisent l'offre de mil, ce qui fait monter les prix au-dessus du prix plancher (voir figure 1). Le CSA pourrait alors économiser beaucoup de ressources (main d'oeuvre temporaire, carburant) en n'intervenant pas.

4) Le mode d'intervention du CSA sur les marchés devrait reposer sur la résolution du compromis entre le soutien effectif du prix pour tous les producteurs et le coût de collecte. Un soutien effectif du prix pour tous les producteurs impliquerait que le CSA achète toute quantité offerte en tous points de collecte sur tous les marchés, et imposerait un coût d'intervention prohibitif. Une réduction des coûts d'intervention supposerait que le CSA achète dans ses magasins ou sur certains de ses points de collecte, principalement aux collecteurs, entraînant ainsi un soutien indirect, donc atténué des prix.

b) Soutien du prix du maïs

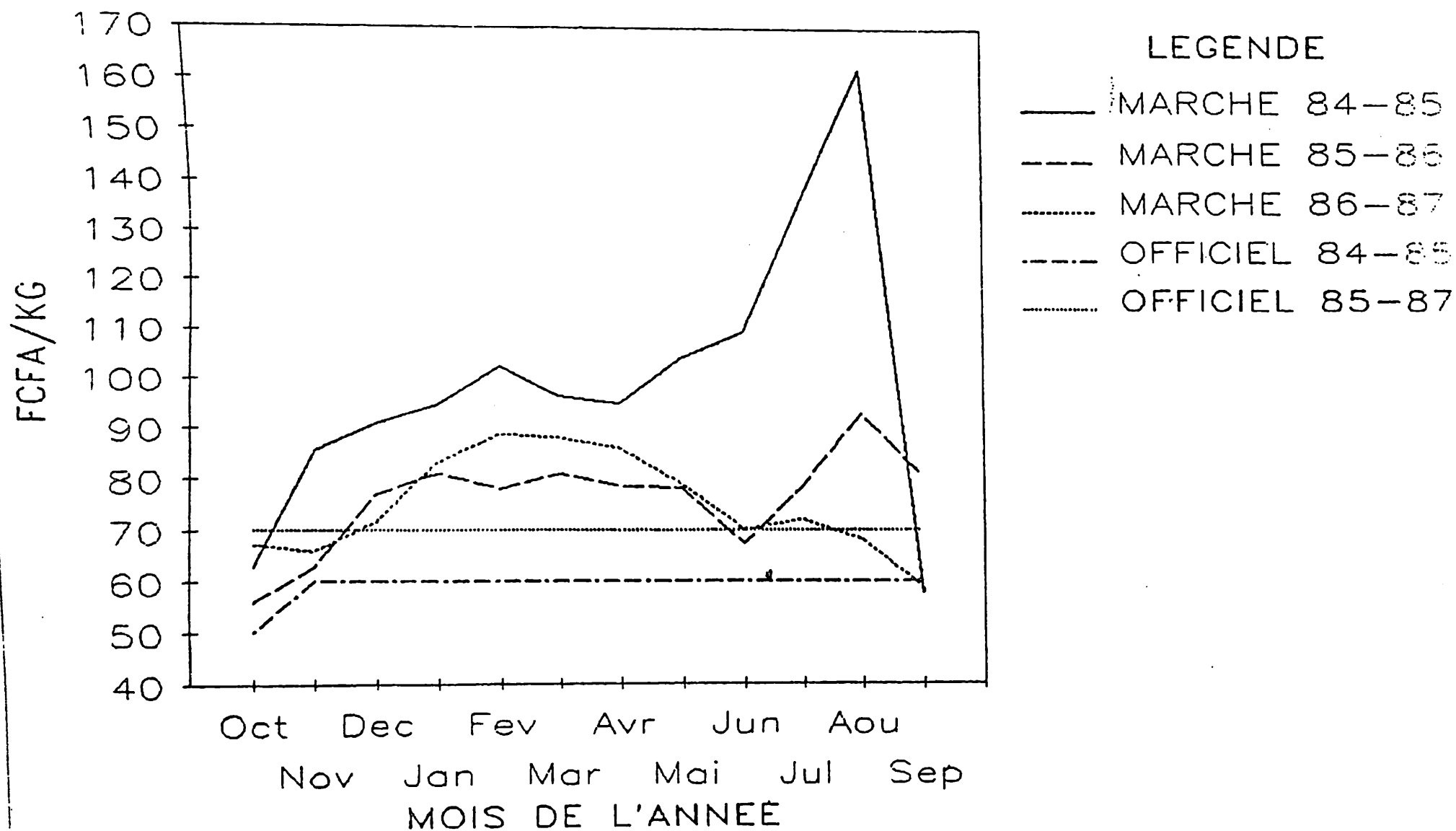
La figure 2 illustre l'évolution des prix du maïs au producteur sur les marchés du Bassin Arachidier durant les trois dernières campagnes. En dehors du mois d'octobre (qui est forcément une période confuse avec des ventes de maïs en vert ou insuffisamment sec pour être stocké) les prix se sont assez bien tenus.

Fig 1: PRIX DU MIL AU PRODUCTEUR
DANS LES MARCHES DU BASSIN ARACHIDIER
1984-1985 A 1986-1987



SOURCE: ENQUETES ISRA/BAME

Fig 2: PRIX DU MAIS AU PRODUCTEUR
DANS LES MARCHES DU BASSIN ARACHIDIER
1984-1985 A 1986-1987



SOURCE: ENQUETES ISRA/BAME

1.5.3. La commercialisation du niébé

La Société d'Etudes pour la Promotion Financière d'Activité Agro-alimentaire (SEPFA) a été chargée de la collecte, du stockage et de la commercialisation du niébé ces deux dernières années.

La production avait beaucoup augmenté, passant de 20 000 T en 1980/1981 à 79 000 T environ en 1985/1986, par suite :

- de la distribution de semences de la variété américaine CB5,
- du prix plancher de 110 F/kg, très élevé par rapport à celui de l'arachide.

Le financement était assuré par un consortium bancaire avec pour chef de file la B.N.D.S. La collecte a été respectivement de :

- 5 950 T en 1985/1986 pour une valeur de 654,4 millions de FCFA et 165,7 millions de FCFA de dépenses de collecte (tri, conditionnement),
- 2 304 T en 1986/1987 pour une valeur de 253,5 millions de FCFA et 83 millions de FCFA de frais de collecte.

Soutien du prix du niébé en 1986/1987

La figure 3 montre que, après la récolte, le prix minimum de 110 F/kg, fixé par les pouvoirs publics, n'a pas été obtenu par les producteurs qui ont vendu la CB5 et la 58-57 variété que la SODEVA cherche à promouvoir dans le centre et le nord du Bassin Arachidier.

La SEPFA, organisme chargé d'intervenir auprès des producteurs, a démarré ses achats très tard par suite de sa reconduction tardive (10 décembre 1986) en tant qu'organisme de collecte. D'autre part, contrairement à la campagne 1985/1986, elle n'a voulu acheter que du niébé de variétés 58-57 et CB5 de bonne pureté variétale et de bonne pureté spécifique, à des fins d'exportation. Par ailleurs, les crédits consacrés aux achats de niébé durant les premiers mois de 1987 ont été diminués de moitié par rapport à la demande initiale, ce qui fait que l'intervention au niveau des marchés a été marginale (2 304 T achetées sur une récolte de 55 000 T

La SEPFA a connu lors des deux dernières campagnes :

- des difficultés de stockage, à présent partiellement résolues
- une qualité médiocre de niébé, disponible au niveau des producteurs,
- des difficultés de commercialisation sur le marché local (ventes locales : 30,2 millions de FCFA en 1985/1986, 2,444 millions de FCFA en 1986/1987) par suite de la concurrence des commerçants privés qui achetaient à un prix inférieur à 90 F/kg et stockaient en fûts métalliques,
- des difficultés à l'exportation en raison du prix de revient trop élevé (ventes export en 1985/1986 : 470,6 millions de FCFA ; en 1986/1987 : néant).

Les stocks de niébé situés à Louga au 31 octobre 1987 se présentent ainsi :

Produits	1985/1986	1986/1987
Conditionné	2 204	792
Non-conditionné	721	1 385
Ecart de triage	71	105

unité : la tonne

La situation de "l'Opération Niébé", après avoir été difficile, semble s'éclaircir par suite d'une demande de 3 000 T de niébé de la part du Brésil (on attend la lettre de crédit).

A partir de cette année, la commercialisation du niébé va être transférée au Commissariat à la Sécurité Alimentaire ; les modalités de ce transfert sont en cours d'étude et nécessitent un inventaire complet.

1.5.4. La commercialisation du riz paddy produit localement

La SAED a, au cours de l'hivernage 1986/1987, mis en culture 16 437 ha.

de riz, qui ont produit 80 664 tonnes, soit un rendement de 4,9 T/ha.

Pour la commercialisation d'une partie de ce paddy, la SAED a sollicité 1 444 millions de FCFA de crédit et obtenu 1 242 millions de FCFA. Une somme de 992 millions de FCFA a été finalement mise en place en trois tranches, et avec du retard. Les quantités commercialisées ont finalement été de :

8 988,5 T achetées,

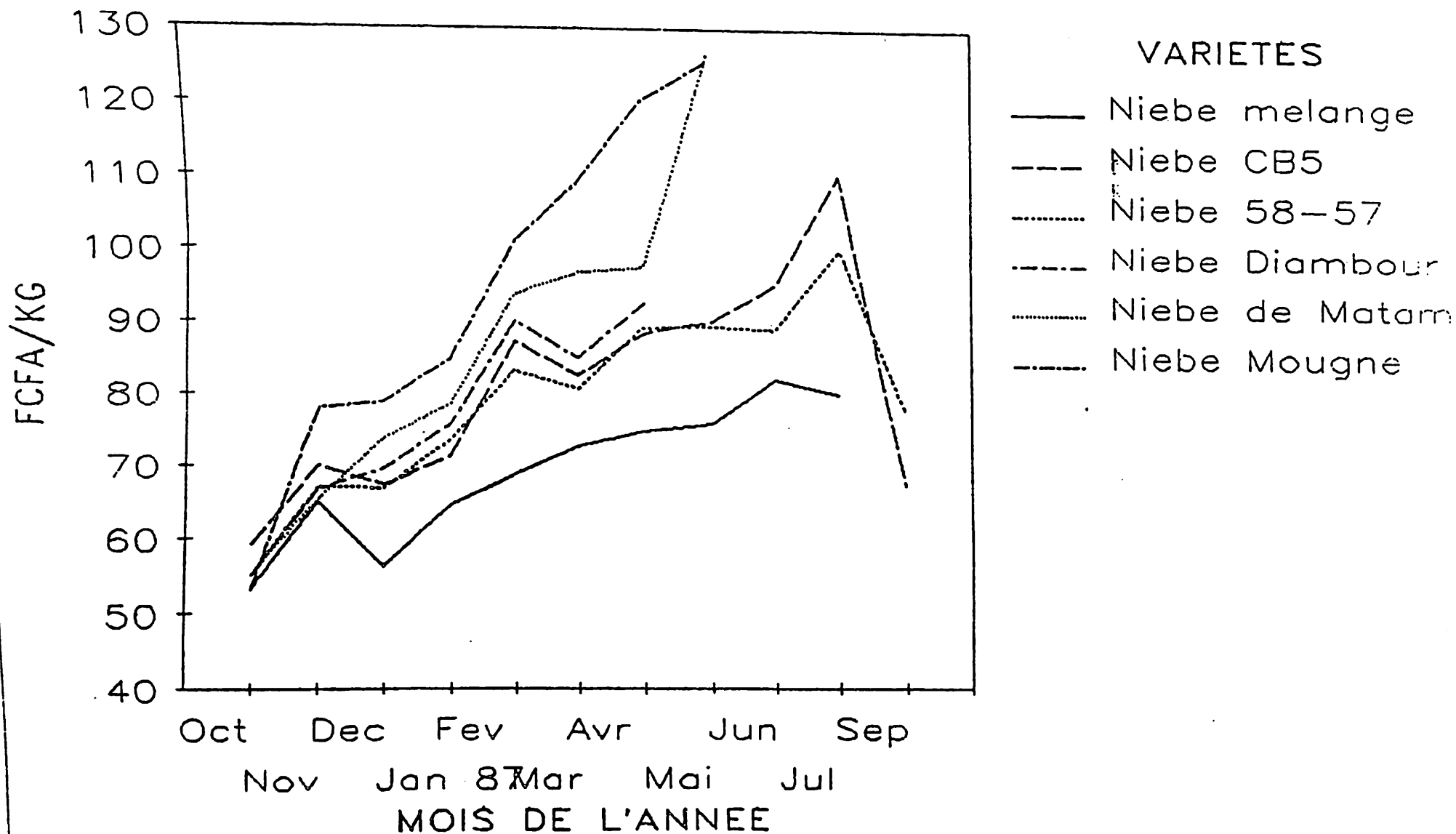
9 258,943 T de remboursement,

18 247,443 T, soit 73% de l'objectif de 25 000 T.

Sur ce total, 15 700 tonnes environ ont été usinées et ont donné 10 700 tonnes de riz blanc et le stock semencier s'élève à 2 500 tonnes.

Dans l'attente des crédits, les paysans ont bradé une bonne partie de leur récolte sur le marché parallèle.

Fig 3: PRIX AU PRODUCTEUR DU NIEBE
 DANS LES MARCHES DU BASSIN ARACHIDIER:
 OCTOBRE 1986 – SEPTEMBRE 1987



SOURCE: ENQUETES ISRA/BAME

1.6. LA COMMERCIALISATION DES CEREALES LOCALES TRANSFORMEES INDUSTRIELLEMENT

1.6.1. Transformation et commercialisation de 500 T de mil par les MOULINS SENTENAC

L'idée de base de cette opération était qu'il suffirait de faire transformer du mil à des coûts suffisamment bas, c'est-à-dire subventionnés, pour pouvoir garantir un prix consommateur attractif et susceptible de modifier son comportement en faveur des céréales locales.

L'opération "500 T" lancée fin avril 1987 par le CSA (fournisseur du mil brut) et les MOULINS SENTENAC (chargés de la transformation et de la commercialisation) n'a cependant pas encore eu les résultats escomptés. Fin juillet 1987, SENTENAC avait réalisé la transformation de 100 T, précédée d'une amélioration de la qualité des produits finis, de sondages sur les marchés ciblés et de distributions d'échantillons gratuits. Il n'y a cependant jusqu'à présent pas eu de commercialisation très importante, puisque la semoule de mil s'est écoulée à raison de 15 T par mois seulement.

Sur 150 grossistes couvrant la totalité du Sénégal, très peu se sont portés acquéreurs de semoule de mil, le rythme d'écoulement de celle-ci étant inférieur à celui de la semoule de maïs. Les principales causes des difficultés d'écoulement sont les suivantes :

- a) Les prix ne sont pas suffisamment attractifs pour les commerçants et les consommateurs, et rendent impossible une commercialisation efficace.
- b) Ces prix incluent la TVA de 7% (soit 9 FCFA/kg) sur la semoule de mil et de maïs, réintroduite au début de 1987, le produit fini étant ainsi renchéri en contradiction avec la politique poursuivie.
- c) Le problème des canaux de distribution n'est pas encore résolu, particulièrement vers les marchés traditionnels.

1.6.2. Transformation et commercialisation prévues de 4 000 T de mil au Sénégal

Pour cette opération, les donateurs ont de nouveau proposé SENTENAC comme opérateur et responsable pour la transformation et la commercialisation. Un soutien sous forme d'opération de marketing est en outre prévu.

Il n'existe pas d'autres transformateurs industriels que SENTENAC et les GRANDS MOULINS DE DAKAR (GMD), ces derniers ayant exprimé leur désintérêt pour de telles opérations ("le mil n'a jamais marché"). L'intérêt de SENTENAC est difficile à évaluer, mais ne doit pas non plus être très grand, à en juger par les expériences faites jusqu'à ce jour.

1.7. LES IMPORTATIONS CEREALIERES

1.7.1. Situation mondiale

La production mondiale a connu une relative amélioration ces cinq dernières années. De 1 718 millions de tonnes en 1982/1983, elle est passée à 1 859 millions de tonnes en 1986/1987. L'essentiel de cette production est constituée de céréales secondaires (mil, maïs, sorgho, etc...)

La deuxième composante représente le blé qui constitue plus du tiers de la production mondiale céréalière. Il y a enfin la part non négligeable du riz qui représente approximativement le quart de la production globale de céréales.

A l'échelle mondiale, le marché céréalière fut surtout caractérisé par un accroissement continu des stocks :

- 275 millions de tonnes en 1983/1984,
- 322 millions de tonnes en 1984/1985,
- 399 millions de tonnes en 1985/1986,
- 453 millions de tonnes en 1986/1987.

Selon les études de la FAO, cette production se caractérisera surtout par un recul de la demande d'importation, par la persistance des cours déprimés et par la perspective d'un nouveau gonflement des stocks.

1.7.2. La production africaine

Selon la FAO, il y a eu un accroissement de 1,9% de l'ensemble de la production des pays en voie de développement (Chine, Inde, Pakistan, Turquie). Pour la deuxième année consécutive, les recettes de certains pays africains ont atteint des niveaux record (Nigéria, Maroc, Soudan et quelques pays ouest-africains du Sahel).

La production de l'Afrique au sud du Sahara fut évaluée à 56 millions de tonnes en 1986/1987. Ce tonnagercord a dépassé de 1,8 millions de tonnes celui de 1986 et de 21% la moyenne des 5 dernières années. Avec 24 millions de tonnes, l'Afrique de l'Ouest se retrouve avec un peu moins de 5% de la production mondiale. Avec 884 401 T, le SENEGAL vient en 4ème position après le BURKINA FASO (1 900 000 T), le NIGER et le MALI (1 800 000 T chacun). Cette amélioration de la production a permis à certains pays étrangers de dégager des excédents exportables évalués à 4 millions de tonnes environ. Par ailleurs, les besoins d'importations céréalières de l'Afrique sud-saharienne passèrent de 10,3 millions de tonnes en 1984/1985 à 7,48 millions de tonnes en 1986/1987. Les échanges de riz vont reculer en 1987 malgré les augmentations de la demande émanant de l'Asie et de l'Afrique. Les prix internationaux, qui avaient baissé pendant cinq années consécutives, ont reculé de 15% en 1986 pour atteindre leur niveau le plus bas en valeur réelle depuis 30 ans. Pourtant l'année 1987 a vu se raffermir les prix du riz.

Pour le blé, compte tenu de l'importance des stocks et du record de production enregistré en 1986, les prix sont extrêmement bas. Une dure concurrence entre les exportateurs s'est établie et des mesures sont prises par certains pour réduire leurs productions.

1.7.3. Les importations du Sénégal

D'après les premières estimations de la Direction de la Prévision et de

la Conjoncture, les importations de produits alimentaires représentent 21% du commerce général CAF pour l'année 1987 contre environ 25% en 1986. Ces produits alimentaires (riz, blé essentiellement) continuent donc de peser lourdement sur notre balance commerciale.

Le contingent d'importation pour le blé reste toujours maintenu à 100 000 T. des efforts sont en cours pour ramener celui du riz, fixé à 340 000 T, à 274 000 T environ en 1987. La réussite d'un tel objectif est lié à l'accroissement de la productivité du riz paddy et à l'extension des superficies mais également à la réussite de la substitution des céréales locales aux produits alimentaires importés.

La valeur des produits alimentaires importés est estimée à 84,4 milliards en 1986 et 75,7 milliards en 1987 à comparer aux premières estimations de la valeur des produits arachidières exportés de l'ordre de 22,6 milliards en 1986 et 27,7 milliards en 1987 (chiffre prévisionnel).

a) Importations de riz

Les importations commerciales de riz ont évolué, depuis 1980, de la manière suivante :

Années	Tonnage Net : 000 T	Valeur : \$ 000
1980	279,4	73 211
1981	323,3	92 261
1982	303,4	74 886
1983	376,0	85 851
1984	347,8	75 641
1985	235,6	60 360
1986	318,0	45 560
1987 (au 30/06/87)	115,4	15 135

A noter que :

- Depuis juillet 1987, de nouvelles dispositions règlementent les impor-

tations ; celles-ci sont faites par des importateurs privés quotataires (3 de 25 000 tonnes et un de 10 000 tonnes pour le 2ème semestre 1987, decret 87-343 de mars 1987)

- Le prix FOB Rotterdam des brisures de riz a été inférieur à 100 \$ US la tonne en 1986. Par contre il est actuellement supérieur à 200 \$ US/T, doù une forte dégradation de la péréquation.

- Le stock de réserve détenu actuellement par la CPSP est de 60 000 T, surtout en provenance du Pakistan. Il importe que ce stock ne soit pas gelé mais tourne normalement, de façon à en éviter la dégradation. Son maintien à ce niveau, correspond à deux mois de consommation, ce qui est fort discutable si on tient compte de la bonne récolte attendue en 1987.

b) Importations de blé (en tonnes)

Années	GMD	MS	Total
1979	94 106	13 222	107 328
1980	74 451	12 451	86 902
1981	74 071	11 750	85 821
1982	68 708	14 225	82 933
1983	67 785	11 275	79 060
1984	66 542	7 600	74 142
1985	81 998	15 367	97 365
1986	83 686	16 200	95 886
1987 (au 30/06)	26 744	4.885	31 629

- Le programme d'importation de blé est de 100 000 T + ou - 10% par an.
- Depuis le début de 1987, c'est la CPSP qui importe des U.S.A et non pas les meuniers. Le prix FOB a été de 70 \$ US + 16 \$ pour le fret, chaque bateau transportant plus de 13 000 T.

c) Dons de blé (en tonnes)

Années	GMD	MS	Total
1979	2 989	3 977	6 966
1980	11 341	2 195	13 536
1981	15 203	5 918	21 121
1982	10 737	2 044	22 781
1983	31 653	9 451	41 104
1984	31 580	3 367	34 947
1985	30 623	2 827	33 540
1986	9 861	1 435	11 296
1987 (au 30/6)	18 854	3 290	22 144

d) Ventes de farine de blé (en tonnes)

Années	GMD	MS	Total
1980	65 712	11 523	77 235
1981	72 752	14 207	86 959
1982	67 054	12 763	79 817
1983	73 330	12 893	86 223
1984	76 310	13 248	89 558
1985	90 271	13 040	103 311
1986	71 993	12 664	84 657
1987 (au 30/6)	34 207	7 528	41 735

NB : GMD = Grands Moulins de Dakar

MS = Moulins Sentenac

Source = CPSP

1.8. IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA COMMERCIALISATION DES CEREALES

L'impact de la filière céréalière sur l'économie se situe au niveau du revenu monétaire distribué, de la balance commerciale et des finances publiques.

La production céréalière est faiblement monétarisée : seul le riz paddy fait l'objet d'une collecte organisée ; les autres céréales sont achetées au coup par coup pour garantir leur prix plancher.

La collecte du riz paddy a généré au bénéfice des paysans 855,14 millions de FCFA pour la campagne 1986/1987. Par contre, l'intervention du CSA pour le maintien du prix plancher a été marginale alors que les opérateurs privés restent dynamiques dans le secteur avec des prix relativement bas. Le revenu monétaire global reste donc difficile à cerner et l'autoconsommation demeure très importante.

Les opérations de collecte par la SAED ont généré des frais estimés à 136,95 millions de FCFA, profitant surtout aux transporteurs et aux fabricants de sacs.

Les importations des produits agricoles céréaliers pèsent lourdement sur notre balance commerciale. Les importations de blé sont estimées à 110 200 tonnes en 1987 dont inclus, soit le même tonnage qu'en 1986. Ce volume dépasse le contingent fixé à 100 000 tonnes, mais la facture de 1987, soit 3,1 milliards de FCFA, est à peine la moitié de celle de 1986, soit 6,7 milliards de FCFA. Le prix moyen FOB a évolué donc de 60,8 FCFA/kg en 1986 à 28,5 FCFA/kg en 1987, sous les effets conjugués de la baisse profonde des cours du blé et de la dépréciation du dollar.

Le volume importé du riz attendu en 1987 est de 247 200 tonnes en 1986 Aide Alimentaire incluse. La limitation à 340 000 tonnes des importations commerciales a donc pu être respectée et la tendance à la baisse sera de 18,9 milliards de FCFA en 1986 à 12,6 milliards de FCFA sous les effets conjugués de la dépréciation du dollar, de la baisse des cours

et de la baisse du volume des importations. Le prix CAF est estimé à 52,8 FCFA/kg en 1986 contre 45,9 FCFA/kg en 1987. Il est à noter toutefois que les cours du riz se sont raffermis très sensiblement ces derniers temps.

En matière de finances publiques, la péréquation positive du blé et du riz est évaluée à 24,2 milliards de FCFA pour l'exercice 1987/1988 contre 24,5 milliards pour l'exercice 1986/1987. Cette stagnation est due à la baisse du prix de la farine intervenue au 1er juillet 1987. Il y a lieu également de tenir compte du raffermissement du cours du riz. Le riz local coûtera, par contre, environ 240 millions de FCFA à la CPSP pour l'année 1987.

2. LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS ARACHIDIERS

2.1. STRUCTURES D'INTERVENTION

La campagne 1986/1987 a vu se consolider la Nouvelle Politique Agricole, à travers notamment :

- la réaffirmation de la responsabilité technique et financière de la SONACOS sur l'organisation de la commercialisation des arachides ;
- le quasi effacement de la SONACOS comme organisme intervenant directement dans la collecte, par gérants interposés.

Ce dernier phénomène s'est donc traduit par une redistribution des points de collecte ex-SONACOS entre les Coopératives et les Organismes Privés Stockeurs (O.P.S.), à raison de 80% desdits points aux Coopératives et 20% aux O.P.S. Il reste que, dans certaines régions, cette répartition générale a été quelque peu infléchie au profit des O.P.S. (Kolda et Ziguinchor) ; ailleurs, faute de demandes d'O.P.S., la quasi totalité de ces points a été transférée aux Coopératives.

En matière de semences, la structure du capital semencier est restée quantitativement la même au plan des objectifs.

Le trait dominant de la campagne réside dans l'application stricte du désengagement total de l'Etat de toutes opérations de crédits. Le monde rural a donc été placé en situation de devoir prendre en charge le coût d'acquisition des intrants soit au comptant, soit à crédit par l'entremise exclusive d'institutions financières habilitées.

Cette clarification résolue augure, pour l'avenir, des changements salutaires de comportements dont certaines indications chiffrées du bilan de la campagne constituent, d'ores et déjà, des signes avant-coureurs.

2.2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA COLLECTE ARACHIDIERE

2.2.1. Collecte de l'arachide de l'huilerie

1) Organisation de la collecte

L'implantation des points de collecte résulte en général de la combinaison de plusieurs critères à savoir :

- le drainage efficace de la collecte des zones fortement arachidières ;
- la minimisation des frais directs et indirects induits par le nombre de points de collecte ;
- la synchronisation des opérations d'achat et d'évacuation, en rapport avec les capacités de stockage ponctuel.

Le critère prépondérant d'option repose sur la notion de coûts.

Durant la campagne 1986/1987, le nombre de points de collecte ouverts en permanence, a été de 885 répartis comme suit entre les intervenants:

- coopératives rurales	680
- O.P.S.	196
- Huilier (ex ARB Kolda)	<u>9</u>
Total	885

127 O.P.S. sont intervenus dont certains ont contrôlé plusieurs points de collecte.

Une collecte itinérante, d'appoint significatif, a aussi été organisée directement avec le parc de la SONACOS.

2) Modalités

La campagne de commercialisation, officiellement ouverte le 10 novembre 1986, a fait l'objet de la circulaire n°8 589/MDR/CTA du 27 novembre 1986. Cette circulaire précisait l'agencement des opérations qui devaient être coordonnées entre le 10 et le 30 novembre.

C'est ainsi qu'avant l'ouverture effective de la commercialisation, il a été décidé :

- la répartition des points de collecte ;
- l'implantation et l'affectation des points de collecte ;
- la mise en place, l'entretien et la réparation du matériel de collecte ;

-
- la préparation des aires de stockage ;
 - la mise en place de la sacherie et des imprimés ;
 - le choix des peseurs ;
 - la formation des présidents de coopératives, des peseurs et des O.P.S. ;
 - l'élaboration des contrats de service entre la SONACOS et l'UNCA, la SONACOS et les O.P.S., entre les Unions et les peseurs de coopératives.

La SONACOS est chargé de diligenter toutes les actions de dotations, d'affectation et de répartition, l'UNCA s'occupant de préparer les niveaux de collecte qui doivent accueillir le matériel et les moyens d'opération.

Dans chaque région, un Comité Régional de suivi de la Campagne procède, hebdomadairement, à l'évaluation de l'application des mesures et à la correction des déviations.

3) Déroulement de la Campagne

a) La répartition des points de collecte

Dès l'ouverture de la campagne, il a été précisé que deux sortes d'intervenants sont concernés :

- les coopératives,
- les organismes privés stockeurs (O.P.S.)

Les points de collecte ont été répartis de la façon suivante :

Tableau n°1

Régions	Points de collecte			
	Huilier	Coopérative	OPS	Totaux
Dakar	-	1	-	1
Thiès	-	94	2	96
Louga	-	72	17	89
St-Louis	-	1	-	1
Diourbel	-	69	17	86
Fatick	-	83	34	117
Kaolack	-	101	50	151
Tambacounda	-	70	11	81
Kolda	9	135	54	198
Ziguinchor	-	54	11	65
Totaux	9	680	196	885

b) la mise en place du matériel de collecte et des imprimés s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Ce qui a été souvent déploré, c'est le manque de sacs. Doù des récoltes restées longtemps dans les champs.

c) Le choix des peseurs

Le choix des peseurs a soulevé comme par le passé, des problèmes. Pour la SONACOS, le choix du peseur est déterminant pour une bonne opération commerciale. D'où des critères rigoureux de sélection.

d) L'élaboration des contrats s'est faite souvent en retard.

2.2.2. Collecte de l'arachide de bouche

Dans le but de mieux maîtriser les actions relatives à l'opération arachide de bouche (ARB), la Société d'Etudes pour la Promotion Financière d'Activité Agro-alimentaire (S.E.P.F.A.) fait réaliser toute la commercialisation par son dispositif d'encadrement.

La SEPFA assure la commercialisation de l'arachide de bouche, en plusieurs catégories :

1°) Les semences destinées à la campagne suivante au prix de 130 FCFA/kg.

Les semences sont achetées au paysan après passage au tarare à moteur pour enlever les petites gousses, les gousses vides ou mal remplies et les déchets.

2°) La production destinée à l'usinage

La SEPFA effectue d'abord une collecte précoce durant le mois qui suit l'arrachage des récoltes.

Ces produits qui sont égoussés en vert par les paysans sont commercialisés en deux catégories :

- les coques triées à la main par les paysans (135 FCFA/kg)
- les écarts de triage achetés après criblage (95 FCFA/kg)

A l'issue de cette collecte précoce, la SEPFA achète tout le reste de la production en sec après passage au crible, au prix de 110 FCFA/kg. La période de collecte (6 décembre 1986 - 26 mars 1987) a été beaucoup plus longue que l'an dernier (22 novembre - 22 janvier) en raison de la concurrence de l'arachide d'huilerie.

Bien que les objectifs d'égoussage en vert et de production de coques triées n'aient pas été atteints (absence de pré-collecte, taux de petites coques trop élevé) les objectifs globaux ont été dépassés.

Les résultats de la campagne 1986/1987 de commercialisation de l'arachide de bouche sont présentés dans le tableau suivant :

Produits	Objectifs	Réalisations	% de réalisation
Semences tararées	3 400	3 453	101,6
<u>Production destinée à l'usinage</u>			
Coque triées 1er choix	2 350	1 373	58,4
écarts de triage criblés	2 800	1 593	56,9
S/T	5 150	2 966	57,6
Battu en ser tout venant criblé	11 200	14 413	128,8
S/T usinage	16 350	17 379	106,3
Total ARB	19 750	20 832	105,5

Unité : la tonne

En matière de semences, 2 325,3 tonnes ont été distribuées permettant l'emblavement des 15 002 hectares de la campagne 1987/1988.

Compte tenu des difficultés de placer la production sur les marchés d'exportation, la SEPFA a envoyé l'essentiel de la récolte à LYNDIANE pour trituration (18 950 tonnes y compris les stocks).

L'opération "arachide de bouche" de la campagne 1986/1987 s'est soldée par une perte de plus d'un milliard de FCFA.

2.2.3. Collecte des semences d'arachide

D'une manière générale, le programme de multiplication a été conduit de façon satisfaisante. Les prévisions de productions obtenues à partir des sondages de rendement des parcelles de productions étaient de l'ordre de 45 000 T NI et NII pour la campagne 1986/1987.

Cependant, en vue de respecter les mesures prises dans le cadre de la

NPA et la limitation des financements accordés par la Ministère de l'Economie et des Finances à la SONACOS, le capital semences sélectionnées a été ramené à 35 000 T.

D'autre part, la nécessité qui a été assignée à la SONACOS de constituer un stock de sécurité en semences arachides de 60 000 T a justifié la mise en place d'un programme complémentaire de semences ordinaires de 25 000 T.

Ces mesures ont entraîné des dispositions visant à réduire la commercialisation de la production des paysans contractuels pour rester dans la limite de 35 000 T de NI + MII et 25 000 T d'ordinaires.

Pour atteindre ces objectifs, les quantités de semences homologuées par la DPCS, ont été déterminées par la recherche de la qualité des lots suivant le critère de densité des gousses avec un seuil minimum suffisamment élevé.

La collecte de semences a connu un déroulement assez irrégulier en raison du démarrage assez lent dû à la mise en place tardive des moyens de collecte et au renouvellement limité des financements par la SONACOS

2.2.4. Statistiques de collecte

La collecte s'est terminée tardivement dans la 2ème quinzaine du mois de mars et a atteint les objectifs fixés :

. Prébase	13 T
. Base	124 T
. NI/ml	403 T
. NI/m ²	6 851 T
. NII	27 739 T
. Ordinaire	<u>25 367 T</u>
Total	60 497 T

Gestion du capital semencier

Conformément à la Nouvelle Politique Agricole, le capital semencier 1986/1987 est resté fixé à 100 000 tonnes dont les objectifs de recons-

titution ont été structurés comme suit :

60 000 tonnes de semences (sélectionnées + ordinaires) à collecter par les Huiliers (SONACOS + SEIB) qui sont chargés de les acheter aux multiplicateurs encadrés par la Direction de la Production et du Contrôle des Semences (DPCS), de les traiter et de les vendre au comptant.

b) Un minimum de 40 000 tonnes de semences ordinaires devant être conservées sous forme de réserves paysannes, de préférence par un stockage communautaire, avec l'appui technique de l'Etat.

2.2.5. Collecte des semences sélectionnées et ordinaires

a) Financement et achats

Durant la campagne 1986/1987 les prix d'achat au producteur ont été les suivants :

<u>Niveau 1</u>	115 FCFA/kg
<u>Niveau 2</u>	110 FCFA/kg
<u>Ordinaire</u>	100 FCFA/kg

Sur cette base, la situation financière des achats est donnée par le tableau ci-dessous :

Organismes d'achats	Poids (tonnes)	Valeur (FCFA)	Prix moyen d'achat (FCFA/tonne)
S.E.I.B.	13 450	1 402 702 285	104 290
SONACOS	47 047	5 035 320 915	107 027
Total	60 497	6 438 023 200	106 419

Programmes quantitatifs

Organismes	Prévisions de collecte	Achats réalisés				Taux de réalisation
		N1	N2	ORD.	Total	
S.E.I.B	12 360	1 243	3 903	8 304	13 450	109%
SONACOS	47 640	6 148	23 836	17 063	47 047	99%
Total	60 000	7 391	27 739	25 367	60 497	101%

unité : tonne

n) Répartition variétale

55 431	28 774 tonnes	47,56%
73 30	1 070 tonnes	1,77%
73 33	21 920 tonnes	36,23%
69 101	8 576 tonnes	14,18%
28 206/57 313	157 tonnes	0,26%
	<hr/> 60 497 tonnes	<hr/> 100%

c) Qualité des semences

Les multiplications semencières sont programmées et encadrées par la DPCS qui, en plus assure les homologations, contrôles et certifications des collectes réalisées par la SONACOS.

Le rôle de la SONACOS consiste à assurer la gestion commerciale et financières des semences ainsi que leur protection phytosanitaire et leur bonne conservation.

Du point de vue de la densité et de la pureté variétale, les semences certifiées en 1986/1987 sont de qualité moindre que celles de la précédente campagne.

C'est principalement le cas des régions de Thiès, Diourbel et Louga. Compte tenu de ces insuffisances, la SONACOS a dû accepter le déclassement de 400 tonnes à Thiès.

Dans certains seccos de la région de Louga dont les conditions pédo-climatiques ne semblent plus adaptées à une bonne multiplication des semences, une partie des stocks a été refusée par les paysans qui déploreraient leur faible densité et leur taux élevé en sable et autres impuretés.

S'agissant de la propreté des semences criblées et tararées, les résultats sont globalement satisfaisants, sauf à Thiès, Louga et Diourbel où les taux d'impureté sont parfois élevés, ce qui est confirmé par le taux des abattements noté sur les évacuations des surplus semences provenant de ces zones Nord.

Ainsi les mêmes insuffisances relevées sur la commercialisation de l'arachide d'huilerie dans ces zones se retrouvent également dans les semences. La protection phytosanitaire a été correcte mais, en ce qui concerne la couverture des stocks contre les intempéries, il convient de signaler certaines lacunes dues à une mauvaise utilisation des bâches mises à disposition dans la région de Kaolack. Les quantités marginales atteintes, lors des premières pluies, ont été finalement livrées à l'huilerie.

d) Mutations des semences

La programmation des mutations a fait l'objet d'un contrôle rigoureux qui a permis, en définitive, de contenir les flux de transport dans les limites acceptables, comparativement aux réalisations des campagnes antérieures :

	1984/1985	1985/1986	1986/1987
Stock de référence	102 424 T	59 648 T	60 502 T
Mutations réalisées	89 535 T	33 000 T	13 368 T
% des mutation sur le stock de référence	87%	55%	22%

2.2.6. Reconstitution du capital semencier

a) Ventes au comptant

Conformément aux directives gouvernementales, les prix de vente au comptant ont subi une hausse dans le but de réduire le déficit structurel de la filière semencière, tout en permettant aux paysans d'assurer le renouvellement triennal de leurs semences ordinaires, par des graines sélectionnées et bien protégées.

Ouvertes dès le 1er mai 1987, les ventes de semences ont commencé très timidement.

Après plusieurs semaines d'atermoiement de la part des paysans, les Autorités ont procédé à une série de clarifications qui ont finalement amené les paysans à se décider à acheter.

Ainsi le niveau global des ventes au comptant et de l'épargne semences a pu atteindre 25 000 tonnes contre 18 000 tonnes en 1985/1986, soit une hausse en volume de 40% et une hausse en valeur de 46%, en tenant compte des 15% d'augmentations des prix de cession.

Il s'agit d'un résultat prometteur qui laisse espérer que, pour les campagnes à venir, la règle du jeu sera clairement perçue par les paysans.

b) Ventes à crédit

L'intervention de la Caisse Nationale du Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) a porté sur 6 740 tonnes vendues à crédit à des sections villageoises des régions suivantes :

Thiès	4 048 tonnes	60,06%
Kaolack	1 724 tonnes	25,58%
Kolda et Ziguinchor	785 tonnes	11,65%
Fatick	83 tonnes	1,23%
Saint-louis	100 tonnes	1,48%
	<hr/>	<hr/>
	6 740 tonnes	100%

La région de Thiès a continué à bénéficier d'un crédit relativement important alors que, depuis quelques années, les circuits officiels ne drainent que 40% à 50% de sa production arachidière. Toutefois, il est souhaité que les concours financiers de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal s'étendent à des zones plus productives, dans le cadre d'un réaménagement de ses stratégies d'interventions.

c) Volume des cessions

Le tableau suivant donne la double répartition par rubrique (ventes à crédit et ventes au comptant) et par programme (multiplication, vulgarisation) :

	Multiplication	Vulgarisation	Totaux	
			T	%
Ventes au comptant	3 797	21 186	24 983	79%
Ventes à crédit	625	6 115	6 740	21%
Totaux : T	4 222	27 301	31 301	100%
%	13%	87%	100%	

Unité : tonne

Le programme de multiplication de 5 072 tonnes n'a été réalisé qu'à hauteur de 83%, mais le noyau essentiel de 867 T de programme Niveau 1 a été exécuté à 99%, à la suite d'actions coordonnées avec la Direction de la Production et du Contrôle des Semences qui s'est engagée au cours de la Réunion Nationale des semences, à définir les programmes, avant l'ouverture de la collecte et à choisir les paysans multiplicateurs qui devront, avant fin février, verser l'épargne semences correspondant à la valeur intégrale de leurs quotas.

D'autre part, la situation des placements de semences sous l'angle d'un

tableau indicatif de la série des taux de couverture régionale en semences certifiées, collectées par la SONACOS et contrôlées par la Direction de la Production et du Contrôle des Semences, se présente comme suit :

Régions	Capital semencier : total (tonnes)	Placements : Par la SONACOS : (tonnes)	Taux de couverture %
Diourbel	11 000	2 998	27
Louga	9 600	2 400	25
Thiès	10 000	5 346	53
Kaolack	32 335	11 635	36
Fatick	16 665	5 156	31
Tambacounda	6 400	1 548	24
Kolda	11 760	2 340	20
Ziguinchor	2 240	300	13
Totaux	100 000	31 723	32

Pour avoir le taux de couverture en semences de toutes les origines, il faut tenir compte des réserves personnelles qui ont été estimées à environ 84 000 tonnes, au mois d'avril 1987, après des enquêtes officielles placées sous la tutelle méthodologique de la Direction de la Production et du Contrôle des Semences.

2.2.7. Analyse des pertes de gestion

a) Evolution des indicateurs de gestion financière

Les données essentielles de cette question sont fournies par le tableau ci-après et par le tableau annexé intitulé "Etat synthétique de la gestion des stocks de semences".

La perte globale reste inférieure à 3% ce qui est un résultat acceptable, même s'il demeure nécessaire de renforcer les contrôles pour maintenir les acquis.

b) Analyse de pertes par région (semences)

Régions	Evolution des pertes globales en %			Stock de Références 86/87 (tonnes)	Pertes globales 86/87 (tonnes)	Pourcentage de perte	% Stock régional par rapport au Stock total
	1984-1985	1985-1986	1986-1987				
Kaolack	3,82	0,6	1,59	18 912	301	18,8	31,3
Ziguinchor	0,17	0,2	1,86	1 364	25	1,6	2,2
Fatick	5,13	1,6	1,97	9 721	192	12	16,1
Tambacounda	5,57	2,3	2,14	3 829	82	5,1	6,3
Diourbel	9,25	0,5	2,29	6 107	140	8,7	10,1
Kolda	2,52	0,7	2,42	6 945	168	10,5	11,5
Diourbel	12	2,2	2,59	6 517	170	10,6	10,8
Louga	12	3,2	7,33	7 098	520	33	11,7
	6,14	1,3	2,64	60 502	1 598	100	100

Les taux de pertes sont similaires à ceux constatés dans la gestion de l'arachide d'huilerie, à l'exception de la région de Louga. Par rapport à 1985/1986, cette campagne est caractérisée par l'existence de semences ordinaires non ensachées et par l'importance relative des surplus évacués comme ci-après :

	<u>1985/1986</u>	<u>1986/1987</u>
Semences non ensachées	10 000 T	30 000 T
Surplus évacués	1 890 T	27 585 T

2.3. STATISTIQUES DE COLLECTE ET ESTIMATION DE LA TRITURATION

2.3.1. Statistiques de collecte

L'analyse des différentes données de référence permet de faire les estimations suivantes :

Prévisions : 821 831 T

Production contrôlée : 593 207 T

Production non contrôlée : 228 624 T

Sur la base de réserves personnelles de semences estimées par les services officiels à 84 000 T, l'autoconsommation serait de 144 624T, voire, de l'ordre de 164 624 tonnes, si l'on considère que la collecte de 593 207 tonnes intègre, en toute vraisemblance, des apports de pays limitrophes de l'ordre de 20 000 tonnes au moins.

./.

Tableau n°2

Régions	Production (T)	Commercialisation/collecte (T)		Revenus arachides Sem+ (2)	(1)	%
	(1)	(2)	total	ARHx1000 F		
Thiès/Dkr	76 440	6 014	22 962	28 976	2 708 890	37,90
Fatick	113 552	9 511	89 273	98 784	9 041 436	86,99
Kaolack	328 703	16 728	220 580	237 308	21 670 591	72,19
Tamba	68 374	3 803	37 265	41 068	3 766 294	60,06
Kolda	106 534	7 027	101 007	108 034	9 843 232	101,41
Ziguinchor	27 845	1 306	21 581	22 887	2 079 132	82,19
Diourbel	48 014	6 337	20 862	27 199	2 542 222	56,65
Louga/St-louis	52 269	7 113	19 180	26 293	2 464 283	50,30
Collecte itinérante	-	2 658	-	2 658	265 823	-
Total	821 831	60 497	532 710	593 207	54 381 903	72,18

2.3.2. Estimation de la trituration

Sur un tonnage collecté pour l'huilerie de 532 710 tonnes, il a été crédité au niveau des réceptions des usines un poids de 520 750 tonnes. Le tonnage trituré en fin septembre s'élève à quelques 460 000 tonnes réparties ainsi :

- 340 000 tonnes environ pour la SONACOS
- 120 000 tonnes environ pour la S.E.I.B

Le total des pertes s'élève à 16 476 T (11 960 T pertes de collecte, 92 T manquant de caisse, 4 424 T entreposage usine). Le solde à triturer serait de 56 235 T.

Au stock résiduel de 56 235 tonnes il a fallu ajouter quelques 27 200 T

représentant le reliquat du stock de semences invendu. Le prix de cession de ces semences envoyées aux huileries sera fixé par un groupe de travail MEF/FGPA, MDR et SONACOS.

2.4. FINANCEMENT DE LA COLLECTE

Le financement net total se chiffre à 47,960 milliards de FCFA dont 3,612 milliards de FCFA pour la SEIB et 44,348 milliards de FCFA pour la SONACOS contre, respectivement : 3,315 et 22,028 milliards de FCFA en 1985/1986. L'utilisation de ces fonds s'analyse comme suit :

2.4.1. Achats

Les achats réalisés sont de 532 710 tonnes dont 40 042 tonnes par la zone SEIB et 492 668 tonnes par la SONACOS. Pour mémoire : les achats étaient, en 1985/1986 de 285 036 tonnes.

Ces achats se répartissent ainsi, entre intervenants :

- 357 740 tonnes par les coopératives rurales, soit 67,15% (108 828 T et 38,19% en 1985/1986),
- 160 159 tonnes par les O.P.S. soit 30,06% (69 122 T et 24,25% en 1985/1986,
- 14 003 tonnes par les gérants de l'huillier et la SEPFA (compte SONACOS) soit 2,63% (par SEPFA = 2 281 T soit 0,43%) (105 465 et 37,01% en 1985/1986).
- 808 tonnes d'achats directs par la SEIB/DAA, soit 0,15%

Le financement de la campagne a connu des perturbations à un moment donné, du fait que les producteurs ont voulu vendre leurs récoltes, en un intervalle de temps. La bonne disponibilité des banques a permis, en définitive, de répondre opportunément, à l'attente du monde rural, malgré les contraintes d'une conjoncture financière particulièrement préoccupante.

Il a été parfois constaté lors des contrôles périodiques, des écarts entre les fonds mis en place et la valeur des arachides achetées.

2.4.2. Manquants de caisse

Les manquants de caisse sont chiffrés globalement, à 8,161 millions de FCFA, soit 0,017% du financement net contre 15,356 millions de FCFA, soit 0,059% du financement net en 1985/1986, dont 7,613 millions de FCFA (93,27%) pour la SEIB et 0,549 millions de FCFA (6,73%) pour la SONACOS.

En 1984/1985, cet écart représentait 0,125% du financement net.

Il subit donc régulièrement une baisse relative, d'année en année.

La contrepartie des fonds utilisés est donnée ci-après :

2.4.3. Les contreparties des financements

a) La perte brute globale

Les quantités de graines reconnues loyales et marchandes livrées dans les usines se montent à 520 750 tonnes net crédit ; d'où un déficit brut de 12 052 tonnes par rapport au financement net, soit 2,26% du financement net contre 11 077 tonnes, soit 3,884% du financement net en 1985/1986 cette perte représentait 5,70% du financement net. Cette perte brute globale concerne :

- les OPS pour 0,92% de leur financement net et 12,19% du manquant total (2,879% en 1985/1986).
- La SEPFA (pour le compte de la SONACOS) pour 2,57% de son financement et 85,87% du manquant total (3,846% en 1985/1986)
- les achats directs de la SEIB/DAA pour 7,09% du financement net et 0,48% du manquant total.

La configuration de cette perte globale par région est indiquée ci-après :

Régions	Pertes globale (en T)	% du financement net
Cap-vert	0,896	0,59
Diourbel	329,127	1,58
Kolda	1 780,364	1,76
Fatick	1 678,118	1,88
Ziguinchor	435,365	2,02
Kaolack	4 808,310	2,20
Tambacounda	931,459	2,50
SEPFA (p/SONACOS)	58,676	2,57
	228,812	3,63

La région de Louga (6,24%) et le département de Tivaouane (6,50%) se singularisent. C'est la première fois depuis plus de 15 ans qu'on obtient un taux de perte aussi bas. Il faut rappeler que ce taux dépassait 9% avant 1980.

b) Les déchets de secco

Sur des achats déclarés de 532 710 tonnes, il a été évacué, en poids net départ : 531 969 tonnes. D'où un déchet brut de secco de 742 tonnes représentant 0,14% des achats contre 4 0107 tonnes et 1,44% des achats. En 1984/1985, ce type de déchet est de 71 tonnes, soit 0,18% des achats et 9,55% du déchet de secco global ; celle de la SONACOS étant de : 571 tonnes pour 0,14% des achats et 90,45% du déchet de secco global. Ce déchet ne concerne que les coopératives rurales pour 1 226 tonnes, soit 0,34% de leurs achats, les autres intervenants ayant enregistré des excédents ramenant, en définitive, ce tonnage à 742 tonnes. La part imputable à chaque région est de :

Régions	Excédents de : secco en T	Déchets de : secco en T	% achats	Cumul dé- chets de : secco en T
SEPFA D. LYNDIANE	-62,219		-2,73	-62.219
Coop-vert	- 1,511		-0,99	-63.73
Diourbel	-136,108		-0,65	-199.838
Tambacounda	-28,672		-0,06	-228.51
Fatick	-49,908		-0,06	-278.418
Thiès	-0,358		-	-278.776
Kaolack		+40,470	+0,02	+238.306
Kolda		+559,647	+0,55	+321.341
Diguinchor		+213,457	+0,99	+543.798
Louga		+206,955	+1,08	+741.753
Total	-278,776	+1020,529	+0,14	+741.753

c) Le déchets de route

Sur un poids net départ global de 531 969 tonnes, il a été constaté des déchets de route, de 2 557 tonnes, soit 0,48% contre 0,67% du poids net de départ, en 1985/1986.

Sur ce tonnage, la part de la SEIB se chiffre à 148 tonnes, sur un poids déclaré évacué de 39 972 tonnes, soit 0,37% de ses livraisons et 5,80% du déchet de route global.

La différence de 2 408 tonnes a été constatée sur les évacuations de la SONACOS : 491 997 tonnes en net départ ; d'où 0,49% de freinte de route et 94,20% par rapport au déchet de route global.

Les déchets de route par intervenant sont donnés ci-après :

- achats directs SEIB/DAA : sur 808 T (PND) il a été relevé un excédent de route de 0,437 tonnes, soit -0,05% du PND
- O.P.S. : sur 160 557 tonnes de poids net départ, il a été noté un déchet de route de 203 tonnes, soit en valeur relative : 0,13% de perte et 7,94% du déchet de route global.
- gérants huiliers : sur des évacuations déclarées de 11 746 tonnes les déchets de route se montent à 33 T, soit 0,28% et 1,31% du déchet global.
- coopératives rurales : 2 294 tonnes, soit 0,64% du poids net départ de 356 514 tonnes, et 89,72% du déchet de route global.

Par région, ces données se présentent ainsi :

- Région du Cap-Vert : 0,261 tonnes sur des évacuations de 154 tonnes en net départ ; soit 0,17% et 0,01% par rapport à la freinte globale.
- Région de Diourbel : sur un poids net départ de 20 998 T, 42 tonnes constituent des déchets de route ; d'où un déficit relatif de 0,20% et 1,63% par rapport au déchet de route total.
- Région de Kolda : sur 100 447 tonnes déclarées évacuées, les déchets de route se chiffrent à 321 tonnes, soit 0,32% ce qui représente 12,56% du déchet global.
- Région de Kaolack : sur un poids net départ de 218 259 T, les déchets de route sont de l'ordre de 1 046 T représentant 0,48% de perte et 40,90% du déchet global.
- Région de Fatick : 460 tonnes sur un poids net départ de 89 323 tonnes,

ce qui représente une perte de 0,51% et 17,98% par rapport au déchet global.

- Région de Tambacounda : 210 tonnes sur un poids net départ de 37 293 tonnes équivalent à 0,56% de perte et 8,20% du global.

- Région de Louga : 107 tonnes sur 18 973 tonnes en poids net départ, soit 0,56% et 4,17% du déchet de route global.

- Région de Ziguinchor : sur un poids net départ de 21 368 tonnes, les déchets de route se montent à 134 tonnes, soit 0,63% et 5,24% par rapport au déchet de route global.

- Région de Thiès : 211 tonnes, sur un poids net départ de 22 810 tonnes, soit 0,93% et 8,26% du déchet global.

- SEPFA : (pour compte SONACOS) 27 tonnes de perte sur un poids net départ de 2 344 tonnes soit 1,16% et 1,05% par rapport au déchet global.

Une tendance à la baisse continue d'être notée, ce qui confirme la pertinence de la pratique du bachâge et du plombage des camions.

d) Abattements

Sur un poids net arrivé de 529 412 tonnes, il a été relevé des abattements de 8 664 tonnes : soit 1,64%. Sur les livraisons de la SEIB de 39 823 tonnes, on enregistre 1 229 tonnes d'abattement, soit 3,08% ; la part de la SONACOS se chiffre à 7 435 tonnes sur un poids net arrivé de 489 589 tonnes, soit 1,52%.

La baisse continue depuis deux ans.

Pour les deux structures, ce taux était en 1985/1986 de : 1,757% par rapport au net arrivé huileries.

En 1984/1985, le taux national pour les livraisons faites à l'huilerie était de 3,38%.

Par intervenant, les abattements sont donnés ci-après :

- OPS : 1 574 tonnes, soit 0,98% du poids réceptionné et 18,17 % du poids global des abattements.

En 1985/1986, le taux d'abattement était de 1,73%.

- Coopératives rurales : 6 829 tonnes, soit 1,93% de leurs livraisons et 78,84% des abattements globalement constatés. (2,13% en 1985/1986).

- SEPFA (pour compte SONACOS) : 94 tonnes, soit 4,06% de ses livraisons et 1,09% du cumul des abattements.
- Achats directs SEIB/DAA : 58 tonnes, soit 7,14% et 0,67% du total des abattements.

Par région, un classement dans l'ordre croissant des abattements relativement au poids reçu de chaque région, donne :

- Région de Ziguinchor : sur un poids net réceptionné de 21 233 tonnes, les abattements constatés se chiffrent à 88 tonnes, soit 0,41% et 1,01% de l'abattement général.

- Région de Kolda : 894 tonnes d'abattement ont été constatées sur des livraisons de 100 126 tonnes, soit 0,89% et 10,31% des abattements cumulés.

- Région du Cap-Vert : 2 tonnes pour des livraisons de 153 tonnes, soit 1,40% et 0,02% de l'abattement global.

Les données de la région du Cap-Vert concernant un tonnage très faible s'avèrent de ce fait peu significatives.

- Région de Fatick : sur des livraisons de 88 864 tonnes, il a été constaté 1 268 tonnes d'abattement : soit 1,43% et 14,64% de l'abattement global.

- Région de Kaolack : 3 722 tonnes d'abattement ont été constatées sur des livraisons de 217 213 tonnes, soit 1,71% et 42,97% par rapport au total des abattements.

- Région de Diourbel : 424 tonnes d'abattement ont été constatées sur le poids net arrivé de 20 957 tonnes, soit 2,02% et 5,35% par rapport aux abattements cumulés.

- Région de Tambacounda : sur un poids net arrivé de 37 084 tonnes, les abattements se chiffrent à 750 tonnes, soit 2,02% et 8,66% du poids total abattu.

- Région de Thiès : Les abattements se montent à 616 tonnes pour des livraisons de 22 599 tonnes, soit 2,73% et 7,11% de l'abattement global.

- SEPFA (pour le compte de la SONACOS) : 94 tonnes d'abattement sur un PNA de 2 317 tonnes, soit 4,06% et 1,09% de l'abattement global.

- Région de Louga : 804 tonnes d'abattement sur un PNA de 18 867 tonnes, soit 4,26% et 9,29% de l'abattement global.

La persistance du phénomène des abattements reste circonscrite dans la région de Louga (4,64%), le département de Tivaouane (4,64%) et, dans une moindre mesure, dans le département de Thiès (2,68%).

Les livraisons de la SEPFA accusent également un taux élevé de : 4,06%.

e) Conclusions partielles

Ainsi, les tendances relevées en 1985/1986 se confirment du fait, surtout, d'une plus grande participation des OPS, d'une sélection plus stricte des intéressés et du renforcement des contrôles préventifs à l'égard de tous les mandataires chargés de la collecte.

Certes des recriminations ont eu à être exprimées par ici, par là, sur des rétentions de fonds à des fins, des non paiements d'apports, voire des achats en dessous du prix au producteur de la part de certains OPS. Les enquêtes menées, à cet effet, ont mis en lumière, dans 8 points de collecte, un écart entre la valeur des apports de graines reçus des paysans et le montant des financements reçus par des O.P.S. Cet écart provient de l'effet du renouvellement d'une partie desdits financements sur la base du net crédité livré dans les usines. Ainsi les régularisations utiles ont pu intervenir, après coup.

Dans la région de Kolda, les difficultés d'évacuation n'ont pu rendre totalement opérantes les précautions prises dans le mode de financement de O.P.S. Mais des aménagements ont pu être mis en oeuvre sans sacrifier aux sûretés qui s'imposent, malgré quelques cas d'indélicatesses notés dont les auteurs ont été sanctionnés.

Pour ce qui est des allégations sur le prix d'achat des graines à un prix inférieur au prix du producteur, non seulement de tels cas sont difficiles à cerner, mais il y a que les producteurs doivent pouvoir ne pas accepter d'être ainsi lésés et se plaindre, à temps, en cas de pressions exercées à leur détriment.

C'est donc dire que la recherche de transparence est à poursuivre dans toutes les directions, et le souci de performances doit conditionner, en définitive, le contenu des évolutions souhaitées.

2.5. IMPACT ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ACTIVITE ARACHIDIERE

Après un rappel des données quantitatives, l'analyse de l'impact économique et financier de l'activité arachidière portera sur la collecte, l'activité de trituration, les exportations et l'équilibre financier de la filière.

2.5.1. Rappel des données quantitatives

Les éléments quantitatifs de production, de collecte et trituration ont été présentés de manière précise aux points 2.3. et 2.4. Pour les besoins de l'analyse économique et financière, il convient de restructurer étape par étape, l'utilisation de la production. Pour chacun des stades de la filière, les données quantitatives sont arrondies et parfois estimées, car l'intégralité de la production commercialisée n'a pas encore atteint le stade final de consommation ou d'exportation. Pour chacun des stades de la filière, les données quantitatives sont les suivantes (en tonnes) :

- <u>au stade du produit brut</u>	
. collecte totale	593 200
. collecte semences	60 500
. arachide huilerie	532 700
. pertes collecte	-12 050
. pertes stockage usine	-4 420
. disponible à la trituration	516 230
. reliquat stock semence 1986/1987	+27 200
. report stock en 1987/1988	-40 000
. arachide bouche passé en trituration	+18 500
. volume à triturer	521 930
. volume trituré au 30/09/87	460 000
. solde à triturer	61 930
- <u>au stade de la transformation et de la commercialisation</u>	
. rappel volume à triturer	521 930
. équivalent huile brute (0,34)	177 456
. vente huile marché local	5 000

. exportation huile brute au 30/09/87	60 200
. solde à exporter	112 256
. équivalent tourteaux (0,42)	219 210
. ventes locales (estimations)	5 000
. exportation tourteaux au 30/09/87	72 700
. solde à exporter	141 510

2.5.2. Impact économique et financier global

Cet impact se traduit par :

- une distribution de revenus et salaires d'environ 60 milliards, dont 35 milliards retournent au secteur secondaire et 9 milliards à l'Etat par les taxes indirectes sur la consommation ;
- un effet direct de 3,8 milliards pour le secteur transport ;
- un effet indirect pour le secteur industriel de 35 milliards sous forme de dépenses de biens de consommation ;
- un solde positif de 3,5 milliards pour les institutions financières ;
- un bilan consolidé positif pour l'Etat de 8,1 milliard résultant du solde de la fiscalité (+9,9 milliards) et du déficit financier de la filière semence (-1,8 milliard après valorisation semences) ;
- un déficit prévisionnel de 10 milliards pour la SONACOS couvert par un crédit à court terme gagé sur les stocks existants ;
- d'un excédent de la balance commerciale de 28,2 milliards couvrant largement le financement sur ressources extérieures (18,7 milliards) mis en place par les fonds de garantie.

Impact économique et financier consolidé de la filière arachide

	:Revenus: :Salaires:	:Trans- :port :	: Indus- : trie :	: : :Banques:	: : :SONACOS:	: : :Etat :	:Exté- :rieur:
: Production	: 56,2	:	:	:	:	:	:
: Commercialisa- : tion	: 0,8	: 3,8	: 0,2	: 3,5	:	: 0,5	:
: Trituration	: 2,9	:	:	:	:	: 0,2	:
: Exportation	:	:	: 35	:	:	:	: 28,2
: Consommation	:	:	:	:	:	: 9,2	:
: Fiscalité direc- : Déficit	:	:	:	:	: (10)	: 1,8	: (18,7)
: Total	: 59,9	: 3,8	: 35,2	: 3,5	: (10)	: 8,1	: 9,5

2.5.3. Impact socio-économique de l'activité de production

Cet impact faisant l'objet d'une analyse détaillée au point 3.2.8., nous n'en rappellerons que les éléments essentiels à savoir :

- distribution des revenus : 56,2 milliards dont arachide huilerie 47,9 milliards, semences 6,4 milliards et arachide de bouche 1,9 milliard ;
- faible investissement de ces revenus dans l'activité agricole ; le ratio emploi/ressource est de 0,17% ;
- part importante des revenus transférés aux secteurs secondaires productifs de biens de consommation (93%).

2.5.4. Impact socio-économique de l'activité de collecte

L'activité de collecte met en jeu plusieurs protagonistes que sont les coopératives et les OPS, les gérants de secco, les transporteurs, les industries de sacheries, les institutions financières de l'Etat. Pour l'ensemble de ces agents, l'impact financier s'élève à environ 9,5 milliards répartis de la manière suivante :

- coopératives et OPS (marge commercialisation 2000 F/tonne)	1 186 millions
- gérants secco (177 seccos X 8 X 80 000 F)	113 millions
- vendeurs secco (115 seccos X 5 X 80 000 F)	46 millions
- primes secco (500 X 60 500 T)	30 millions

Sous total 1

792 millions

- transport (6 500 F/Tonne)
- industrie sacheries

3 852 millions

194 millions

Sous total 2

4 026 millions

- banque (frais financiers 6 F/Tonne)
- Etat (TPS un crédit campagne 17%)

3 500 millions

600 millions

Sous total 3

4 100 millions

Total général

9 511 millions

./.

2.5.5. Impact économique et financier de l'activité de trituration

L'analyse de cet impact sera limitée à deux aspects : salaires, impôts et taxes.

Pour une analyse rigoureuse il conviendrait de prendre en considération les effets induits de l'activité de trituration sur le tissu industriel (consommations intermédiaires de l'huilerie fournies par les autres branches du secteur industriel) et sur la balance commerciale (consommations intermédiaires importées et contenues en importation des consommations intermédiaires produites localement).

Pour les deux éléments retenus, l'activité de trituration génère :

- 2 900 millions de salaires,
- 230 millions impôts et taxes.

2.5.6. Impact sur le commerce extérieur

Une analyse détaillée de cet impact est présentée au point 6.2.4. Pour la campagne 1986/1987, la balance commerciale de l'activité huilerie est largement excédentaire avec un solde positif estimé à 28,2 milliards de FCFA.

	Quantité (T)	Valeur (Milliards)
- Importation huile végétale	81 000	6,480
- Exportation huile brute au 30/09/87	60 200	9,100
- Exportation du 30/09/87 au 31/12/87	112 256	16,953
Solde balance commerciale	92 056	19,926
- Exportations tourteaux au 30/09/87	72 700	2,740
- Exportations du 30/09/87 au 31/12/87	141 510	5,339
Solde balance commerciale	214 210	8,075
- Exportation huile raffinée et graines	-	0,200
Solde balance commerciale		28,201

2.5.7. Estimation du déficit financier de la filière arachide et sa couverture

Il est prématuré de vouloir déterminer avec précision le déficit financier de la filière arachide, car la trituration n'est pas terminée, des exportations sont en cours et les comptes de la SONACOS ne sont pas finalisés. Cependant, deux approches permettent d'en donner un ordre de grandeur considéré comme provisoire :

- estimation du déficit à partir du consorsial arachide d'huilerie. Le financement net du consorsial arachide huilerie s'élève à environ 54,6 milliards (hors frais financiers). Les remboursements en novembre 1987 sont de 27,8 milliards, dont 4 milliards sur des ressources de Fonds de Garantie. L'encours de 26,8 milliards pourrait être dénoué au 31/12/87 grâce au Fonds de Garantie à hauteur de 14,8 milliards, d'un stock de 40 000 tonnes soit 4,4 milliards et le solde (7,6) milliards sur des recettes ordinaires de la SONACOS (5,7 milliards) et par un crédit à court terme souscrit auprès des banques (1,9 milliard). Quant aux frais financiers estimés à 3,5 milliards ils seront réglés en mars 1988.

- Estimation du déficit par approche analytique (cf tableau)

La consolidation de toutes les filières donne un déficit estimé à 33 milliards, dont 29,8 milliards pour la filière huilerie (couvert par le Fonds de Garantie pour 18,7 milliards et 11,1 milliards par la SONACOS) et 3,2 milliards pour les semences pris en charge par l'Etat.

ESTIMATION DU DEFICIT DE LA FILIERE ARACHIDE

	Prix Production (a)	Masse frais (b)	Prix revient (c)	Prix vente (d)	Solde + ou -	Volume (T)	Bénéfice + pertes (-)	Couverture SONACOS	Etat et Fonds de garantie
Semences vendues	106 000	36 000	142 000	121 000	-21 000	31 700	-666		666
Semences triturées	110 000	36 000	142 000	48 000	-94 000	27 200	-2570		2 570
Arachide huile locale	90 000	18 000	108 000	108 000		135 000	0		
Arachide huile export	90 000	18 000	108 000	48 000	-60 000	497 000	-29 800	11 100	18 700
Arachide bouche huile	95 000	18 000	113 000	48 000	-65 000	18 500	-1200	1 200	
Arachide bouche export	95 000	29 000	124 000	204 000	+80 000	409	33	+33	
Stockage	90 000	18 000	108000	48 000	60 000	40 000	-2 400	-2 400	

(1) hypothèse d'équilibre

(2) sans l'arachide de bouche passé en trituration

(3) pris en charge par le Fonds de Garantie

(4) FGPA Fonds de Garantie du Prix de l'arachide.

3. LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS COTONNIERS

3.1. STRUCTURE D'INTERVENTION

La SODEFITEX, responsable de la filière cotonnière au Sénégal, est la seule structure à assurer la commercialisation du coton-graine et son traitement industriel.

3.2. ORGANISATION ET DEROULEMENT

3.2.1. Organisation

L'organisation de la collecte du coton-graine est réalisée par les services techniques de la SODEFITEX. Des équipes d'achat assurent la collecte.

Il est à noter que les achats du coton-graine s'effectuent en jumelage avec l'évacuation du produit vers les usines d'égrenage. Cette opération d'évacuation est assurée par le parc lourd de la SODEFITEX.

Dans le cadre de la responsabilisation des agriculteurs, des groupements de producteurs dénommés "Associations de Base des Producteurs (ABP)" effectuent leur propre collecte (33%). Dans ce cas précis, la SODEFITEX n'intervient que pour la détermination de la qualité du coton-graine.

3.2.2. Déroulement

Les achats se sont déroulés normalement de décembre 1986 à mars 1987.

La collecte a démarré dans un premier temps dans les régions SODEFITEX de Vélingara et de Kolda pour s'étendre ensuite aux régions SODEFITEX de Tambacounda, Sédhiou, Kédougou et Kahone.

3.3. STATISTIQUES DE COLLECTE ET ESTIMATION DU VOLUME-FIBRE

Le tonnage a été de 26 870 tonnes sur une superficie de 25 482 ha soit ./.

Un rendement moyen de 1 504 kg/ha.

Comparativement à la campagne agricole 1985/1986, la collecte réalisée avait été de 27 941 tonnes sur une superficie de 38 848 ha, soit, un rendement moyen de 711 kg/ha.

On relève ainsi que même si les superficies ont baissé de 35% l'augmentation constatée sur les rendements est de 46,6% d'où une certaine intensification.

En effet, le niveau très faible du prix de la fibre avait conduit, dans un souci de limiter le déficit prévisionnel de la filière coton, à revoir en baisse les objectifs de surface de 50 000 ha à 30 000 ha.

La répartition par qualité du tonnage collecté est présentée dans le tableau qui suit (par limites SODEFITEX).

./.

REPARTITION DU COTON COLLECTE PAR QUALITE ET REVENU MONETAIRE DES AGRICULTEURS

Campagnes	Nombre de producteurs			Tonnage collecte				Valeur (millier)	Prix INTRANTS	Revenu monétaire par producteur (en CFA)	
	Autochtone	Navétanes	Total	1er choix	2ème	3ème	Total	F CFA	Par ha	Brut	Net
1985/1986	67 903	6 706	74 609	27 231	695	16	27 942	2 786 530	0(*)	37 348	37 348
1986/1987	41 677	4 113	45 790	26 596	273	1	26 870	2 684 225	25 000	58 620	33 620

Source : SODEFITEX

(*) Système du prix net : le prix d'achat en 1985/1986 était net du coût des intrants.

3.4. FINANCEMENT DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT

Le consortial bancaire ayant comme tête de file la BIAO/Sénégal qui a financé la campagne de commercialisation 1986/1987 comprenait en outre l'USB et la BNDS.

Le montant total du financement s'élève à fin juin 1987 à 6,66 milliards de FCFA, le remboursement a porté sur 2,3 milliards de FCFA. L'encours à dénouer avant décembre 1987 hors intérêts se monte donc à 4,36 milliards de FCFA.

Le financement des achats terminé depuis le 15 mars 1987 a porté sur 2 684,22 millions de FCFA et la collecte réalisée se monte à 26 871 tonnes de coton-graine. Le rendement moyen est estimé à 1 054 kg/ha en 1986/1987, ce qui correspond à une excellente performance par rapport au rendement moyen mondial qui est passé de 566 kg/ha en 1985/1986 à 507 kg/ha en 1986/1987.

La SODEFITEX a également réussi à améliorer son rendement en fibres, portant le taux moyen de 38% en 1985/1986 à 39,95% en 1986/1987. La production de fibre ainsi obtenue s'élève à 10 721 tonnes.

3.5. LE TRAITEMENT ET LE MARCHÉ COTONNIER MONDIAL

L'emballlement de la production en 1984/1985 a eu des conséquences désastreuses sur le marché qui s'est effondré de la mi-84 à la mi-86.

Cependant, la tension au niveau du marché mondial se trouve tempérée par l'amorce de la baisse de la production.

Déjà, en janvier /août 1986, la production avait fléchi de 28%.

Les deux campagnes précédentes 1985/1986 et 1986/1987 ont été surtout marquées par la chute prolongée des prix. Ce n'est que lorsque le marché eut la confirmation d'une réduction sensible de la production mondiale, sauf en Afrique, sur deux campagnes consécutives, cor-

rolaires d'une réduction des stocks débordants de 1984/1985, que les prix connurent une hausse importante.

Bien que le marché se soit amélioré, il est fort probable que pour la prochaine campagne, les stocks représenteront encore plus de 50% de la consommation mondiale annuelle.

En effet, les approvisionnements (stocks + production) pour la saison en cours ont augmenté de 28% par rapport au niveau auquel ils se situaient au début de la décennie.

En 1984/1985, la production avait dépassé la consommation de 18,29 millions de balles soit 26% et pour 1985/1986 de 4,36 millions de balles soit 6%.

Ce résultat s'explique par la conjonction de deux éléments : réduction des surfaces et baisse des rendements.

De 33,89 millions d'hectares en 1984/1985, les superficies emblavées sont passées à 30,27 millions d'hectares en 1986/1987.

Sauf en 1985/1986, les échanges commerciaux sur le coton ont augmenté ces dernières années.

En cinq années, les exportations mondiales ont progressé de 20% et en raison des stocks détenus dans les pays utilisateurs, les importations ont augmenté de 11 %.

L'activité des échanges commerciaux sur le coton explique aussi en partie la vigueur de la reprise des cours après la mi-1987.

Les principaux pays exportateurs sont : les Etats-Unis qui occupent la première place avec des exportations représentant entre 28 et 30% du marché mondial, suivis par l'Union Soviétique avec une part du marché variant entre 10 et 20%. Le troisième "grand" des pays expor-

tateurs est la Chine avec 10% au même rang que le Pakistan.

En ce qui concerne les importations, il faut noter que le quart des achats mondiaux est effectué par l'Europe Occidentale. L'Italie, l'Allemagne Fédérale et la France occupent les trois premières places, suivies par le Portugal et la Yougoslavie ; tandis que les importations britanniques continuent à décliner.

Le reste des importations est partagé entre quelques pays, l'Europe de l'Est, les deux Amériques et l'Afrique où le Nigéria est l'importateur qui s'affirme d'année en année.

Les perspectives du marché du coton semblent être bonnes puisque l'évolution du marché est liée à la croissance démographique. D'autant plus que dans les pays en voie de développement, la consommation est inférieure à la moyenne (2,22 kg par personne et par an en 1990 contre 6,35 dans les pays industrialisés) d'après les prévisions de la FAO.

En 1984, le commerce des textiles et des vêtements entre les pays participants à l'accord multifibres s'est chiffré à 48 milliards de dollars soit 48% des exportations mondiales de ces produits. Des mesures régulatrices prises dans le cadre du nouvel accord mutifibres seront renforcées par des arrangements bilatéraux.

3.6.. IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA FILIERE COTONNIERE

Le revenu paysan distribué durant la campagne passée s'élève à 2 684,2 millions de FCFA, du fait du niveau bas des cours et de la baisse du dollar. Un déficit important à couvrir par la péréquation est apparu. Celui-ci est estimé par la SODEFITEX à 2 268 millions de FCFA pour l'exercice 1986/1987.

Le revenu net du producteur de coton est passé à 33 620 FCFA en 1986/1987 contre 37 340 en 1985/1986. Cette baisse atténuée par l'accrois-

sement du rendement s'explique par la cession onéreuse des intrants sans variation de prix pour le coton.

Si nous considérons que chaque paysan encadré est responsable de 6 à 7 personnes au sein de sa famille, on peut affirmer que près de 300 000 personnes sont concernées par l'activité cotonnière.

De même, on peut ajouter que près de 600 saisonniers (4 à 5 mois de présence) sont utilisés pendant la période de l'égrenage du coton-graine. En outre, l'effectif permanent de la SODEFITEX est de 792 personnes.

Ce soutien à la filière est consécutive à la baisse des cours mondiaux qui a atteint 37 cents en août 1986, soit une baisse de 59% depuis mai 1984.

Les cours se sont toutefois raffermiss, passant de 318 FCFA/kg au 30 juin 1986 à 554 FCFA/kg au 30 juin 1987, à la suite :

de la diminution de la production 1986/1987 estimée à 70 millions de balles (-11%), soit 8,9 millions de moins qu'en 1985/1986, notamment aux Etats-Unis et en République Populaire de Chine et surtout,

- de l'accroissement de la consommation mondiale du fait de la demande très forte en produits textiles en coton et des difficultés des autres fibres.

Toutefois, le Sénégal bénéficiera très peu de cette remontée qui se poursuit, car 6 866 tonnes de fibre de coton ont été déjà exportées à un prix CAF moyen de 430 FCFA/kg alors que la SODEFITEX supporte un coût de revient moyen à l'exportation de 660 FCFA/kg. Les disponibilités à l'exportation en fin juin 1987 sont de 195 tonnes, si l'on considère que les filateurs locaux n'ont absorbé que 3 710 tonnes de fibre.

La facturation aux filateurs locaux est estimée à 447 FCFA/kg contre un coût de revient de 610 FCFA/kg ; le chiffre d'affaires réalisé est de 1 650 045 000 FCFA au 30 juin 1987.

Ainsi, la contribution du coton fibre dans les exportations est de 2 869,6 millions de FCFA au 30 juin 1987. Comparé au prix moyen, le déficit sur les deux marchés risque de dépasser largement les prévisions pesant ainsi lourdement sur les finances publiques.

./.

RESULTATS DE LA CAMPAGNE COTONNIERE (LIMITES SODEFITEX) 1986-1987

LECTEURS	Surfaces semées	RAPPTEL RENDEMENT KG/HA												
		1ER CHOIX		2EME CHOIX		3EME CHOIX		TOTAL	Rdt kg/ha	85/86	84/85	83/84	82/83	81/82
		Kg	%	Kg	%	Kg	%							
UNO	862	634.239		131				534.370	730	786	425	588	748	974
UNE EUL	595	481.058		5.722				485.780	818	661	439	233	565	1.223
	1.457	1.115.297	99,4	5.853	0,5			1.121.150	769	729	466	349	645	1.096
UNO MAR	1.251	1.003.099		23.566		-		1.026.665	820	470	408	336	615	1.120
UNO MAR	1.340	1.483.366		1.328		-		1.484.694	964	564	957	554	766	1.064
UNO AP	2.676,25	2.897.916		10.172		-		2.908.091	1.111	1.070	1.210	908	1.248	1.166
UNE MICHAN	2.426,75	2.469.736		10.942		65		2.480.743	1.018	1.001	1.138	1.056	1.078	995
	7.844	7.854.120	99,4	46.008	0,5	65		7.900.193	1.007	736	993	686	925	1.109
UNO KING	2.993	4.351.138		19.396				4.370.534	1.460	805	1.217	1.300	1.498	1.558
LINARA	2.771,25	2.537.847		6.820				2.544.667	918	804	1.158	966	1.336	1.432
UNO UNE	2.774,50	3.332.649		2.939				3.335.588	1.202	865	1.140	1.277	1.502	1.721
	8.538,75	10.221.634	99,7	29.155	0,2			10.250.789	1.200	808	1.195	1.151	1.452	1.579
BO	2.155	2.198.139		123.512				2.321.651	1.077	695	1.125	1.192	1.224	1.316
LDA	2.090	2.036.176		30.757		74		2.067.007	989	676	1.122	1.251	1.214	1.315
DINA Y. F.	1.516	1.322.402		24.682		21		1.347.105	888	527	965	900	1.013	1.325
	5.761	5.556.717	96,8	178.951	3,1	95		5.735.763	995	624	1.064	1.085	1.148	1.329
UNO KING	1.041,75	1.015.251		148		-		1.015.399	974	634	1.005	960	1.271	679
UNO	81,25	64.930		922		687		66.539	819	-	-	-	-	-
UNO TI	42	21.589		87		140		21.816	519	-	-	-	-	-
	1.165	1.101.770	99,8	1.157	0,1	827	0,07	1.103.754	947	637	1.005	960	1.271	679
DOUROU	290,50	272.648		8.980		43		281.671	969	587	1.027			
RAYA	426	473.771		3.440		-		477.211	1.120	559	816			
	716,50	746.419	98,3	12.420	1,6	43		758.882	1.059	574	910	625	1.291	1.35
TAL	25.482,25	26.595.957	98,9	273.544	1,0	1.030	0,003	26.870.531	1.054	719	1.012	913	1.120	1.28

4. COMMERCIALISATION DES PRODUITS HORTICOLES

Le marché national des fruits et légumes souffre toujours d'un manque de structuration.

Cependant, l'écoulement des produits (notamment la pomme de terre et l'oignon) n'a pas connu de difficultés majeures comparativement à l'année précédente. Ceci peut s'expliquer par la faiblesse des quantités produites. Les marchés ont connu un approvisionnement assez régulier caractérisé par des prix stables. Les importations d'oignons et de pommes de terre ont été régulées par arrêté ministériel. Il reste que l'hivernage est toujours marqué par la rareté de certains légumes, conséquence de leur inadaptation à cette saison, mais surtout du défaut de planification et du manque d'infrastructures de stockage.

4.1. ORGANISATION ET DEROULEMENT

Seuls les sous-secteurs de la pomme de terre, de l'oignon et de la banane font l'objet d'une organisation pour la commercialisation primaire. L'exportation des produits horticoles, quoique mieux structurée, souffre de graves lacunes.

4.1.1. La commercialisation nationale

Les tonnages écoulés par l'organisation en place sont de l'ordre de :

- 12 060 T pour la pomme de terre (93% de la production),
- 1 335 T pour l'oignon (7% de la production),
- 920 T pour la banane (19% de la production)

Une production de 215 000 tonnes de fruits et légumes, ne représentent que 7% de la production.

Cette organisation ne porte que sur la commercialisation primaire consistant en une collecte de fruits et légumes auprès des paysans

et groupements de producteurs. Les produits sont ensuite revendus, le plus souvent à des grossistes. Pour le reste, les produits horticoles sont commercialisés par le biais des "bana-banas", grossistes et demi-grossistes avec un nombre d'intermédiaires important, selon la loi de l'offre et de la demande. Ceci est le plus souvent réalisé sans infrastructures appropriées (transport-stockage-chambre froide), ce qui a pour conséquences inévitables :

- une perte importante de produits horticoles ;
- une mauvaise qualité des produits sur les marchés ;
- des variations importantes des quantités mises en marché, sans aucun réajustement possible, ayant pour conséquence directe une fluctuation importante des cours ;
- des prix à la production peu rémunérateurs.

4.1.2. La commercialisation pour l'exportation

Le tonnage de produits horticoles exportés au cours de la campagne 1986/1987 a été de 4 606 T sur un objectif prévisionnel de 6 000 T, soit un taux de réalisation de 77% environ. La majorité des exportations est réalisée par 14 établissements (dont la SENPRIM), regroupés en deux associations d'exportateurs : le Groupement des Exportateurs de Produits Agricoles du Sénégal (GEPAS) et l'Association des Exportateurs de Produits Agricoles du Sénégal (ASEPAS).

Cette contre performance est essentiellement due :

- à des problèmes d'approvisionnement en eau de certains périmètres ;
- à la qualité défectueuse de semences de haricots verts distribués dans le milieu traditionnel.

4.2. LES STRUCTURES D'INTERVENTION

En ce qui concerne les productions organisées : oignons, pommes de terre, bananes, il existe une liaison étroite entre les quantités commercialisées par les commerçants agréés et la délivrance des au-

torisations d'importation.

Durant la campagne 1986/1987, le Ministère du Commerce a fait prendre des dispositions pour arrêter les importations de pomme de terre et d'oignon tout au début de la campagne de production locale. Les recommandations du comité chargé de la commercialisation de la pomme de terre et de l'oignon ont été entièrement suivies par les services compétents du Ministère du Commerce (DCIP et DCE)

Au début de chaque campagne, sur recommandation des comités de suivi de la commercialisation de la pomme de terre, de l'oignon, de la banane, le Ministère du Commerce fixe par circulaire :

- les modalités d'organisation de la collecte et du suivi de la commercialisation ;
- les critères et les modalités d'agrément des commerçants participant à la commercialisation ;
- les conditions d'obtention d'autorisations d'importation après la clôture de la campagne ;
- les prix plancher d'achat aux producteurs.

Ces derniers, pour la campagne 1986/1987 ont été de :

- Pomme de terre 122 F/kg avec différentiel transport 3 F/kg
- oignon rouge 77 F/kg avec différentiel transport 3 F/kg
- oignon jaune 67 F/kg avec différentiel transport 3 F/kg
- banane emballée 178 F/kg

4.3. FINANCEMENT DE LA COMMERCIALISATION

Le financement de la commercialisation n'est intervenu que pour l'écoulement de la pomme de terre et sur un secteur limité.

Région de Thiès

Compte tenu de la somme importante (108 620 436 FCFA) due à la CNCAS par la Commission Fonctionnelle des Maraîchers de Thiès (COMFOMAT) sur crédit de commercialisation de la précédente campagne, il n'a pas été possible de mettre en place les crédits nécessaires à la campagne 1986/1987.

Cependant, la CNCAS, pour ne pas bloquer les opérations, a encore une fois accordé à la CONFOMAT un crédit de 6 000 000 FCFA sur lequel les impayés sont encore de près de 3 800 000 FCFA.

Ce manque de financement a poussé les dirigeants de la CONFOMAT à mettre en place un système de dépôt-ventes.

La collecte dans les deux centres de MBORO et Mbayakh a été de 187 T pour une valeur de 25 331 730 FCFA.

Région de Dakar

La CNAS a accordé aux coopératives de la région de Dakar un crédit de 3 720 000 FCFA, pour lequel il reste encore à recouvrer par la CNCAS 2 745 000 FCFA.

L'Union Nationale des Coopératives (UNINCOOP) et l'Union Départementale des Coopératives du Cap-Vert (UDECOR) ont collecté 327 T de pommes de terre.

4.4. EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS (cf tableaux suivants)

Les exportations ne représentent que 4 606 T, soit une régression importante par rapport à la précédente campagne. Les exportations principales restent :

- les haricots verts filet et bobby (61% du total exporté, soit 2 834 T) ;
- les melons (26% du total exporté, soit 1 226 T).

Il convient cependant de noter un fléchissement important des exportations de haricots verts de l'ordre de 32% par rapport à la précédente campagne et de 59% pour les piments. Par contre d'autres espèces (melon, tomates, aubergines et poivrons verts) ont vu leur part s'accroître sensiblement.

Les importations de légumes sont de l'ordre de 28 500 T, essentiellement oignons (13 600 T), pommes de terre (13 200 T) et ail (500 T). Les importations pour les deux premiers légumes se sont situées de juillet à janvier-février.

Les importations de fruits ont été de l'ordre 7 000 T, dont 3 000 T de bananes et 2 000 T d'agrumes, auxquelles il convient d'ajouter près de 2 000 T de fruits de type européen dont 1 900 T de pommes.

4.5. LE FRET AERIEN ET MARITIME

Concernant le frêt aérien, il n'y a pas eu de problèmes majeurs au cours du déroulement de la campagne, dans la mesure où les capacités offertes (6 000 T) n'ont pas été exploitées entièrement du fait de la faiblesse de la production.

Les quantités totales exportées en frêt aérien ont été de 4 118 T, soit seulement 68% des capacités offertes.

Concernant le frêt maritime, qui recèle encore des possibilités non-exploitées, il est en nette progression. Les exportations de SENPRIM sont passées de 150 T en 1985/1986 à 488 T au cours de cette campagne.

Les coûts de frêt durant cette campagne ont été de :

- 215 à 235 FCFA/kg en ce qui concerne le frêt aérien,
- 90 FCFA/kg pour le frêt maritime.

// TATISTIQUE DES EXPORTATIONS DU SENEGAL
SOURCE D.P.V. ET EXPORTATEURS

ETABLISSEMENTS	Haricot vert bobby	Haricot vert filet	MELONS	TOMATE	PIMENTS	AUBER- GINE	GOMBO	MAIS DOUX	MANGUES	FRAI- SES	POI- VRONS	TOTAL
SENPRIM	244 412	24 154,4	534 899,8	23 096,9	47 992	13 700	88	104	-	-	19 176	907 603
AGROCAP	103 006	253 756	365 847	212 900	14 448	-	-	-	-	1 043	-	951 100
SEPAM	131 016	254 487	284 769	10 652	37 975	-	420	-	162	-	-	719 481
SOEX	48 656	163 104	-	-	12 219	135	-	-	-	-	-	224 114
ETS DRAME	114 707	61 143	5 001	-	8 147	-	-	-	-	-	-	188 998
JARDIMA	12 309	547 804	33 420	9 581	61 369	-	-	-	-	-	-	788 483
TOLL-SELECTION	133 685	404 431	2 899	102	38 905	-	-	-	-	-	-	630 021
DJITE Mamadou	39 650	33 911	-	-	3 952	-	-	-	-	-	-	77 513
WALO-PRIMEUR	5 348	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 348
GIPES	51 787	-	-	-	5 497	-	-	-	-	-	-	57 284
ETSENCO	1 140	4 737	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 877
Mamadou NDOYE	944	7 977	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 921
PROGEDEX	-	9 109	47	4 162	-	-	1 089	-	16 388	-	-	30 786
ETS MASSIE	2 856	7 892	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 748
TOTAL	1 062 516	1 772 505	1 226 893	260 494	230 504	13 835	1 577	104	16 550	1 043	19 176	4 606 352
TOTAL	1 062 516	1 818 808	1 104 298	174 333	562 326	3 118	6 583	-	12 729	-	-	5 043 293

IMPORTATION DE FRUITS ET LEGUMES SEPTEMBRE 1986 à AOUT 1987 (Source DPV, bureau Contrôle

Produits	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet		
oignons	1.519.945	1.924.799	1.760.892	2.005.227	2.425.272	2.012.315	154.100	-	-	-	401.720	1.415.550	
pommes de terres consommation	1.450.452	1.609.095	2.192.576	1.804.984	2.400.074	212.770	-	-	7.084	25.000	2.848.480	1.362.653	13.913.11
tomate	4.031	14.312	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4.000	2 34
carottes	119.240	109.700	67.890	29.050	-	-	-	-	-	-	11.292	42.500	37 67
betterave	7.790	3.400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 190
choux	34.796	16.493	301	-	-	-	-	-	-	-	11.275	4.048	66 91
aubergines	55.020	53.040	32.400	50.512	11.000	-	54.180	43.985	-	60.980	82.080	60.524	50 72
totaux	3.191.274	3.730.839	4.054.059	3.889.773	4.836.346	2.225.085	208.280	43.985	7.084	85.980	3.354.957	2.889.275	25.51 82
bananes	152.995	539.565	323.209	326.128	97.500	194.447	1.82	1 3					
agrumes	2.544	126.447	123.098	247.219	241.919	300.585	166.212	287.990	91.380	249.660	16.500	145.624	1.5 3
totaux	155.539	666.012	446.307	573.347	339.419	485.062	674.036	620.228	184.005	466.994	17.985	268.614	5.05

NB : Ces statistiques qui sont provisoires ne concernent que les produits qui sont importants du fait de leur tonnage ou qui font l'objet d'une production nationale.

Quantités exprimées en Kg.

4.6. IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'HORTICULTURE

L'impact économique et social de l'activité horticole sera analysé au regard :

- de la population concernée ;
- des revenus issus de la commercialisation des produits horticoles
- de la balance commerciale.

4.6.1. Population concernée par l'activité horticole

Environ 12 000 personnes exercent l'activité maraîchère. 80% de cette population de maraîchers est concentrée dans les Niayes, soit une présence de 9 600 maraîchers. Si l'on considère les activités en amont et en aval liées au maraîchage, production et distribution des facteurs de production (semences et engrais), transport et négoce, on estime qu'environ 120 000 personnes vivent de l'activité maraîchère.

Pour la zone des Niayes, sur les 9 600 maraîchers, 7,5%, soit environ 700 personnes, font du maraîchage en marge de leur activité principale.

Sur une exploitation de type traditionnel, le nombre moyen d'UTH (Unité de Travail-Homme) est de 5,7 et la surface cultivée annuellement par UTH est d'environ 23 ares.

4.6.2. Estimation des revenus

Sur la base d'une production commercialisée aux prix officiels estimée à 73 000 tonnes, le chiffre d'affaires lié à l'activité maraîchère s'élève à environ 7,3 milliards de FCFA, soit un revenu brut d'environ 650 000 FCFA/an pour les exploitations familiales, qui assurent 80% de la production. Pour les exploitations modernes, le revenu brut varie entre 2 et 5 millions de FCFA en fonction de la taille de l'exploitation.

4.6.3. Impact de l'activité horticole sur les échanges extérieurs

Entre 1985 et 1986, la valeur des exportations de produits maraîchers est passée de 2,7 milliards à 1,8 milliards pour les volumes respectifs également en baisse : 8 900 tonnes en 1985 et 4 600 tonnes en 1987. Sur la même période, les importations de fruits et légumes enregistrent une légère augmentation avec 4,8 milliards en 1985 contre 5,2 milliards en 1987. Cette augmentation en valeur se traduit également par un accroissement en volume. Environ 39 000 tonnes de fruits et légumes ont été importées en 1985 contre 52 000 tonnes en 1987, soit une progression de 33%.

Ces différents flux d'échange avec l'extérieur se traduisent par une balance commerciale de la branche "fruits et légumes" déficitaire de 3,4 milliards en 1987 et un taux de couverture de 35%.

./.

INDETTTEMENT DU MONDE RURAL ET LE CREDIT AGRICOLE

5.1. SITUATION DU CREDIT AGRICOLE

5.1.1. Pendant la campagne 1986/1987

Pour faire face à ses besoins en intrants, le monde rural a reçu des crédits de divers organismes ayant leurs principales activités orientées vers le développement économique et social du monde paysan.

La Caisse Nationale du Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) a octroyé 426 792 610 FCFA ainsi répartis :

- 375 601 685 FCFA pour les semences d'arachide consentis aux sections villageoises de la région de Thiès correspondant à 4 788 tonnes. L'apport personnel est évalué à 127 290 565 FCFA portant le coût de l'opération à 502 890 000 FCFA. Les remboursements s'élèvent à 376 173 895 sur un exigible de 400 009 390 FCFA en capital et intérêts soit 94,04%. Les impayés s'élèvent à 23 833 495 FCFA récupérables pendant la campagne 1987/1988.

- 51 190 925 FCFA pour les semences de pommes de terre dans la même zone. L'apport personnel était de 24 223 075 FCFA. Ce crédit a été dénoué.

La SONACOS a octroyé à travers l'UNCAS un crédit semences arachide évalué à 3,039 milliards correspondant à 28 530 tonnes comprenant 2 900 tonnes de NI sur toute l'étendue du territoire.

La SEPFA a également octroyé un crédit de 721 185 390 FCFA pour la campagne 1986/1987, sur les trois programmes ci-après :

- arachide de bouche	602 112 090 FCFA
- opération 73.33	100 320 300 FCFA
- opération semences décor-	
liquées enrobées	18 753 000 FCFA

Le taux global de remboursement atteint 99,7%

Les sociétés Régionales de Développement Rural (SRDR) ont également

financé à crédit les paysans durant la campagne agricole. La situation se présente comme suit :

La SAED a octroyé, pour la seule campagne de riz d'hivernage un crédit de 1 174 462 042 FCFA à récupérer pendant la commercialisation. Au mois d'octobre 1987, l'exigible des dettes de la SAED se monte à 889 000 000 FCFA.

La SODEFITEX se présente comme suit : 2% pour les semences de céréales, 57% pour l'engrais, 25% pour les herbicides et insecticides et 16% pour le matériel agricole.

Au 30 juin 1987, sur un exigible de 810 591 744 FCFA, il a été remboursé 720 922 210 FCFA, soit 93,9%.

La SOMIVAC : Le crédit de campagne s'élève à 65 797 923 FCFA répartis comme suit :

- 2 959 781 FCFA pour les semences ;
- 27 414 529 FCFA pour les engrais ;
- 28 520 791 FCFA pour le matériel agricole ;
- 6 902 822 FCFA pour le matériel maraîcher.

Sur un montant total à récupérer de 81 998 178 FCFA à la dernière situation de la campagne agricole 1986/1987, 46 108 817 FCFA ont été remboursés soit 56,29%. Cette faible performance cache diverses réalités dans les pourcentages de remboursements : semences (72,74%), engrais (38,86%) et le moyen terme de 5 ans (89%). L'engrais est donc le plus affecté.

La SODEVA a distribué à crédit :

- pour le programme maïs : 90,32 tonnes de semences, 593,95 tonnes de 8.18.27 et 410,55 tonnes d'urée soit 100 196 682 FCFA dont 95 993 744 FCFA ont été récupérés (88,71%)
- pour le mil : 4,538 tonnes de semences, 424,05 tonnes de 8.18.27 et 136 tonnes d'urée soit 52 596 270 FCFA dont 37 143 913 FCFA ont été remboursés (70,18%)
- pour le programme niébé : 842,651 tonnes de semences soit 120 192 835 FCFA dont 113 412 165 FCFA ont été récupérés (94,36%)

- pour le projet de lutte contre les Nématodes (P.L.N) sur 25 630 000 FCFA placé, il a été remboursé 17 762 676 FCFA (73,18%).

La SODAGRI a fourni à crédit au titre de la campagne 1986/1987, 48,101 tonnes de riz, 0,967 tonnes de maïs, 0,13 tonne de niébé au titre de semences et 54,15 tonnes de 8.18.27, 3,7 tonnes de 10.10.20, 47,5 tonnes d'urée et 10 tonnes de tricalcique au titre des engrais, des herbicides, du matériel agricole et des prestations de service (labours, etc...)

Les remboursements d'un total de 31 030 439 FCFA, ont été effectués à 100%, soit respectivement :

- 5 270 704 FCFA pour les semences ;
- 11 228 300 FCFA pour les engrais ;
- 1 716 000 FCFA pour les herbicides ;
- 7 582 500 FCFA pour les prestations de services ;
- 5 232 935 FCFA pour le matériel agricole .

Durant la campagne, les remboursements ont été dans l'ensemble satisfaisants. Les paysans ont remboursé à 100% les crédits UNCAS/SONACOS et épongé presque entièrement les dettes-semences de la SEPFA.

Pour les SRDR, la situation semble moins favorable mais s'est largement améliorée du fait des bons résultats enregistrés pendant la campagne agricole et du niveau des revenus distribués.

5.1.2. Pendant la campagne 1987/1988

Pour la préparation de la campagne 1987/1988, des mesures importantes relatives à l'octroi du crédit ont été prises dans le sens de la responsabilisation du paysan. Il a été notifié à la SONACOS que toutes ses ventes de semences doivent s'effectuer au comptant. Pour le SRDR, le processus de désengagement en matière de crédit doit commencer.

La situation du crédit pour cette campagne se présente comme suit :

SOMIVAC :

La SOMIVAC a octroyé à des paysans encadrés en programme intensif ou semi-intensif du crédit essentiellement à court terme.

Le montant total octroyé est de 20 049 110 FCFA dont 1 251 510 FCFA au titre des semences et 18 797 600 FCFA au titre de l'engrais.

LA SODAGRI :

L'endettement des producteurs encadrés par la SODAGRI d'un montant total de près de 50 millions de FCFA se répartit comme suit :

- 6 941 205 FCFA pour les semences ;
- 19 037 320 FCFA pour les engrais ;
- 3 166 400 FCFA pour les herbicides ;
- 20 288 490 FCFA pour les prestations de services ;
- 566 585 FCFA pour le matériel agricole.

La SAED :

Pour traduire dans les faits le processus de désengagement de la société de la fonction crédit agricole, un protocole d'accord a été signé avec la CNCAS. L'intervention de la Caisse Nationale de Crédit Agricole pour la campagne d'hivernage, a porté sur 100 230 320 FCFA pour l'acquisition des divers intrants agricoles (semences, engrais, pesticides, herbicides, gas oil, etc...).

Pour la campagne de contre-saison froide, la CNCAS a financé 25 087 123 FCFA pour permettre la mise en place de la tomate industrielle.

SOEVA :

Pour mener à bien ses divers programmes de cultures vivrières, la SOEVA a octroyé des crédits à court terme d'un montant de 314 411 085 FCFA pour les divers programmes. Ce montant est ainsi réparti :

- 212 931 150 FCFA pour l'engrais ;
- 67 664 995 FCFA pour les semences ;
- 33 814 940 FCFA pour les pesticides et le P.L.N.

SEPFA :

L'endettement des paysans encadrés par la SEPFA est de 556 199 150 FCFA dont :

- 374 374 910 FCFA pour les semences ;
- 142 353 978 FCFA pour l'engrais 6.20.10. ;
- 39 470 262 FCFA pour le phospho-gypse (plâtre agricole).

CNCAS :

Pour la campagne 1987/1988, le volume de crédit distribué par la CNCAS est de 714 640 673 FCFA répartis comme suit :

- 562 702 748 FCFA pour le financement des semences d'arachide ;
- 69 346 918 FCFA pour l'engrais ;
- 57 503 884 FCFA pour divers intrants au profit de la culture du riz ;
- 25 087 123 FCFA pour les intrants entrant dans la culture de la tomate industrielle.

L'apport personnel des bénéficiaires du crédit s'élève à 272 139 721 FCFA ce qui porte le coût des opérations à 986 780 394 FCFA.

L'CNCAS n'a avalisé cette année un crédit en direction des paysans, opération que l'union faisait souvent avec la SONACOS. Les paysans restent devoir à leur organisation 328 598 798 FCFA.

La SENCHIM, à titre d'expérience, a fait un crédit de campagne de 6 731 072 FCFA pour 104 tonnes d'engrais.

5.2. DIFFICULTES RENCONTREES PAR LE CREDIT AGRICOLE

L'importance du revenu monétaire distribué à partir de la commercialisation organisée, environ 62,2 milliards en 1986/1987, a contribué à améliorer le niveau de consommation des paysans qui s'était fortement dégradé.

Les bonnes performances de la campagne agricole passée et le niveau suffisamment incitatif des prix au producteur ont permis aux paysans

de réduire de manière substantielle leurs engagements vis-à-vis de leurs créiteurs.

Ce comportement des paysans a comprimé leurs liquidités réduisant leurs possibilités d'acquérir les facteurs de production au comptant. Divers programmes, cette année ont souffert de cette situation, ce qui confirme le rôle important que doit jouer le crédit agricole.

Un des facteurs de succès de notre politique en matière de crédit est bien sûr la garantie d'un certain niveau de revenu. Mais, l'environnement international des produits agricoles ne cesse de se dégrader, éliminant toute possibilité de liens entre les prix intérieurs et les prix internationaux. La période difficile que traverse l'économie mondiale, avec un renforcement des formes de protection et l'amélioration de la situation alimentaire dans certains pays importateurs ont porté les prix mondiaux à un niveau très bas qu'amplifie la fluctuation à la baisse du dollar par rapport aux autres monnaies.

Les conséquences d'une telle situation sont l'accroissement des charges de soutien aux produits agricoles exportés dont les recettes d'exportation ne cessent de chuter. Les produits arachidières et le coton, pour cette campagne dégagent un déficit total de l'ordre de 23,6 milliards de FCFA, compte tenu de l'intervention du Fonds de Garantie (18,7 milliards de FCFA).

Au niveau interne, la politique de désengagement de l'Etat dans l'octroi du crédit au profit du système bancaire ou de tout autre établissement non étatique se heurte à la gestion très sévère de la demande.

En effet, une des mesures, contribuant à la surveillance stricte de la demande intérieure, appliquée par la BCEAO n'encourage pas la prise en charge effective du développement du monde rural par le système bancaire sénégalais. La politique d'encadrement et de plafonnement

du crédit devient un sérieux obstacle à la mobilisation tant de ressources intérieures qu'extérieures au profit du monde paysan.

Du fait que la mise en oeuvre de divers projets se heurte à ces dispositions monétaires, la BCEAO a été saisie pour trouver une solution diligente à ce problème. La Banque Centrale a saisi l'occasion pour rappeler la position de l'Union en ces termes :

- " les crédits accordés par la banque aux agents économiques locaux surressources extérieures consenties aux banques doivent être maintenus dans l'enveloppe globale des crédits. Il en est de même des crédits octroyés par les banques sous leur responsabilité à partir de lignes de crédits extérieures rétrocédées par l'Etat à ces mêmes banques. Ces crédits devront toutefois respecter les conditions générales de banque en vigueur dans l'UNION.

- les crédits consentis par les banques sous forme d'opérations pour le compte de l'Etat, à partir de ressources extérieures obtenues par l'Etat, n'entrent pas dans le champ d'application du plafonnement des crédits ordinaires. Cependant, il conviendra que les conventions de rétrocession signées ou à signer entre l'Etat et les banques concernées précisent que les concours consentis par les banques à partir de ces lignes de crédits sont mis en place pour le compte de l'Etat".

Mais la Banque Centrale souhaite, en tout état de cause être informée de l'existence de ces ressources et du planning de leur mise en place afin de les prendre en compte dans les programmes monétaires.

Certains projets ont pu être heureusement dénoués, mais d'autres attendent toujours.

Les coûts de récupération du crédit en milieu paysan, semble très élevés. Le seul moyen d'alléger les charges de l'intermédiation repose sur une bonne organisation des paysans et leur plus grande responsabilisation pour pouvoir drainer les remboursements au niveau de regroupements moins éclatés.

Si la volonté de payer est une condition nécessaire de la viabilité du crédit, d'autres facteurs d'incitation doivent être renforcés. Il s'agit notamment de l'organisation de la commercialisation et du projet de mise en place d'un fonds dit de calamités appelé à éponger les dettes paysannes en cas de sinistre déclaré.

D'autre part, il faut souligner l'importance de l'intervention des ONG dans la distribution des crédits. Ces organismes ont toutefois des méthodes d'approche très particulières et singulières avec des conditions perturbant fortement la politique de crédit menée par le Crédit Agricole et les Sociétés Régionales de Développement Rural.

5.3. ORIENTATIONS EN MATIERE DE CREDIT

En matière de Crédit Agricole, le Gouvernement compte responsabiliser le bénéficiaire du crédit par sa plus grande participation au co-financement par des garanties personnelles et en assurant l'indépendance du Crédit Agricole face aux pressions de tous genres. Aussi, le seul critère d'octroi est la viabilité économique de l'opération pour laquelle le crédit est demandé.

D'autre part, le Gouvernement reconnaît à toute institution financière la possibilité de distribuer du crédit agricole dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le gouvernement réaffirme les principes énoncés dans la deuxième lettre politique de développement, en particulier :

- " dans tous les cas les prêts agricoles doivent être remboursés dans les termes et conditions reconnues par les parties prenantes :
- le système utilisera au mieux et renforcera la solidarité de groupe afin de réduire le risque de non remboursement"...

Des études seront bientôt mises en oeuvre avec l'appui de nos partenaires pour définir une stratégie et une programmation de développement des services financiers et de la collecte de l'épargne en zone rurale.

6. IMPACT GLOBAL DU SECTEUR AGRICOLE SUR L'ECONOMIE

Le sous-secteur agriculture joue un rôle important dans l'économie nationale. Pour en mesurer l'impact, en particulier au vu des résultats des campagnes 1985/1986 et 1986/1987 sont examinés successivement :

- les niveaux de production de ces deux campagnes,
- les prévisions pour 1987/1988,
- la chronique des prix agricoles,
- l'évolution de la production agricole en valeurs courante et constante,
- la contribution du secteur à la croissance en comparaison avec les objectifs du Programme d'Ajustement à moyen et long termes.

6.1. PLACE DU SECTEUR AGRICOLE DANS L'ECONOMIE NATIONALE

6.1.1. Analyse des résultats de production des deux dernières campagnes agricoles et des premières prévisions 1987/1988

Les résultats de production des deux dernières campagnes agricoles 1985/1986 et 1986/1987, de même que les premières estimations pour la campagne 1987/1988 (cf tableau n°1), marquent un net redressement par rapport aux campagnes antérieures (moyenne des résultats sur la période 1976/1977 à 1984/1985).

./.

Tableau n° 1 : Productions Agricoles.

Cultures	Moyenne 1976/1977 à 1984/1985	1985/1986	1986/1987	1987/1988 (prévisions)
I. Cultures industrielles:				
. Arachide Huilerie	730	590,46	821,83	853,3
. Arachide de bouche	10	10,75	19,32	22,9
. Coton	38	27,94	26,87	31,8
. Tomate industrielle	24	15,42	42,09	45,0
II. Cultures vivrières				
. Mil/Sorgho	550	949,57	633,73	768,8
. Maïs	65	146,93	107,87	107,7
. Paddy	107	147,00	148,34	120,8
. Niébé	17	79,73	54,86	36,6
. Manioc	41	39,95	75,04	52,9
III. Horticulture				
. Maraichage	(2) 100	150,00	120,00	150,0
. Fruits	(2) 95	110,00	95,00	115,5

Unité : millier de tonnes

- (1) : moyenne 1980/1981 à 1984/1985
 (2) : données du VIème Plan

L'analyse par grand groupe de produits, cultures industrielles, vivrières et horticoles montre une évolution quelque peu différente.

a) Cultures industrielles.

. Arachide d'huilerie. Le niveau moyen de 730 000 tonnes des 9 campagnes allant de 1976/1977 à 1984/1985 est fortement influencé par les très bons résultats des campagnes 1978/1979, 1981/1982, 1982/1983, avec des niveaux voisins du million de tonnes. Après les faibles résultats enregistrés en 1983/1984 et 1984/1985, inférieurs à la moyenne de 730 000 tonnes (respectivement 560 000 tonnes et

670 000 tonnes), la production arachidière amorce un redressement en 1985/1986 avec 590 459 tonnes, redressement qui s'est poursuivi en 1986/1987 (821 831 tonnes) et qui semble se confirmer avec les prévisions de récolte 1987/1988 (853 336 tonnes)

. Arachide de bouche. Par rapport à la moyenne 1977/1985, l'arachide de bouche connaît des niveaux de production en hausse, mais encore insuffisants pour que cette activité joue pleinement son rôle de diversification.

. Coton. C'est la seule culture industrielle qui, au cours des deux dernières campagnes, enregistre des résultats inférieurs à la moyenne. Pour faire face aux déséquilibres financiers de la filière, consécutifs à la chute des cours mondiaux du coton, la SODEFITEX a pris un certain nombre de mesures d'ajustement :

- réduction des surfaces de 20% par rapport à la moyenne des huit dernières années et,
- remboursement par les producteurs de la moitié environ du coût des intrants.

Les prévisions de récolte pour 1987/1988, si elles se confirment, marqueront un net redressement de la production (31 788 tonnes).

. Tomate industrielle . En 1985/1986, cette spéculation a enregistré une baisse importante (36% par rapport à la moyenne). Cette chute s'explique essentiellement par un désintéressement des producteurs pour la tomate industrielle en raison des prix à la production jugés insuffisamment attractif. Ces prix ne permettaient pas de faire face à la "vérité des prix" en matière de facteurs de production et au désengagement de SARL qui encadre une partie de cette production.

Le plan de relance mis en œuvre et le relèvement du prix d'achat au producteur intervenu en 1987 de 23 F à 30 F/kg ont permis un redressement important de la production en 1986/1987 : 42 095 tonnes

dont 30 115T par les producteurs encadrés par la SAED, 9 980T par la SOCAS et 1 990T par les autres privés.

b) Cultures vivrières.

. Cultures céréalières. Les productions de mil/sorgho, maïs et paddy sont en nette augmentation par rapport à la moyenne 1977/1985 : +44% pour le mil/sorgho, +96% pour le maïs et 38% pour le paddy. Les prévisions de récolte pour 1987/1988 semblent confirmer cette tendance.

Le fort taux de croissance du maïs s'explique par le passage de cette production, initialement culture de case, en grande culture. Il convient également de souligner la régression de cette culture au cours des deux dernières campagnes.

Pour les trois dernières campagnes, on constate une stagnation de la production de paddy encadrée par la SAED : 80 955 tonnes en 1985/1986, 85 342 tonnes en 1986/1987 et 71 600 tonnes prévues en 1987/1988.

Cette stagnation s'explique en partie par un potentiel irrigable en voie de dégradation et par des retards dans la réalisation des nouveaux aménagements et dans la réhabilitation de certains périmètres. Par contre l'accroissement de la productivité a partiellement compensé la réduction des superficies irriguées.

Autres productions vivrières. Pour les autres productions vivrières, niébé et manioc, on note un redressement des quantités produites par rapport à la moyenne. Au cours des deux campagnes 1985/1986 et 1986/1987, la production moyenne de niébé aura été environ 4 fois supérieure aux résultats des huit précédentes campagnes et celle du manioc 1,4 fois plus importante.

Mais pour 1987/1988, les résultats prévisionnels avec des volumes

respectifs de 36 600 tonnes de niébé et de 53 000 tonnes de manioc infirment cette tendance.

c) Horticulture.

. Productions maraîchères. Plus de 90% de la production de légumes se trouve concentrée dans trois régions, avec par ordre d'importance, la région de Thiès (41%), la région de Dakar (28%) et la région de Saint-Louis (22%). Quatre spéculations dominent et assurent 72% de la production totale de légumes : oignon (26%), chou (17%), tomate (15%) et pomme de terre (14%).

Par rapport à la campagne précédente, 1986/1987 est marquée par une chute de 20%, essentiellement due à des raisons climatiques et à une forte réduction de la production d'oignons qui, l'année précédente, avait connu des problèmes de commercialisation.

. Productions fruitières. En augmentation en 1985/1986, les productions fruitières enregistrent en 1986/1987 une baisse de 14%, ce qui les situe au niveau de 1976/1977 (95 000 tonnes).

6.1.2. Evolution des prix au producteur

a) Evolution en francs courants.

Lors des trois dernières campagnes, les prix à la production n'ont pas varié (cf tableau n°2) excepté pour la tomate industrielle dont le prix est passé en 1987 de 23 F/kg à 30 F/kg bord du champ et de 27,5 F/kg à 34,5 F/kg rendu usine.

Pour le coton, compte tenu du nouveau système de cession des intrants par la SODEFITEX, le prix à la production a connu un réajustement. Alors que le prix de 100 F/kg en 1985/1986 et antérieurement était un prix net, à compter de la campagne 1986/1987, les producteurs doivent rembourser la moitié environ du coût des intrants, ce qui ramène le prix brut de 100 F/kg à un prix net de 77 F/kg.

Tableau n° 2 : Evolution en francs courants des prix agricoles au producteur

	:1979/	:1980/	:1981/	:1982/	:1983/	:1984/	:1985/	:1986/	:1987/
	:1980	:1981	:1982	:1983	:1984	:1985	:1986	:1987	:1988
Arachide huilerie	45,5	50	70	70	70	80	90	90	90
Arachide de bouche (battu en sac)	54,5	54,5	74,8	78,8	78,8	78,8	110	110	110
Coton	55	60	68	70	70	70	100	100	100
Tomate industrielle	17	17	17	21	21	23	23	30	30
Mil/Sorgho	40	40	50	50	55	60	70	70	70
Maïs	37	37	47	47	50	60	70	70	70
Paddy	41,5	41,5	51,5	51,5	60	66	85	85	85
Niébé	30	33	43	43	40	60	110	110	110

Unité : FCFA/kg

b) Evolution des prix relatifs

Entre 1979 /1980 et 1987/1988, les prix relatifs du coton et du mil par rapport à l'arachide et ceux du maïs et du paddy par rapport au mil ont évolué comme indiqué dans le tableau n° 3.

. Coton-Arachide. En 1979/1980, le différentiel était de 9,5 F/kg en faveur du coton représentant une "surcôte" de cette production de 21% par rapport à l'arachide. En 1986/1987, ce différentiel est de 10 F/kg, mais le prix du coton n'est que de 11% plus élevé que celui de l'arachide.

Si l'on raisonne en prix net, le différentiel coton/arachide devient négatif (-13 F/kg) et le prix du coton de 14% inférieur à celui de l'arachide.

. Maïs-Arachide. En 1979/1980, le différentiel était de 8,5 FCFA/kg en faveur de l'arachide. Ce différentiel a été porté à 20 FCFA/kg en 1987/1988 avec un rapport de prix de -22%.

. Mil-Arachide. Sur la période considérée, le différentiel entre le prix du mil et de l'arachide s'est accru passant de 5,5 FCFA/kg à 20 FCFA/kg.

. Maïs-Mil. Le différentiel des prix entre ces deux productions a évolué en faveur du maïs avec un écart de -3 F/kg en 1979/1980 et une stabilité en 1987/1988.

. Paddy-Mil. Alors que le paddy était payé 4% plus cher que le mil en 1979/1980, avec un écart de +1,5 F/kg, en 1987/1988 le différentiel est de 15 F/kg, représentant +21%.

Tableau n°3 : Evolution des prix relatifs entre 1979/1980 et 1987/1988

	Maïs/ Arach	Coton/ Arachide	Mil/ Arachide	Maïs/ Arachide	Maïs/ Mil	Paddy/ Mil
<u>1979/1980</u>						
.Différentiel (FCFA/kg)	-8,5	+9,5	-5,5	-8,5	-3	+1,5
.Pourcentage	-18	+21	-12	-19	-7	+4
<u>1987/1988</u>						
.Différentiel (FCFA/kg)	-20	+10	-20	-20	0	+15
.Pourcentage	-22	+11	-22	-22	0	+21

c) Evolution en francs constants.

En francs constants base 100 en 1979/1980, la quasi totalité des

prix à la production enregistrent une baisse de valeur. Seuls deux produits, le paddy et le niébé, sont à des niveaux supérieurs à ceux de 1979/1980 en raison de la forte hausse intervenue en 1985/1986 : +42% pour le paddy et +83% pour le niébé. Pour les autres produits, les baisses enregistrées sont nettement différentielles :

. Arachide huilerie	-2%
. Arachide de bouche	-0%
. Coton	-10%
. Tomate industrielle	-12%
. Mil/Sorgho	-13%
. Maïs	-6%

Tableau n° 4 : Evolution en francs constants des prix agricoles au producteur (base 100 en 79/80)

Désignation	:1979/1980	:1980/1981	:1981/1982	:1982/1983	:1983/1984	:1984/1985	:1985/1986	:1986/1987	:1987/1988
. Arachide huilerie	45,5	47,2	56,4	50,4	45,1	45,6	48,4	46,4	44,6
. Arachide de bouche	54,5	51,3	60,0	56,8	50,8	44,9	59,1	56,7	54,6
. Coton	55	56,7	54,7	50,4	45,1	39,9	53,7	51,6	49,6
. Tomate industrielle	17	16,1	13,7	15,1	13,5	13,1	12,4	15,5	14,9
. Mil/Sorgho	40	37,8	40,3	36,0	35,5	34,2	37,6	36,1	34,7
. Maïs	37	34,9	37,8	33,9	32,2	34,2	37,6	36,1	34,7
. Paddy	41,5	39,2	41,5	37,1	38,7	37,6	45,7	43,8	42,2
. Niébé	30	28,3	34,6	31,0	25,8	34,2	59,1	56,7	54,6
Déflateurs des prix (1)	100	105,9	124,2	138,8	155,1	175,3	186,1	193,9	201,6

Unité : FCFA/kg

(1) Source : Direction de la prévision et de la conjoncture :
indice des prix à la consommation en milieu traditionnel
(base 100 en 1979/1980.

6.1.3. Evolution de la production agricole en valeur

L'évolution sur les trois dernières campagnes de la valeur de la production agricole aux prix courants et constants est présentée dans le tableau n° 5 et l'année 1987/1988 est donnée à titre indicatif en raison du caractère prévisionnel des résultats de production de cette campagne. Pour cette raison, l'analyse porte sur les résultats de 1985/1986 et 1986/1987.

Pour ces deux campagnes, la valeur de la production agricole dépasse légèrement les 171 milliards de FCFA en 1985/1986 et connaît un léger fléchissement en 1986/1987 avec 165,36 milliards de F CFA.

Cette baisse est essentiellement due à la production de mil et de sorgho qui a chuté d'environ 22 milliards de FCFA en valeur et de 33% en volume. Par contre, sous l'effet de l'accroissement de la production arachidière, les cultures industrielles connaissent une progression de 22,41 milliards de FCFA soit 39% d'augmentation entre les deux campagnes.

En structure, le poids relatif de chaque groupe de cultures s'est modifié au cours des deux campagnes étudiées. C'est ainsi que :

- 1°/ les cultures industrielles sont passées de 33,5% à 48% sous l'effet de la bonne campagne arachidière 1986/1987,
- 2°/ les cultures céréalières ont connu le mouvement inverse avec un poids relatif de 52% en 1985/1986 et de 39% en 1986/1987.

En termes constants (base 100 en 1979/1980), la valeur de la production agricole est voisine de 92 milliards de FCFA en 1985/1986 et dépasse légèrement les 85 milliards de FCFA en 1986/1987.

Tableau n° 5 : Evolution de la Production agricole en valeurs courante et constante base 100 en 1979/1980

CULTURES	FRANCS COURANTS			FRANCS CONSTANTS	
	1985/1986	1986/1987	1987/1988	1985/1986	1986/1987
<u>Cultures industrielles</u>					
.Arachide huilerie	53,14	73,96	76,86	28,58	38,13
.Arachide de bouche	1,16	2,13	2,51	0,64	1,1
.Coton	2,79	2,69	3,19	1,50	1,39
.Tomate	0,35	1,20	1,38	0,19	0,62
S.T Cultures industrielles	57,44	79,98	84,02	30,91	41,24
<u>Cultures céréalières</u>					
.Mil/Sorgho	66,47	44,36	53,84	35,70	22,88
.Maïs	10,29	7,55	7,54	5,52	3,89
.Paddy	12,50	12,61	10,27	6,72	6,50
S.T Cultures céréalières	89,26	64,52	71,65	47,94	33,27
<u>Autres cultures</u>					
.Niébé	87,77	6,03	4,03	4,71	3,11
.Manioc (2)	1,60	3,0	2,12	0,86	1,58
.Légumes & fruits (3)	14,30	11,83	14,60	7,37	6,10
S.T Autres cultures	24,67	20,86	20,95	12,94	10,79
TOTAL VALEUR PRODUCTION	171,37	165,36	176,42	91,79	85,30

Unité : milliard de FCFA

- (1) : donnée provisoire
 (2) : prix unitaire 40 F/kg
 (3) : prix unitaire moyen estimé à 55 F/kg.

6.1.4. Contribution du secteur agricole à la croissance

a) Evolution de P.I.B.E. agricole

De 1981 à 1986, la Production Intérieure Brute (PIBE) en francs courants de la branche agriculture a presque triplé : 54,1 milliards de FCFA à 157,8 milliards de FCFA (cf tablequ n°6).

Cependant, cette évolution a été marquée par une rupture de rythme en 1984 et 1985 où les deux PIBE (respectivement 74,8 milliards de FCFA et 99,3 milliards de FCFA) sont inférieures au niveau moyen de la période 1981/1986 (103 milliards de FCFA).

La campagne 1983/1984 a été marquée par une grave sécheresse alors que celle de 1984/1985 a connu une pluviométrie moyenne mais avec des précipitations mal réparties dans le temps.

Après ces deux années de stagnation, le bon hivernage de 1985/1986 aura permis un redressement de la contribution du secteur agricole dans la PIBE totale (13,8%)

Sur la période considérée, l'activité agricole occupe le premier rang avec une contribution moyenne de 51% à la valeur ajoutée du secteur primaire.

Par comparaison avec les autres secteurs directement productifs, la contribution de la branche agriculture est passée entre 1981 et 1986 de 10% à 14%, alors que l'importance relative du secteur secondaire est restée stationnaire (31%) et celle de l'activité tertiaire a chuté de 46% à 42%. La contribution du secteur agriculture à la formation du Produit Intérieur Brut (P.I.B.) a évolué entre 7% et 13% sur la période 1981/1986 soit un poids relatif moyen de 10%.

Tableau n° 6 : Evolution en francs courants de la production intérieure brute (PIBE) de la branche Agriculture et sa contribution à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB)

Unité : - milliard de FCFA
- %

	1981	1982	1983	1984	1985	1986
. Agriculture	54,1	111,9	119,1	74,8	99,3	157,8
. Elevage	41,5	45,7	54,2	64,2	79,3	92,8
. Pêche	15,9	18,0	20,8	24,0	27,8	29,1
. Forêts	9,6	10,1	10,6	11,1	12,7	13,1
Secteur primaire	121,1	185,7	204,7	174,1	218,8	292,8
Secteur secondaire	171,6	205,0	235,5	280,3	330,1	366,0
Secteur tertiaire	254,6	316,9	349,8	396,2	434,2	487,3
TOTAL PIBE	547,3	707,6	790,0	850,6	983,1	1.146,1
Agriculture/PIBE primaire %	44,7	60,3	58,2	43,0	45,4	53,9
Agriculture/PIBE totale %	9,9	15,8	15,1	8,8	10,1	13,8
Administration et ménages	122,5	136,7	149,5	164,9	168,9	149,4
TOTAL PIB	669,8	844,3	939,5	1.015,5	1.152,0	1.295,5
Agriculture/PIB %	8,1	13,3	12,7	7,4	8,6	12,2

Source : Direction de la prévision et de la conjoncture
NB : 1986 correspond à la campagne agricole 1985/1986. idem pour les autres années civiles.

b) Analyse de la croissance de la valeur ajoutée agricole

Afin de rapprocher les résultats du sous-secteur agricole avec les objectifs de croissance énoncés dans la politique économique, il convient d'analyser l'évolution 1981/1986 en deux périodes correspondant d'une part, au Plan de Redressement Economique et Financier (PREF 1980/1984) et aux deux premières années (1985 et 1986) du Programme d'Ajustement à Moyen et Long Termes (1985/1992).

1. Sur la période 1981/1984, la valeur ajoutée de la branche agriculture enregistre des mouvements erratiques marqués par des variations interannuelles importantes (+24,7 milliards de FCFA entre 1981 et 1982 et -37,7 milliards entre 1983 et 1984) et par une contribution du secteur agricole au PIB voisine de 12% en 1982 et 1983, et connaît une chute brutale en 1984 (7%).

2. Les années 1985 et 1986 marquent une reprise de la croissance avec un taux de progression moyen annuel de PIB de 4%, conforme aux objectifs du PAML qui prévoit un taux global de croissance de 3,5% par an (projections révisées 1986/1992 - source : "évolution de l'économie sénégalaise - bilan et perspectives Février 1987).

Pour la branche agriculture, le taux de croissance retenu est de 3,6% en moyenne sur la période 1986/1992. Si la tendance 1981/199 se confirme (3,9% de croissance annuelle moyenne), les objectifs pourraient être atteints. En 1986, les réalisations (61,3 milliards de FCFA) sont légèrement supérieures aux prévisions de la Banque Mondiale qui indiquaient une valeur ajoutée de l'activité agricole de 60,8 milliards de FCFA.

Tableau n° 7 : Evolution en francs constants de la Production Intérieure Brute (PIBE) de la branche "Agriculture" et sa contribution à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB)

Unités : milliard de FCFA constants
et %

SECTEURS ET SOUS-SECTEURS	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Agriculture	50,5	75,3	80,1	46,4	51,2	61,3
Elevage	34,8	35,7	36,8	41,9	45,3	47,2
Pêche	11,3	12,4	13,0	15,0	15,8	16,8
Forêts	11,0	11,0	11,0	11,0	11,1	11,4
Secteur primaire	107,6	134,3	140,9	114,3	123,4	136,7
Secteur secondaire	144,6	166,3	170,1	167,0	170,4	188,3
Secteur tertiaire	211,9	242,7	245,4	239,4	244,7	257,3
Total PIBE	464,1	543,3	556,4	521,0	538,5	582,3
Agriculture/PIBE primaire %	46,9	56,0	56,8	40,6	41,5	44,8
Agriculture/PIBE total %	10,9	13,8	14,4	8,9	9,5	10,5
Administration & ménages	94,8	100,0	104,5	109,9	116,3	98,7
Total PIB	558,9	643,3	660,9	630,9	654,8	681,0
Agriculture/PIB %	9,0	11,7	12,1	7,4	7,8	9,0

6.2. IMPACT ECONOMIQUE ET FINANCIER DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Après avoir présenté un bilan consolidé des volumes commercialisés et contrôlés, les effets économiques et financiers de la campagne de commercialisation seront analysés en fonction de leur impact sur :

- . les producteurs : quantification des revenus issus de la commercialisation contrôlée ;
- . les finances publiques : analyse du programme d'investissement public, des péréquations sur les produits locaux et importés, et des consortiaux ;
- . la balance commerciale : importance relative du secteur agricole dans les échanges extérieurs, taux de couverture des importations agro-alimentaires et agricoles par les exportations de la branche "Agriculture".

6.2.1. Bilan consolidé de la campagne de commercialisation 1986/1987

a) Cultures industrielles :

La commercialisation de la production arachidière dans son ensemble a connu en 1986/1987, une augmentation de 266 421 tonnes par rapport à la campagne de commercialisation 1985/1986 soit une variation positive de 77%. Cette hausse est due à une forte progression des volumes d'arachide d'huilerie : 285 040 tonnes en 1985/1986 et 532 710 tonnes en 1986/1987 soit un supplément de 247 670 tonnes.

Les volumes commercialisés en arachide de bouche et en semences d'arachide d'huilerie connaissent également des hausses sensibles avec respectivement des différences positives de 15 231 tonnes et 5 207 tonnes (cf tableau n°8)

Pour les deux autres cultures industrielles, le coton connaît une légère régression en 1986/1987 (-1 090 tonnes) et la tomate industrielle une très forte augmentation des volumes commercialisés (+12 166 tonnes).

b) Cultures vivrières :

Par rapport aux 22 950 tonnes de mil-sorgho et maïs commercialisés en 1985/1986, le CSA n'est intervenu qu'à hauteur de 3 550 tonnes dont 2 940 tonnes de mil-sorgho et 610 tonnes de maïs. Deux raisons essentielles expliquent ce faible volume d'achat :

. D'une part, bien que satisfaisante, la campagne agricole 1986/1987 a enregistré des résultats de production inférieurs à ceux de la campagne précédente, l'offre sur les marchés a donc été moins importante et les prix se sont situés au dessus du prix plancher de 70 F/kg

. D'autre part, la bonne campagne arachidière de 1986/1987 tant au niveau de la production que de la commercialisation, a apporté au monde rural les revenus monétaires nécessaires pour faire face aux achats de biens de consommation courante, sans qu'il ait eu besoin de convertir en argent sa production céréalière.

Pour le paddy, le niveau de commercialisation de 1986/1987 par la SAED est en recul de 2 853 tonnes (soit 13,5%) par rapport à 1985/1986. Cette réduction du volume des achats par la SAED s'explique par l'intervention de plus en plus importante de décortiqueuses privées dans le Delta et par le retard dans la mise en place des crédits de campagne.

Pour le niébé, le volume de commercialisation en 1986/1987 (2 304 tonnes) est également en régression de 3 645 tonnes par rapport à 1985/1986 (5 949 tonnes). La SEPFA chargée de la collecte du niébé, détenant encore des stocks importants au titre de la campagne 1985/1986, a vu ses volumes d'achats en 1986/1987, limités par le niveau du crédit consorsial avalisé par l'Etat.

c) Horticulture :

En l'absence de données statistiques fiables sur la commercialisation des produits horticoles, il a été procédé à une estimation des volumes faisant l'objet de transactions commerciales.

Pour le maraichage, le volume de commercialisation est estimé sur la base de la consommation urbaine à raison de 43 kg/habitant. Ce volume de commercialisation théorique est diminué de la part des importations et augmenté de celle des exportations. Cette approche quantitative donne un volume commercialisé d'environ 73 000 tonnes soit 55% de la production.

Pour les fruits, seule la production du secteur dit moderne a été prise en compte dans les échanges commerciaux.

Tableau n°8 : Commercialisation des produits agricoles
en 1985/1986 et 1986/1987

Cultures	1985/1986	1986/1987
<u>I. Cultures industrielles</u>		
. Arachide d'huilerie	285 040	532 710
. Arachide de bouche	5 602	20 833
. Semences d'arachide	55 290	60 497
. Tomate industrielle (1)	2 400	14 566
. Colon	27 940	26 870
<u>II. Cultures vivrières</u>		
. Mil/sorgho	22 950	2 940
. Maïs		610
. Paddy	21 100	18 247
. Niébé	5 949	2 304
<u>III. Horticulture</u>		
. Maraichage (2)	72 000	73 200
. Fruits (3)	26 000	26 000

Unité : Tonne

- (1) : production des paysans encadrés par la SAED vendue à SOCAS et SNTI
- (2) : estimation sur la base d'une consommation urbaine de 43 kg/habitant diminué des importations de produits maraichers et augmentée de la partie exportée.
- (3) : production du secteur moderne.

6.2.2. Revenus bruts du monde rural issus de la commercialisation contrôlée.

Bien que comportant les limites, cette première approche de quantification des revenus distribués dans le monde rural par la commercialisation des produits agricoles, permet d'appréhender quelques grandeurs significatives approchées telle que la masse monétaire globale distribuée et les revenus par famille.

Ces revenus calculés sur la base des prix officiels à la production et sur les volumes commercialisés et contrôlés, constituent des niveaux minima car ils ne prennent pas en compte la commercialisation sur le marché parallèle, les prix réels du marché et la valorisation directe du produit et des sous-produits (fanés et pailles).

Les revenus engendrés par la commercialisation contrôlée au prix producteur des différentes cultures industrielles, vivrières et horticoles, sont passés de 49 milliards de FCFA en 1985/1986 à environ 72 milliards de FCFA en 1986/1987 soit 47% de croissance sur les deux années.

Pour 1986/1987, l'importance de chaque classe de culture est la suivante :

Cultures industrielles : Les revenus issus de la commercialisation industrielle s'élèvent à environ 60 milliards de FCFA en 1986/1987 et représentent 83% de l'ensemble des revenus distribués. L'activité de production d'arachide d'huilerie, de bouche et de semences a engendré une distribution des revenus supérieure à 56 milliards de FCFA soit 94% des gains de la branche "cultures industrielles" et 78% de la masse globale des revenus distribués.

Ces quelques éléments montrent la prédominance et l'importance de la branche arachidière pour le monde rural et pour l'économie nationale.

Au titre des autres cultures industrielles, la tomate industrielle génère environ 440 millions de FCFA de revenus et a connu en 1986/1987 une forte augmentation sous l'effet conjugué de la hausse des prix au producteur (23 F en 1985/1986 et 30 F en 1986/1987) et de la forte augmentation des volumes commercialisés (2 400 tonnes en 1985/1986 contre 14 566 tonnes en 1986/1987).

Quant au coton, il enregistre une stagnation avec 2,7 milliards de FCFA de revenu, niveau sensiblement inférieur à celui de 1985/1986.

Cultures vivrières : A l'inverse des cultures industrielles, les revenus 1986/1987 issus de la commercialisation des cultures vivrières connaissent une baisse sensible (environ 2,5% de la masse globale des revenus). Cette baisse est essentiellement due à la forte réduction des revenus mil/sorgho, maïs (moins 1,4 milliard) en raison des faibles volumes d'achats opérés par le CSA.

Les revenus du paddy sont également en baisse mais dans une proportion moindre : 200 millions de FCFA soit 14%.

Horticulture : L'activité horticole représente un poids non négligeable en terme de revenus distribués. Avec un niveau d'environ 10,4 milliards de FCFA, elle contribue pour 14% à la valeur totale des revenus distribués. Il s'agit là d'une première approximation car l'analyse économique de cette filière est difficile à appréhender et est encore assez mal connue.

Sur la base d'une population rurale représentant les 2/3 de la population totale, d'un nombre d'actifs estimé à 65% de la population totale et d'une composition moyenne de 10 personnes par famille, le revenu annuel par actif est estimé à environ 25 000 FCFA et celui d'une famille rurale approche les 165 000 FCFA.

Cette détermination quantitative des revenus issus de la commercialisation est une première approche partielle et ne prétend aucunement donner une image exhaustive de la réalité. Les travaux d'analyse économique au niveau de chaque filière permettront d'afficher pro-

gressivement ces résultats et d'en tirer des interprétations qui pour le moment sont prématurées.

Tableau n° 9 : Estimation des revenus bruts du Monde Rural issus de la commercialisation officielle.

Cultures	1985/1986	1986/1987
<u>I. Cultures industrielles</u>		
. Arachide d'huilerie	25,654	47,944
. Arachide de bouche	0,693	1,979
. Semences d'arachide (H+B)	6,030	6,616
. Tomate industrielle	0,055	0,437
. Coton	2,794	2,687
S/T Cultures Industrielles	35,226	59,663
<u>II. Cultures vivrières</u>		
. Mil/sorgho/Maïs	1,606	0,250
. Paddy	1,477	1,277
. Niébé	0,654	0,253
S/T Cultures vivrières	3,737	1,780
<u>III. Horticulture</u>		
. Légumes(1)	7,200	7,300
. Fruits(2)	3,120	3,120
S/T Horticulture	10,320	10,420
Total	49,283	71,863

Unité : milliard de FCFA
 (1) prix moyen pondéré estim à F/kg
 (2) Prix moyen pondéré estim à F/kg

6.2.3. Impact sur les finances publiques

a) Les investissements publics dans le secteur agricole

Le budget consolidé d'investissements publics de 1987/1988 donne,

pour le secteur primaire, un montant total de 220 068 millions de FCFA dont 126 942 millions de FCFA pour l'agriculture (57,6%), l'élevage 7 068 millions de FCFA (3,6%), les eaux et forêts 26 164 millions de FCFA (11,9%), la pêche 12 815 millions de FCFA (5,8%), l'hydraulique agricole 7 739 millions de FCFA (3,5%) et l'hydraulique rurale 38 440 millions de FCFA (17%).

Par rapport à celle de l'année dernière, l'enveloppe 1987/1988, arrêtée pour le sous-secteur agriculture est en augmentation de 44 643 millions de FCFA. Ceci montre l'effort consenti pour donner au développement rural la dimension financière qu'il requiert.

La part allouée par l'Etat dans ce montant est de 1 767 millions de FCFA en 1986/1987, elle était de 1 817 millions de FCFA soit une baisse de 2,7%. Ainsi, la plupart du financement du secteur provient de l'extérieur.

Cependant, un nombre important de projets retenus dans le Programme Triennal d'Investissement Public (PTIP) n'ont pu démarrer car le financement qui leur a été alloué n'a pu être mobilisé. Ceci peut compromettre le développement du secteur et les objectifs fixés par la NPA.

En effet, ces projets ont été élaborés en fonction d'une planification bien définie qui a fixé des objectifs à des dates bien déterminées. Mais le fait que ces investissements n'aient pas été réalisés à temps remet en cause les possibilités pour le secteur à atteindre ses objectifs.

Quatre grands projets parmi les plus importants du secteur ont connu du retard dans leur mise en oeuvre. Pour chacun d'eux, la situation actuelle est la suivante :

Le Projet de Développement Rural Intégral de la Moyenne Casamance (PRIMOCA) dont le coût est estimé à 25 milliards de FCFA ; une phase d'urgence de 1,2 milliard de lires, soit environ 300 millions de FCFA, est en cours de réalisation

- . Le Projet de Développement Agricole de la Basse Casamance pour 9 milliards de F CFA, dont l'accord de convention avec la BAD a été signé le 19 septembre 1987 et dont le démarrage est imminent ;
- . Le Projet de Soutien à la Production Agricole, d'un montant de 20 millions de dollars US, soit environ 6 milliards de FCFA, a démarré le 1er octobre 1987 ;
- . et le projet de Reynamisation des Structures du MDR.

Cependant, un nouveau projet a pu démarrer et doit permettre la relance du secteur. Il s'agit du Programme Test de Vulgarisation financé par la Banque Mondiale pour un montant de 750 000 dollars US et qui vise à augmenter le revenu du paysan par le truchement d'une vulgarisation efficace et pragmatique.

Le projet Kamobeul en Casamance connaît aussi un début d'exécution. Son coût est estimé à 6,55 milliards de FCFA.

b) Analyse des péréquations

Afin de permettre une comparaison avec les échanges extérieurs, l'analyse des péréquations porte sur les deux dernières années civiles de 1985 et 1986, et des prévisions sont présentées au titre de l'année 1987.

Les produits qui entrent dans le système de péréquation sont le riz local et importé, le sucre bien que ce produit ne fasse plus l'objet de péréquation depuis le 01 novembre 1987, le coton et la farine.

Les produits arachidières n'ont pas été retenus dans cette analyse car depuis la création du Fonds de Garantie du Prix de l'Arachide au producteur, cette filière est sortie du système des péréquations. Son impact sur les finances publiques sera examiné dans l'analyse des consortiaux.

Le bilan consolidé des péréquations versées et reçues au titre des différentes filières fait ressortir au cours des deux années 1985 et

1986 des soldes, positifs en faveur de l'Etat qui s'élèvent respectivement à 7,600 milliards et 16,100 milliards. Pour l'année 1987, les prévisions de la CPSP portent sur un montant de 15,7 milliards (cf tableau n°10).

Tableau n° 10 : Montant des différentes péréquations.

Péréquations	1985	1986	1987(1)
Riz importé	8,783 (2)	21,123	16,406
Riz locale		(0,203)	(0,240)
Sucre	(5,612)	(5,621)	(2,800)
Coton (3)	3,910	(2,147)	(3,275)
Farine de blé	0,533	2,943	5,571
Total péréquation	7,614	16,095	15,662

Unité : milliard de FCFA

Source : CPSP

(1) Prévision

(2) Solde des péréquations riz importé et riz local

(3) La péréquation de 1985 correspond à l'exercice 1984/1985 .

NB : Les chiffres entre parenthèses sont des valeurs négatives.

La péréquation sur le riz importé :

Au cours des deux années étudiées -1985 et 1986- la péréquation sur le riz importé s'élève respectivement à environ 8,8 milliards et 21,1 milliards. Pour l'année 1986 et pour le premier semestre 1987, la structure de la péréquation sur le riz importé est la suivante :

Structure de la péréquation riz importé	1986	le semestre 1987
- Cours moyen du dollar	349,67	316,19
- Valeur CAF tonne de riz en dollars	155,16	122,51
- Valeur CAF tonne de riz en FCFA	54 255	38 737
- Assurance	851	620
- Droits et taxes	8 266	6 022
- Frais CPSP	13 785	15 000
- Prix revient CPSP	77 157	60 379
- Prix de vente moyen	148 847	149 000
- Péréquation par tonne	71 690	88 621
- Quantités vendues en tonnes	294 648	73 000 (1)
- Montant péréquation en milliards	21,123	6,469

(1) seules sont prises en compte les ventes de la CPSP ; ce volume exclut donc les 85 000 tonnes vendues par les privés.

Pour l'année 1987, le calcul de la péréquation applicable aux importations réalisées par les quotataires privés est déterminé sur la base du prix de vente en gros (147 859 F/tonne) moins le prix de cession (64 000 F/tonne) soit une péréquation unitaire de 83 859 F.

La péréquation sur le riz local :

Cette péréquation concerne le riz SAED acheté par la CPSP et s'élève à -200 millions en 1986.

Pour 1986 et le premier semestre 1987, la structure de cette péréquation est la suivante :

Structure de la péréquation riz local	1986	le semestre 1987
- prix cession SAED	178 677	178 677
- Frais de transport	3 977	3 977
- Frais de manutention	680	680
- Prix de revient CPSP	183 334	183 334
- Prix de vente moyen	149 400	149 400
- Péréquation unitaire	(33 934)	(33 334)
- Quantités vendues en tonnes	5 921	2 000
- Péréquation totale en millions	(203,3)	(68,7)

NB : Les chiffres entre parenthèses sont des valeurs négatives

Pour chaque année étudiée - 1985 et 1986 - les montants négatifs de la péréquation sucre sont d'environ 5,6 milliards.

L'avenant signé le 22 mai 1987 entre le Gouvernement et la CSS modifie de manière sensible les dispositions de la convention du 29 juin 1970 notamment en ce qui concerne :

- La suppression de la péréquation sucre à compter du 1er novembre 1987 ;
- L'application d'un abattement de 50% sur les péréquations dues au titre de la période du 1.11.1986 au 31.10.1987 ;
- La stabilisation jusqu'au 1er novembre 1989 des prix de vente du sucre à leur niveau actuel. Toutefois, pour ne pas pénaliser les secteurs de la confiserie, de la laiterie et de la biscuiterie, il est prévu pour ces industries de transformation, un prix de vente préférentiel, la CPSP prenant en charge la différence entre ce prix et le prix de vente stade de gros de la CSS (321 F/kg pour le sucre cristallisé en sac).

. La péréquation coton :

Au titre de la campagne 1984/1985, la péréquation sur la filière coton enregistre un solde positif d'environ 3,9 milliards. Mais, suite à la chute des cours mondiaux, les deux exercices suivants 1985/1986 et 1986/1987 enregistrent des péréquations négatives dont les montants respectifs s'élèvent à environ 2,1 milliards et 2,3 milliards de FCFA.

. La péréquation farine de blé :

Au titre de cette filière, les péréquations dues pour le compte de l'Etat sont positives : 533 millions en 1985, 2,943 milliards en 1986 et les estimations pour 1987 envisagent une péréquation également positive d'environ 5,6 milliards.

c) Les consortiaux bancaires avalisés par l'Etat.

Les financements relatifs à la commercialisation des produits agricoles suivants : riz-paddy, semences d'arachides, niébé, coton, bénéficient de l'aval de l'Etat. Le consortial arachide d'huilerie est supporté en partie par le Fonds de Garantie du Prix de l'Arachide au producteur.

Ces crédits peuvent dégrader la position nette de l'Etat si leur dénouement n'intervient pas au 31 décembre 1987. Les perspectives de dénouement sont bonnes pour le riz-paddy et le coton grâce à l'intervention de la CPSP.

Pour les semences d'arachide et le niébé, l'Etat doit supporter 2 736,5 millions de FCFA qui risquent d'être déclassés en crédits ordinaires. L'encours au 31. 10. 1987 est évalué à 9,536 milliards selon les hypothèses avancées par les responsables des consortiaux. Pour réduire les charges supportées par l'Etat pour le crédit consortial, il a été décidé de ramener le stock de sécurité de 60 000 tonnes à 40 000 tonnes.

6.2.4. Place du secteur agricole dans les échanges extérieurs.

a) Commerce extérieur de biens agricoles et PIBE

Tableau n° 11 : PIBE et Commerce extérieur (en milliards de FCFA)

Désignation	1981	1982	1983	1984	1985	1986
PIBE Agriculture	54,1	111,9	111,9	74,8	99,3	157,8
Exportations (1)	11,1	46,9	63,4	61,4	33,5	28,4
Importations (2)	39,5	40,0	43,1	43,3	39,2	30,2
Export/PIBE	20,5	41,9	53,2	82,1	33,7	18,0
Import/PIBE	73,0	35,7	36,2	57,9	39,5	19,1

(1) Produits arachidières, coton et maraîchage.

(2) Riz, blé, fruits et légumes.

Le ratio des recettes d'exportation de biens agricoles (produits arachidières et coton) par rapport à la valeur ajoutée du secteur a connu sur la période 1981/1986 une évolution très différenciée. Les deux dernières années enregistrent une forte baisse de la valeur nominale des exportations, sous l'effet de la chute des cours mondiaux des produits de base en 1986 et du faible volume d'huile brute exporté en 1985 (40 000 tonnes) alors que les cours étaient soutenus.

En 1984, la valeur export représente 82% de la PIBE du secteur, mais il s'agit d'une année particulière : volume d'export satisfaisant, prix mondiaux en hausse et très faible PIBE consécutive à la très mauvaise campagne céréalière.

Les valeurs des importations ramenées à la PIBE du secteur connaissent la même tendance à la baisse, sous l'effet conjugué d'une réduction sensible des volumes importés (riz et blé) et des prix CAF (riz : - 60% entre 1984 et 1986).

b) Exportations agricoles

Les exportations agricoles se composent de trois types de produits :

- . Les produits arachidières : (huile, tourteaux et graines) qui représentent en moyenne 75% de la valeur des exportations de la branche "Agriculture" ;

- . les produits cotonniers : constitués par le coton fibre qui représente 16% ;

- . et les produits maraîchers (essentiellement des haricots verts) pour une valeur moyenne de 2,8 milliards (soit 9%) qui approche celle du coton fibre en 1986 (3 milliards de FCFA).

Les exportations agricoles représentent en moyenne 14% des exportations FOB (cf tableau n° 12)

De 1985 à 1986, elles ont évolué de 33,5 milliards de FCFA à 28,4 milliards de FCFA soit une baisse de 15%.

Cette baisse est due à la chute des exportations de coton (-4,1 milliards de FCFA en valeur et -2 500 tonnes en volume) et des produits arachidières -1,1 milliard de FCFA.

Pour l'huile brute d'arachide, alors que les volumes exportés ont doublé entre 1985 et 1986, sous l'effet conjugué des cours mondiaux du brut d'arachide (461 000 FCFA/tonnes en 1985 et 208 000 FCFA/tonne en 1986) et de la chute du dollar, la valeur des exportations en huile brute a baissé de 1,7 milliard de FCFA.

Pour 1987, la valeur prévisionnelle des exportations connaîtrait une légère hausse par rapport à 1986 en raison d'un accroissement assez important du volume exporté d'huile brute (127 500 tonnes). Au 30/9/87 les réalisations effectives portent seulement sur 60200T et seuil prévisionnel des 12700 T ne sera pas probablement atteint.

A la même date, la valeur des exportations de la branche "Agriculture" s'élève à 16,250 milliards de FCFA dont :

. Produits arachidières :	11,750 milliards de FCFA
. Coton fibre :	2,7 milliards de FCFA
. Produits maraichers :	1,8 milliards de FCFA

Tableau n°12 : Place des exportations de produits agricoles
 unité: .valeur en milliards de FCFA
 .volume en milliers de tonnes
 .prix en FCFA/kg

Produits	1985(1)	1986(1)	1987	
			prévision(1)	réalisation jan. à sept.
- <u>huile brute</u>				
. valeur	18,4	16,7	20,4	8,9
. volume	40,0	80,4	127,5	60,2
. prix	460,7	207,7	160,0	147,8
- <u>huile raffinée</u>				
. valeur	1,0	0,1	0,3	-
. volume	1,8	0,3	1,0	-
. prix	555,0	333,3	335,0	-
- <u>tourteaux</u>				
. valeur	4,2	5,6	7,0	2,7
. volume	72,7	124,8	175,0	72,0
. prix	57,8	44,9	40,0	37,5
- <u>graines</u>				
. valeur	0,1	0,2	-	0,150
. volume	0,2	1,1	-	0,820
. prix	500	181,8	-	183
S/T produits arachidiers	23,7	22,6	27,7	11,750(2)
- <u>coton</u>				
. valeur	7,1	3,0	3,0	2,7(3)
. volume	10,0	7,5	6,5	6,6
. prix	710	400	461,5	409

- <u>maraîchage</u>				
. valeur	2,7	2,8	1,8	1,8
. volume	8,9	7,2	4,600	4,600
. prix	303,4	389	390	390
Total produits agricoles	33,5	28,4	32,5	16,250
- <u>autres produits</u> (en valeur)				
. phosphates	27,3	23,4	22,8	
. poissons et conserves	54,0	55,6	59,5	
. pétrole	23,0	19,1	19,6	
. ICS	18,4	17,1	18,4	
. divers autres	59,8	68,1	69,9	
Total export FOB	216,0	211,7	222,7	
Export Agri/export FOB (%)	15,5	13,4	14,8	

- (1) source : Direction de la prévision et de la conjoncture.
(2) source : SONACOS
(3) source : SODEFITEX au 30/9/87

c) Importations agro-alimentaires

Les importations de produits agricoles et agro-industriels (cf tableau n° 13) se composent de trois grandes catégories :

. Les produits céréaliers : riz et blé qui représentent en moyenne 24% des importations agricoles ;

. les produits horticoles : fruits et légumes pour une valeur moyenne de 4,7 milliards soit 5% ;

. les produits agro-alimentaires : composés de divers produits destinés à la consommation des ménages qui représentent l'essentiel des importations de la branche "Agriculture" 61 milliards en moyenne soit 64%.

Depuis 1985, la production de la Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS) assurant la satisfaction de la demande intérieure, le Sénégal n'est plus importateur de sucre roux, ce qui réduit de 3 à 4 milliards de FCFA la valeur des importations en produits alimentaires.

De 1985 à 1986, les importations de produits alimentaires ont baissé de 23,4 milliards et leur poids relatif dans les importations totales est passé de 26,7% à 25%. Cette évolution à la baisse est consécutive à la stagnation en volume des importations de céréales, riz et blé, et à leur diminution en valeur : -8,4 milliards de FCFA pour le riz et -400 millions pour le blé.

Pour 1987, les prévisions tablent sur la poursuite de la baisse avec une valeur des importations de 75,7 milliards de FCFA soit 8,7 milliards de FCFA de moins qu'en 1986.

Tableau n°13 : Place des importations agro-alimentaires
 unité : valeur en milliards de FCFA
 .volume en milliers de tonnes
 .prix en FCFA/kg

Libellés	1985	1986	1987 (prévisions)
- riz			
. valeur	27,3	18,9	12,6
. volume	336,6	37,7	274,2
. prix	81,2	52,8	45,9
- blé			
. valeur	7,1	6,7	3,1
. volume	97,6	110,2	110,2
. prix	72,8	60,8	28,5
- légumes			
. valeur	3,2	3,3	3,5
. volume	29,4	28,5	30
. prix	109,0	116,0	116
- fruits			
. valeur	1,6	1,3	1,70
. volume	9,5	7,0	9,6
. prix	172,0	179,0	180,0
autres produits agro-alimentaires	68,6	54,2	54,8
S/T produits alimentaires	107,8	84,4	75,7
produits pétroliers	87,6	49,2	50,8
autres (1)	207,9	203,4	232,7
Total imports CAF	403,3	337,0	359,2
frêt et assurance	48,4	40,4	43,1
Total imports FOB	354,9	296,6	316,1
Imports alimentaires			
Imports CAF	26,7	25,0	15,3

source : direction de la prévision et de la conjoncture

d) Balance commerciale

Tableau n° 14 : Balance commerciale du secteur agricole
et balance commerciale générale.

Rubriques	1985	1986	1987 (prévisions)
Export FOB	216,0	211,7	222,7
dont Produits agricoles (1)	35,5	28,4	32,5 (p)
Import FOB	354,9	296,6	316,1
dont Produits agricoles (2)	39,2	30,2	20,9
Balance commerciale générale	-138,9	-84,9	-93,4
Balance commerciale de la branche "Agriculture"	-5,7	-1,9	+11,6

Unité : milliard de FCFA

(1) Produits arachidiers, coton et légumes,

(2) riz, fruits et légumes,

(3) Données provisoires.

Bien que déficitaire, la balance commerciale du secteur "Agriculture" connaît une nette amélioration en 1986 avec un niveau d'exportation inférieur seulement de 1,8 milliards aux importations.

Pour l'année 1987, les exportations réalisées au 30 septembre 1987 donnent une balance proche de l'équilibre et même légèrement excédentaire dans la mesure où les prévisions d'importation se confirment.

En structure, le déficit de la balance de la branche "Agriculture" représente environ 3% du solde du commerce extérieur.

e) Taux de couverture des importations par les exportations

Le taux de couverture des importations agro-alimentaires par les exportations de produits arachidiers, cotonniers et horticoles est voisin de 32%. Si l'on considère uniquement les produits importants : le riz, le blé et les produits horticoles, on constate que la valeur des exportations du secteur agricole couvre à plus de 90% les importations de première nécessité. Ce taux peut être comparé au taux de couverture générale des importations par les exportations qui a été de 60,9% en 1985 et de 71,4% en 1986.

Tableau n° 15 : Taux de couverture des importations agro-alimentaires et agricoles par les exportations du secteur agricole.

Produits	1985	1986	1987
			(prévisions)
Produits agricoles et agro-alimentaires	31,1	33,6	42,9
Produits agricoles (1)	93,1	94,0	155,5
Exportations totales/importations totales	60,9	71,4	70,5

(1) : uniquement les importations de céréales et fruits et légumes

1. BILAN DE LA COMMERCIALISATION DE CONTRE-SAISON CHAUDE DE PADDY

La production de paddy de contre-saison chaude (février à juillet 1987) est estimée à la SAED à 4 600 tonnes environ. Les prévisions de commercialisation portent sur 1 500 tonnes, dont 1 000 tonnes étaient commercialisées au 30 septembre 1987 sans avoir été payées aux paysans par suite du retard dans la mise en place des crédits. La requête de 153 millions de FCFA semble être toujours en instance à la Banque Centrale.

La SODAGRI a acheté 127 tonnes et reçu 138 tonnes au titre de remboursements, soit 265 tonnes au total.

2. BILAN DE LA CAMPAGNE DE TOMATE INDUSTRIELLE

La campagne de contre-saison froide s'est déroulée de fin septembre 1986 à mars 1987 pour la tomate industrielle.

La culture de la tomate industrielle a fait l'objet d'une relance durant la campagne 1986/1987 à la suite de la production aberrante de la campagne précédente. Les mauvais résultats étaient dûs d'une part au désengagement brutal de la SAED de cette filière (non fourniture d'intrants à crédit) et d'autre part au désintéressement des paysans pour une spéculation dont les coûts de production ont augmenté (conformément à la politique de vérité des prix pratiqués par la SAED), alors que le prix d'achats "bord champ" n'avait que très peu progressé.

Un comité de relance regroupant la SAED et les industries (SNTI et SOCAS) a été mis sur pied. Les actions entreprises dans le cadre de ce comité ainsi que le strict respect du paquet technologique par les planteurs de tomate ont permis de porter le rendement moyen à 25 T/ha. durant la campagne 1985/1986.

Par ailleurs, suite à une décision du Chef de l'Etat, le prix

d'achat au producteur a été augmenté sensiblement et porté de 23 à 30 FCFA/kg "bord champ" et de 27,5 à 34,5 FCFA/kg rendu usine.

Cette augmentation attendue du prix d'achat, supérieure à 30%, a joué un rôle important pour la réussite du plan de relance de cette culture.

Les superficies plantées en tomate industrielle ont atteint 1 635,7 ha., dont 1 182,7 ha. de cultures paysannes et 446 ha. cultivés par le secteur privé (CUCAS, SNIJ, et divers privés).

La production totale de tomate fraîche est estimée à 42 025 tonnes, dont 30 115 tonnes par les paysans et 11 910 tonnes par le secteur privé, réparties de la manière suivante :

./.

Evaluation production de CSF 1986-1987 : Tomate

Délégations	Périmètres	Surfaces Exploitées	Rendements (1/ha)	Production (tonnes)
DAGANA	LAMPSAR	30.00	25.30	759.00
	GDT/KASSACK	51.00	25.29	1 290.00
	D. BOUNDJUM	33.70	25.30	853.00
	R. TOLL	172.00	22.56	3 882.00
	NDOMBO THIAGO	107.00	37.30	3 991.00
	DAGANA	338.00	41.50	14 043.00
Total délégations DAGANA	-	732.10	33.90	24 820.00
PODOR	NGALENKA	79.60	3.24	258.00
	GUEDE-DIMAT	378.00	13.33	5 037.00
Total délégations PODOR	-	457.60	11.57	5 295.00
ENSEMBLE SAED	-	1 189.70	25.31	30 115.00
SECTEUR PRIVE	SOCAS	343.00	29.09	9 980.00
	SNTI	20.00	25.00	500.00
	CSS	40.00	19.00	760.00
	BANCAL	30.00	20.00	600.00
	AUTRES	13.00	10.00	130.00
Total secteur privé	-	446.00	26.84	11 970.00
Total général	-	1 635.70	25.73	42 095.00

La production commercialisée auprès des usines de la SOCAS et de la SNTI a atteint 25 046 tonnes ainsi réparties :

Usines	Régie	Paysans et Particuliers	Total
SOCAS	9 980	6 240	16 220
SNTI	500	8 240	8 826
Total	10 480	14 566	25 046

Les paysans ont fourni près de 56% de la production commercialisée (14 000 tonnes environ). Le rôle de la production recouvre l'auto-consommation, la vente en frais et les pertes.

La SOCAS a transformé 16 200 tonnes dont 38,5% d'origine paysanne et le reste en régie. Les livraisons se sont étalées du 18 décembre 1986 au 23 mai 1987. La campagne industrielle s'est bien déroulée et a été correctement étalée. La production de concentré a atteint 2 870 tonnes. La qualité du concentré s'est révélée très bonne.

La SNTI a transformé 8 826 tonnes dont plus de 94% d'origine paysanne, soit plus que les 8 500 tonnes prévues en début de campagne. Cette erreur de prévision, conjuguée avec l'augmentation du prix au producteur, a eu pour conséquence des retards dans le règlement aux producteurs de DAGANA d'une partie du produit de la vente de leurs tomates. La production transformée par la SNTI équivaut environ à 1 500 tonnes de concentré.

La production commercialisée de tomates fraîches a été suffisante pour les besoins nationaux de concentré.

La prochaine campagne de tomate industrielle (campagne de contre-saison 1987/1988) a déjà démarré avec la mise en place des pépinières et la réalisation des façons culturales.

Les objectifs de mise en culture programmés sont de :

- 1 380 ha. sur les périmètres encadrés par la SAED, soit une augmentation de 16% par rapport à 1986/1987 dont 780 ha. dans la délégation de DAGANA (+6%) et 600 ha. dans la délégation de PODOR (+31%) ;
- 350 ha. en régie par la SOCAS (343 ha. en 1986/1987).

3. BILAN DE LA CAMPAGNE HORTICOLE 1986/1987

Au niveau de la production horticole, on distingue trois types d'exploitations :

- les petites exploitations familiales d'une centaine d'ares, inorganisées et sous-équipées, localisées principalement dans la région des Niayes et fournissant 80% de la production nationale ;
- des exploitations moyennes individuelles ou communautaires de 0,5 à 20 ha. ;
- quelques exploitations modernes agro-industrielles dont la superficie excède 20 ha.

Dans les autres régions, les cultures maraîchères sont localisées autour de points d'eau et réalisées essentiellement en hivernage.

Concernant la production fruitière, elle est obtenue à partir d'arbres isolés ou situés dans l'enceinte domestique. Les vergers équipés sont rares et se situent principalement dans les régions de Thiès et de Ziguinchor.

Par rapport à la campagne horticole précédente, celle de 1986/1987 s'est déroulée dans des conditions climatiques caractérisées par de fortes variations thermiques durant les mois de mars-avril, qui ont largement affecté les cultures en place.

3.1. APPROVISIONNEMENT EN FACTEURS DE PRODUCTION

a) Semences

Au niveau local, les quantités de semences issues des programmes ISRA/CDH et DPCS distribuées aux producteurs ont été les suivantes :

- Pomme de terre	305 T
- Oignons	684 kg
- Divers	852,652 kg

Les importations de semences de pomme de terre ont commencé dès le mois d'octobre et se sont poursuivies jusqu'en mars. 1 943 T ont été importées. Parmi les variétés les plus importantes on peut citer Claustar, Diamond, Spunta, Baraka.

Il convient de souligner que les coopératives de Thiès et de Dakar ont fourni à leurs producteurs 349 T de semences de pomme de terre avec l'aide d'un financement de CNCAS de 51 190 925 FCFA. Les impayés concernant ce financement s'élevaient à ce jour à 27 785 957 FCFA plus un reliquat de 150 000 FCFA de la précédente campagne. Ces impayés peuvent s'expliquer par le fait d'une livraison tardive d'une partie des semences qui avaient en outre souffert de mauvaises conditions de conservation. Cette situation, a été aggravée par les mauvaises conditions climatiques de mai et juin. La conséquence en a été une production négligeable qui a mis les producteurs dans l'impossibilité de rembourser le prêt semences de la CNCAS.

Près de 6 T de semences d'oignons ainsi qu'une quantité indéterminée de semences de légumes ont été importées ou produites localement et vendues directement aux producteurs par les magasins spécialisés de la place ou par l'intermédiaire de "bana-banas".

Concernant l'arboriculture fruitière, on peut estimer à 150 000 le nombre de plants greffés commercialisés par les pépinières de l'ISRA/Cell et essentiellement des stations fruitières de la Direction de l'Agriculture (projets fruitiers) et un nombre indéterminé de plants commercialisés par de petits pépiniéristes locaux, localisés autour de Dakar et de Ziouinchor.

b) Engrais

Durant la campagne 1986/1987, 3 750 T d'engrais minéraux ont été utilisés par les maraîchers dont :

- 709 T de 10-10-20
- 1546 T de 0-15-20
- 1493 T d'urée.

Il faut noter que la consommation d'engrais minéraux a doublé, suite au coût élevé de la poudre d'arachide qui constitue le principal engrais organique habituellement utilisé par les maraîchers.

c) Pesticides

La méconnaissance des maladies et déprédateurs alliée à l'insuffisance des moyens appropriés de traitement ainsi que le coût élevé des produits phytosanitaires fait que seules les exploitations maraîchères encadrées et certaines exploitations privées emploient régulièrement et correctement les pesticides pour la protection des cultures.

C'est ainsi qu'au cours de la campagne 1986/1987 les pertes sont évaluées à 35% de la production potentielle.

Région/ Spécifications	Dakar	Thiès	Louga	St-Louis	autres régions	Totaux
Pomme de terre	4 415	6 870	1 025	630	60	13 000
Oignon	1 128	2 617	4 000	9 787	968	18 500
Chou	8 074	10 335	2 425	1 898	2 500	25 232
Tomate	8 440	9 500	2 012	2 500	2 300	24 752
Haricot vert	1 200	1 535	30	-	-	2 765
Melon	3 870	2 428	-	-	-	6 298
Piment	1 040	700	300	150	903	3 093
Aubergine	1 744	1 500	500	900	2 500	7 144
Divers	5 800	3 901	2 026	3 612	3 877	19 216
Totaux	35 711	39 386	12 318	19 477	13 108	120 000

Comme pour les campagnes précédentes, il apparaît des difficultés importantes de mise à disposition des intrants aux horticulteurs. L'amélioration que pouvait apporter l'Action Coopérative au niveau des semences de pomme de terre a été annulée par un retard des importations et la mauvaise qualité des semences.

3.2. RESULTATS DE LA PRODUCTION

a) Maraîchage

Durant la campagne 1986/1987, la production nationale de légumes est estimée à 120 000 T, soit seulement 80% du niveau de la production de la précédente campagne et 70% des objectifs prévus (170 000 T).

Ces résultats sont imputables au retard dans la mise en place des facteurs de production mais surtout aux conditions climatiques qui ont prévalu en fin de campagne.

La pomme de terre

Les superficies sont passées de 1 300 ha. durant la campagne précédente à 1 600 ha., soit un accroissement de 22,8%. Parallèlement, la production a chuté de 20 700 T à 13 000 T pour la présente campagne, soit une baisse de production de 37% et un taux de réalisation de 59% par rapport aux objectifs de 22 000 T. Néanmoins, les besoins du marché ont été couverts de février à juin 1987.

L'oignon

Les superficies sont passées de 1 960 ha. durant la précédente campagne à 1 131 ha., soit une régression de 42,3%. Parallèlement, la production a chuté de 39 000 T à 18 500 T, soit une baisse de production de 52% et un taux de réalisation de 62% par rapport aux objectifs de 30 000 T. Ce fléchissement des emblavements est dû en grande partie aux difficultés de commercialisation rencontrées par les pro-

ducteurs lors de la précédente campagne, les horticulteurs ayant volontairement diminué leurs superficies de cultures d'oignons, se reportant sur d'autres spéculations, entre autres la pomme de terre.

b) Arboriculture fruitière

La production est estimée à 95 000 T, soit seulement 83% du niveau de production de la précédente campagne. La production se répartit comme suit :

- Mangues : 59 660 T (-20% par rapport à 1985/1986)
- Agrumes : 23 000 T (-9%)
- Bananes : 4 800 T (-18%)
- Divers : 7 615 T

Concernant les mangues, cette baisse de production s'explique par le fait que la floraison a coïncidé avec les fortes fluctuations thermiques qui ont provoqué la coulure des fleurs. Par ailleurs, les manguiers de la région de Thiès ont souffert d'un manque d'eau. Les faibles résultats ont été accentués par le phénomène d'alternance caractéristique de cette espèce.

Concernant la production de bananes, le recépage et la replantation de certains périmètres ont eu pour conséquence une réduction de la production.

3.3. BILAN 1986/1987 POUR LES ACTEURS INTERVENANT DANS LA FILIERE

Au cours de la précédente campagne, les principaux axes de la recherche menée par le CDH ont porté sur :

- l'amélioration des plantes à racine et à tubercule (manioc, patate douce, pomme de terre) ;
- l'amélioration des solanées (tomate, jaxatu, piment) ; la variété XINA de tomate mise au point par le CDH fait l'objet d'une forte demande en raison de son adaptation à l'hivernage ;
- l'amélioration des variétés de gonbo et d'oignon ;

- la protection des plantes ;
- l'économie et la commercialisation maraîchère ;
- la production de semences de souche et de base ; c'est ainsi qu'environ 790 kg ont été produits durant la précédente campagne.

Le service de formation-prévulgarisation travaille en étroite collaboration avec les Sociétés Régionales de Développement Rural et surtout avec environ 60 ONG.

Lors de la dernière campagne, le service a :

- mené 15 séances de formation à travers le pays sur différents thèmes et au bénéfice de 347 participants ;
- mis en place des parcelles de démonstration au CDH et au niveau de 7 écoles ou centres de formation ;
- accueilli 32 stagiaires nationaux et 13 stagiaires d'autres pays ;
- réalisé une série de diapositives et de films vidéo ;
- élaboré des fiches techniques pour l'arboriculture fruitière ;
- mis en place des vergers de démonstration.

b) Action coopérative

L'action coopérative a essentiellement porté sur les régions de Thiès et de Dakar dans le domaine de la pomme de terre et de l'oignon. Les coopératives sont intervenues principalement dans la fourniture des plants de pomme de terre et dans la collecte des pommes de terre, des oignons et des bananes.

Pour la pomme de terre, ces actions ont surtout contribué à augmenter le passif de ces organisations auprès de la CNCAS, les coopératives étant plutôt utilisées par les producteurs et les autres opérateurs comme des relais où l'on n'est pas obligé de rembourser les capitaux ou produits en nature empruntés.

c) Transport des produits horticoles et des intrants

S'agissant du transport de la production horticole des exploitations

aux lieux de consommation, il demeure toujours difficile. Les moyens de transport sont souvent non réfrigérés sauf pour quelques exportateurs qui disposent de camions frigorifiques pour le transport des haricots verts et autres légumes d'exportation. Pour les produits intéressant le marché national, les producteurs restent tributaires des intermédiaires ("bana-banas") pour l'acheminement de leur production vers les centres urbains.

Par ailleurs, l'éloignement de certaines zones de production enclavées n'est pas de nature à faciliter le transport des produits, principalement dans les zones de Lompoul et de Gandiol où des dromadaires assurent le transport primaire.

Notons que la collecte des produits destinés à l'exportation est mieux organisée en raison du respect strict du planning d'expédition. Mais le développement de l'exportation des légumes est fortement limité par le faible quota accordé par les compagnies aériennes pendant les mois de forte production et le coût élevé pratiqué par certaines compagnies. En conséquence, tout effort de diversification et d'élargissement des produits destinés à l'exportation doit s'orienter vers la voie maritime.

En ce qui concerne le transport des fruits, il est à noter que la période de commercialisation coïncide souvent avec l'évacuation de l'arachide. Le coût du transport peut parfois augmenter de 15% à cause de la pénurie de camions qui conduit ainsi à des reports de coupe.

On note qu'une certaine amélioration dans le transport des intrants (semences-engrais) a été observée au cours de cette campagne suite à l'application de la N.P.A. Un volume de 3 750 T d'engrais a été mis en place par une vingtaine d'opérateurs économiques dans les principales zones de production maraîchère.

d) Stockage des produits horticoles et des intrants

En ce qui concerne la conservation et le stockage des oignons et de

la pomme de terre, des techniques appropriées ont été mises au point par le CDH.

Cependant, on note un retard dans le transfert de ces acquis technologiques.

Seule la pomme de terre bénéficie d'une chaîne de conditionnement. Pour les autres légumes, le conditionnement s'effectue manuellement.

Pour les produits d'exportation, d'importantes mesures sont prises par les exportateurs et portent sur la création d'infrastructures de stockage et de conditionnement à proximité des zones de production.

3.4. ETUDE DU SECTEUR HORTICOLE ET DE LA CREATION D'UNE SOCIETE TECHNICO-COMMERCIALE

Sur financement de la Caisse Centrale de Coopération Economique, une étude a été réalisée entre juin et septembre 1987 par la SONED-AFRIQUE et le Comité de Liaison des Etats ACP pour la Promotion des Fruits et Légumes (COLEACP) sur le secteur horticole.

Cette étude complète et actualise les études précédentes réalisées en 1983 par le Bureau pour le Développement de la Production Agricole (BDPA) sur le secteur des Niayes, l'étude de la filière horticole et de la création d'une société technico-commerciale réalisée en janvier 1985 ainsi que l'étude du marché d'intérêt national (M.I.N) d'avril 1986.

L'étude de la SONED-COLEACP présente :

1°) La situation actuelle du secteur horticole tant au niveau de la production que des potentiels de commercialisation à l'exportation vers les pays voisins et européens ;

2°) Les possibilités de développement de l'horticulture sénégalaise en matière de production et de commercialisation ;

3°) La création d'une société technico-commerciale horticole.

Cette société, dont le statut juridique reste à définir, prendrait le relais de la SENPRIM et ceci conformément aux objectifs de la Nouvelle Politique Agricole. Suite au désengagement de l'Etat des fonctions de production et de commercialisation, la nouvelle société technico-commerciale aurait son capital réparti entre des investisseurs nationaux et étrangers.

**II. BILAN DES PRODUCTIONS
DE CONTRE - SAISON 1987**

1. MISE EN PLACE DES INTRANTS :

1.1. MISE EN PLACE DES SEMENCES :

1.1.1. Rappel de la politique semencière :

L'objectif du VIIème Plan est de produire annuellement 800 000 t d'arachide sur une superficie de 900 000 ha, correspondant à la mise en terre de 100 000 t de semences de bonne qualité. Pour atteindre ces objectifs, les mesures suivantes ont été adoptées par le Gouvernement :

- . limitation du capital semencier à 100 000 t avec 40 000 t de semences sélectionnées gérées par la SONACOS pour la campagne 1987/88 ;
- . organisation nouvelle basée sur la responsabilisation des intervenants ;
- . transfert aux organisations paysannes d'une partie du capital semencier, constitué par des réserves personnelles, communautaires et/ou individuelles.

Par ailleurs, la Nouvelle Politique Agricole prévoit un effort accru pour le développement des filières cultures vivrières, afin de répondre à l'objectif prioritaire d'autosuffisance alimentaire à hauteur de 80 % à l'an 2000.

1.1.2. Semences de multiplication :

a) Arachide :

- a1. Semences de base : contrairement à la situation vécue ces quatre dernières années, une distorsion quantitative est apparue entre programmes prévisionnels et réalisés. Habituellement,

ces écarts souvent réduits restaient liés à la qualité d'un certain lot du stock mis à la disposition de la DPCS par l'ISRA.

Ainsi, sur le programme prévu de 13 t, seulement 11 t ont été réalisées. Les 2 t manquantes portent sur les variétés 55-437 (1 t) et 69-101 (1 t).

a2. Programme de multiplication N1 et N2 : l'exécution du programme a buté sur certains problèmes relatifs à l'adaptation des paysans aux conditions de cession. Cette situation était plus caractérisée par attitude d'expectative que par un refus de souscrire.

Ainsi, en fin de période, une forte demande a été enregistrée, due à la mise en place du crédit CNCAS dans la Région de Kaolack.

Les réalisations des programmes N1 et N2 sont les suivantes :

. N1 : 845 t sur 776 t (108 %) ;

. N2 : 3 507 t sur 4 165 t (84 %).

Du point de vue variétal au niveau 1, toutes les variétés sont couvertes, mais au niveau 2, des déficits sont enregistrés en 55-437 et 73-30.

Dans le souci de procéder à la saturation de la zone 73-30 et au renouvellement de certaines variétés (55-437, 73-33, 60-101), les programmes ont été réalisés conformément au Tableau I (cf. Annexes).

b) Espèces vivrières : le programme de production de semences de base 1986/87 a été exécuté sur la base des besoins que les SRDR avaient exprimé sur trois ans.

Par la suite, les SRDR n'ont pas respecté leur commande ; ce qui a engendré des reliquats importants.

Pour le programme 1986/87, il a été tenu compte des reliquats existants. Toutes les variétés disponibles en quantités suffisantes ne sont pas multipliées. En conséquence, les semences de pré-base commandées à l'ISRA n'ont pas été utilisées entièrement.

Par ailleurs, les besoins des SRDR pour les campagnes à venir sont contenus dans le Plan Triennal Semencier Vivrier et sont en deça de ceux initialement exprimés. Ceci a entraîné une réduction des programmes des stations et une sous-utilisation des semences de pré-base livrées par l'ISRA (Tableau II en annexe).

Le programme de production en cours est lié au Plan Triennal Semencier Vivrier dont le financement n'est prévu que pour début 1988.

Les problèmes du financement de la collecte et du conditionnement des semences de base reste entier.

Il en est de même pour les semences certifiées de vulgarisation de certaines SRDR.

Pour 1987/88, les programmes de multiplication de semences de base et sélectionnées ont été réalisées comme suit :

SEMENCES DE BASE		SEMENCES CERTIFIES	
Mil	7,5 ha	Mil	250 ha
Maïs	5,0 ha	Maïs	1 100 ha
Niébé	27,25 ha	Niébé	170 ha
Riz	9,0 ha	Riz	100 ha
Sorgho	2,5 ha		

c) Semences légumières : le Projet Production de Semences Légumières (PSL) mène depuis 1983, des programmes de multiplication de semences de pomme de terre à partir de semences élites importées de France ou de Hollande, de semences d'oignon, de tomate et de semences de légume type africain (Gombo, Jaxatu, Piment) à partir des semences de pré-base du CDH.

Depuis 1987, le PSL mène aussi un programme de multiplication de boutures de manioc et des tests pour la patate douce.

• Semences de pomme de terre : le programme prévoit 30 t de semences de pomme de terre pour une dizaine d'hectares, 3 ha sont prévus pour la production des bases ;

- . Semences d'oignon : le programme prévoit 8 ha pour la production de semences graines et 20,5 ha de bulbes mères ;
- . semences de tomate : il est prévu 3 000 m² pour la multiplication des variétés Xina, Romitel et Rotela ;
- . semences diverses :
 - .. piment : Safi 1 000 m²
 Salmon 1 000 m²
 - .. jaxatu : 100 m²
 - .. gombo : 100 m² (Pop. 12)
 - .. manioc : 1,7 ha
 - .. patate douce : 0,27 ha

1.3. Semences de vulgarisation :

a) Semences d'arachide : Les conditions de cession de semences n'ont pas permis à la SONACOS de mettre en place tout le stock de semences destinées à la vulgarisation : sur 60 497 t gérées par la SONACOS, 27 301 t ont été vendues aux paysans en vulgarisation et 4 422 t en multiplication.

Cependant, il faut noter que les réserves personnelles au mois d'avril 1987 ont été estimées à 84 250 t. La réduction des objectifs de collecte du N2 de la campagne précédente expliquerait ce niveau élevé de réserves personnelles. D'une manière générale, la situation de la mise en place des semences de vulgarisation se présente comme suit :

REGIONS	SEMENCES CEDEES SUR STOCK SONACOS VULGARISATION	RÉSERVES PERSONNELLES ESTIMATION
Louga	2 149	5 025
Thiès	4 823	6 437
Diourbel	2 611	9 525
Fatick	4 525	14 799
Kaolack	9 743	24 322
Kaolack	5 483	5 483
Tambacounda	1 315	12 823
Kolda	1 902	5 828
Ziguinchor	233	
TOTAL	27 301	84 250

b) Semences de cultures vivrières : le manque de financement de la collecte et du conditionnement de semences de vulgarisation n'a pas permis aux SRDR de reconstituer le capital semencier conformément aux objectifs fixés dans le cadre des lettres de mission Etat-SRDR. Néanmoins, quelques sociétés ont pu mettre en place une partie de leur programme :

. SODEVA sur financement FIDA :

.. mil : 315 t

.. maïs : 274 t

.. niébé : 153 t

. Projet Maïs sur financement GTZ allemand : maïs = 100 t.

Il est à noter que le Projet Maïs avait produit 966 t de semences sélectionnées et dispose actuellement d'un important reliquat de semences de la campagne précédente.

Pour les autres SRDR, la campagne a été réalisée avec des semences ordinaires tout venant, conservées par les paysans.

c) Semences de cultures maraîchères : le Projet de Production de Semences Légumières, le CDH et la SERPA ont mis en place un programme très modeste de vulgarisation. Plus de 97 % des semences de vulgarisation ont été importées. La situation est la suivante :

MISE EN PLACE DE SEMENCES MARAICHÈRES DE VULGARISATION

ORIGINE	ESPECES	QUANTITE (kg)
PSL	Pomme de terre	60 000
	Oignon	525
	Légumes type africain	240
	Tomate	26
CDH	Pomme de terre	30 000 (1)
	Oignon	40
SERPA	Oignon	500
IMPORTATEURS	Pomme de terre	1 943 t (2)
	Oignon	6 000 t (1)

(1) : Prévision

(2) : Niveau importations à mars 1987

./.

1.2. MISE EN PLACE DES ENGRAIS :

1.2.1. Politique en matière d'engrais :

Dans le cadre de la réorientation de la politique agricole et de la nouvelle stratégie de développement du Gouvernement, le Programme d'Ajustement à Moyen et Long Termes (PAML) 1985/92) prévoit pour le secteur agricole, la mise en oeuvre de réformes structurelles destinées à recréer un environnement institutionnel favorable à la relance des investissements et de la production agricoles.

C'est ainsi que le Gouvernement a arrêté en avril 1984, la Nouvelle Politique Agricole (NPA) et a consigné des engagements dans une Lettre de Politique de Développement (LPD).

a) Les nouvelles orientations : les innovations majeures en matière de politique des engrais sont :

- . la volonté du Gouvernement de se désengager progressivement de toutes les fonctions qui peuvent être assurées par le secteur privé, notamment l'approvisionnement et la distribution d'engrais. Le secteur privé est invité à prendre progressivement la relève de l'Etat et des SRDR ;
- . la subvention aux intrants sur fonds du Trésor Public est supprimée et les bailleurs de fonds ont été sollicités pour assurer le financement de la subvention d'un programme engrais cohérent et délimité dans le temps.

b) Rappel du bilan 1986/87 : de manière générale, sauf pour la SODEFITEX, l'utilisation des engrais durant la dernière campagne a fortement baissé.

Les tonnages mis en place sont de 35 902 t toutes formules confondues. Sur ce tonnage, 22 999 t ont été effectivement distribuées, soit 64 % des mises en places.

Un certain nombre de facteurs a été identifié comme étant responsable de cet échec. Les principaux ont été :

- . l'introduction de nouvelles formules sans test de démonstration en milieu réel pour le 0.15.20 ;
- . la vente au comptant ;
- . la non-disponibilité de liquidités pour l'achat des engrais et des semences en même temps ;
- . le mauvais choix de la période de distribution ;
- . l'apport complémentaire d'urée sur céréales qui donne l'impression au producteur qu'il procède à deux achats et effectue un double travail ;
- . un ensemble d'éléments psychologiques résultant d'une publicité insuffisante ;
- . la non-participation effective des privés pour assurer le relais du désengagement de l'Etat.

c) Objectifs de la campagne 1987/88 : un groupe de réflexion sur les engrais a travaillé à partir d'un objectif global de 52 000 tonnes d'engrais comprenant 37 000 tonnes de NPK et 15 000 t d'urée.

L'analyse des objectifs montre que pour ce qui est des formules ternaires (NPK), la prise en compte des cultures autres que les céréales et le coton induit une forte augmentation des besoins en NPK. Par contre, les besoins en urée sont en deçà des 15 000 t qui étaient prévues. Il reste cependant évident que les possibilités d'atteindre ces niveaux de consommation seraient fortement liées au mode de cession de l'engrais et de sa distribution.

Il a fallu définir des modalités de distribution de l'engrais qui puissent relancer sa consommation en milieu rural. Cela a impliqué la définition des conditions de distribution compte tenu des problèmes identifiés lors de la précédente campagne.

1.2.2. Acteurs de la mise en place :

a) Les Sociétés Régionales de Développement Rural dont les modèles d'intervention sont presque les mêmes ; c'est-à-dire qu'elles encadrent un certain nombre de paysans dans une ou plusieurs régions pour l'accroissement de la production d'une ou plusieurs spéculations. Elles restent limitées sur le plan géographique et sur le nombre de paysans à encadrer, mais elles disposent par contre d'un réseau interne qui leur permet de fournir de l'engrais aux paysans en temps voulu.

b) La filière privée est appelée à jouer un rôle majeur du fait de désengagement des SRDR et de l'Etat dans la distribution des intants. Elle comprend deux niveaux d'interventions :

- . les grossistes avec un quota de 500 tonnes minimum (gros commerçants, OPS, SONADIS, UNCAS) et ;
- . les détaillants avec un quota minimum de 25 tonnes (sections villageoises, petits commerçants, succursales SONADIS, petits OPS, etc...).

Ces opérateurs ont participé timidement à l'exécution du programme de relance de la consommation d'engrais pour 1987/88.

1.2.3. Statistiques de placement des engrais :

a) Programme de relance : les quantités effectivement distribuées aux agriculteurs ne sont pas encore connues. Les ventes au détail chez les commerçants, OPS et SONADIS ne permettent pas d'avoir une certitude sur les acquisitions. Les quantités distribuées aux agriculteurs par les sociétés, CNCAS et projets de développement figurent au tableau suivant :

LES DISTRIBUTIONS EFFECTIVES AUX PRODUCTEURS EN 1987/88

SOCIETES	TOUTES FORMULES CONFONDUES (t)	% PAR RAPPORT AUX MISES EN PLACE
SAED	2 277 (4 551)	50,03 %
SODAGRI	190,02 (315,175)	60,29 %
SODEFITEX	11 271 (11 870,92)	94,9 %
SODEVA	2 585,9 (3 619,5)	71,4 %
SOMIVAC Projet Maïs FAO/DPCS	187,426 (1 270,22)	71,4 %
Projet Maïs	260 (260)	100 %
Sections Villageoises Crédit CNCAS et SENCHIM	1 227,575 (1 227,575)	100 %
SONACOS/SEPFA	2 330 (6 413)	36,3 %
CSS	2 200 (2 200)	100 %
SOCAS	60 (60)	100 %
TOTAL DISTRIBUE AUX PRODUCTEURS	22 598,821 (31 587,39)	70,9 %

Les chiffres entre parenthèses concernent les mises en place.

La situation des ventes d'engrais de la SENCHIM arrêtée à la date du 15 septembre 1987 appelle les commentaires suivants :

- a1. Le pourcentage de réalisation par rapport à l'objectif initial est très faible :
- . 38,4 % en valeur relative ;
 - . 19 995 tonnes toutes formules confondues dont 1 228 t à crédit.
- Il faudrait noter qu'à la date de démarrage généralisé de l'hivernage (20/07/87), les réalisations n'en étaient encore qu'à 18 % de l'objectif.

a2. Malgré la subvention accordée aux opérateurs économiques (commerçants, OPS, SONADIS, etc...) et au système coopératif considéré comme privé, les acquisitions sont demeurées faibles par rapport aux besoins réels. Les plus grands acquéreurs d'engrais ont été les grandes sociétés, à savoir : la SONACOS, la SAED, la CSS et la SODEFITEX.

Leurs acquisitions atteignent à elles seules 70 % du total des ventes.

a3. Le pourcentage de réalisation de chaque créneau de vente est le suivant :

- . ventes à crédit : UNCAS = 1 228 t pour un objectif de 10 000 t, soit 12,28 % ;

- . ventes au comptant : 18 767 tonnes dont :

- .. OPS/commerçants : 4 667 t pour un objectif de 18 850 t, soit 24,76 %

- .. sections villageoises : 282 t

- .. sociétés : 13 166 t pour un objectif de 22 110 t, soit 56,87 %

- .. projets : 652 t pour un objectif de 1 040 t, soit 62,69 %.

Les régions ayant reçu le plus d'engrais sont celles où sont installées les sociétés de développement, à savoir :

- . Kaolack (SONACOS/SEPFA) ;
- . Tambacounda (SODEFITEX) ;
- . Saint-Louis (CSS et SAED).

A l'exception des 1 228 tonnes vendues à crédit, la répartition des engrais par formule est la suivante :

. 0.45.0	:	620 t
. 6.10.20	:	7 085 t
. 14.7.7.	:	1 090 t
. 8.18.27	:	662 t
. 10.10.20	:	533 t
. 0.15.20	:	40 t
. 6.14.35	:	1 858 t

- . 18.46.0 : 684 t
 - . urée : 6 195 t
- soit au total 18 767 tonnes.

Les engrais destinés aux cultures céréalières représentent 2 435 t de NPK et 4 545 t d'urée, soit au total 6 980 t -donc 37,2 % des réalisations et seulement, 14 % du programme 1987/88. Si la totalité de l'engrais distribué était épandue, le taux de couverture par spéculation serait de :

- . arachide : 8,19 kg/ha ou alors 47 234 ha traités à la dose de 150 kg/ha de 6.20.10, soit 5,46 % des superficies arachidières 1987/88 ;
- . mil/sorgho : 1,09 kg/ha sur toutes les superficies ou alors 7 264 ha à la dose de 150 kg/ha de 14.7.7., soit 0,72 % des superficies cultivées en mil et sorgho en 1987/88 ;
- . maïs : 6,49 kg/ha ou 3 310 ha traités à 200 kg/ha de 8.18.27, soit 3,24 % des superficies emblavées en maïs pour 1987/88.

L'ensemble de ces données attestent de la faiblesse des réalisations du programme engrais 1987/88, surtout en ce qui concerne les spéculations céréalières, soubassement de la politique d'autosuffisance alimentaire.

Les crédits accordés par la SENCHIM pour cette campagne ont atteint 4 358 t toutes formules confondues, soit 23,2 % des réalisations.

Le manque de financement du crédit aura été le goulet d'étranglement de l'exécution du programme. La valeur estimée du programme prévisionnel de 32 000 tonnes d'engrais subventionnés était de 1,623 milliards de F CFA.

La non-disponibilité des fonds attendus de l'USAID et de la CCCE aura donc été la raison essentielle de la faiblesse des acquisitions d'engrais par les agriculteurs. Les difficultés de mise hors-encadrement de ces crédits expliquent cet échec.

Compte tenu de la dégressivité de la subvention USAID qui va passer de 16 000 F/t cette année à 8 000 F/t pour la prochaine campagne, il serait souhaitable qu'une solution définitive soit trouvée pour l'encadrement du crédit en direction du monde rural.

b) Organisation de la distribution de l'engrais par les SRDR :

. SODAGRI : la distribution des engrais a concerné l'engrais complexe 8.18.27 et l'urée.

.. Pour le 8.18.27 : 142,800 t ont été mises en place et 83,960 t vendues, soit 58,8 % des mises en place alors que les stocks initiaux étaient de 215,400 t.

.. Pour l'urée : 172,375 t ont été mises en place et 106,060 t vendues, soit 61,52 % des stocks disponibles en 1987.

.. Les ventes totales au comptant (8.18.27 et urée confondues) s'élèvent à 35,868 t, soit 18,9 % de l'ensemble des cessions (190,020 t).

.. Il faut souligner toutefois, que ces ventes ont été effectuées hors des périmètres aménagées. Les cessions d'engrais effectués par la SODAGRI permettent d'atteindre en moyenne :

... 4,6 kg/ha de 8.18.27,

... 5,8 kg/ha d'urée.

Ceci correspond :

... en intensification à 419,8 ha à la dose de 200 kg/ha de 8.18.27 ou 2,3 % des superficies totales réalisées,

... en fumure d'entretien : 839,6 ha à la dose de 100 kg/ha de 8.18.27, soit 4,6 % des superficies totales et 1 060 ha à la dose de 100 kg/ha d'urée, soit 5,8 % des superficies réalisées par la SODAGRI en 1987/88.

Ainsi, la SODAGRI a été très loin d'atteindre un niveau adéquat d'utilisation d'engrais.

. SODEFITEX : les mises en place d'engrais ont été terminées dès le mois d'avril 1987. La SODEFITEX a eu à commander un complément de 6.14.35 (2 200 t) destiné à la culture cotonnière. Les stocks d'engrais ont été mis sous la gestion des Associations de base de producteurs (ABP) niveau II, qui ont elles-mêmes procédé à la distribution à crédit aux agriculteurs.

Les volumes portent sur :

.. 6 992 tonnes de NPK,

.. 4 279 tonnes d'urée.

L'analyse des mises en place permet de déceler la faiblesse du niveau d'intensification des cultures.

Ainsi, tous les engrais épandus dans les zones encadrées par la SODEFITEX permettent de déduire les doses appliquées sur la culture cotonnière, sur une surface emblavée de 28 878 ha :

- .. 6.14.35 (6 186 t), soit une dose moyenne de 214 kg/ha,
- .. 8.18.27 + S + B (619 t), soit une dose moyenne de 21,4 kg/ha,
- .. urée (2 170 t), soit une dose moyenne de 75 kg/ha l'objectif étant de 50 % des superficies semées.

Pour la culture du maïs intensifié (10 550 ha) :

- .. 8.18.27 (187 t), soit une dose moyenne de 17,6 kg/ha,
- .. urée (2 110 t), soit une dose de 200 kg/ha.

La faiblesse des doses NPK sur maïs s'explique par l'espoir de pouvoir bénéficier des arrières-effets des fumures cotonnières précédentes

Il n'en demeure pas moins que le taux d'utilisation d'engrais est très faible dans l'ensemble et plus particulièrement sur les cultures céréalières. Les faibles doses d'engrais sur les surfaces peu importantes ne permettent pas de valoriser correctement les cultures pluviales des zones Sud et peuvent entraîner la rupture de l'équilibre du milieu physique et biologique des sols.

- SODEVA : elle dispose d'un reliquat de stock d'engrais (NPK 8.18.27) de 2 025 t et d'urée de 1 594 t qui appartiennent au programme financé par le fonds Commun de Contrepartie de l'Aide alimentaire en 1985/87. Elle a prélevé une partie de ces stocks pour satisfaire les besoins de l'intensification des cultures vivrières de mil et maïs du Projet Mbour-Louga financé par le FIDA. Le principe retenu pour la cession a été la vente au comptant et à crédit aux groupements de producteurs solvables.

Ainsi, les distributions ont porté sur :

- .. 1 402 t de 8.18.27 et,
- .. 1 083 t d'urée.

L'épandage de ces quantités d'engrais s'est fait sur 9 750 ha de culture intensifiée répartie comme suit :

- .. maïs : 4 413 ha,
- .. mil : 5 337 ha.

Ainsi, pour le maïs et le mil intensifiés, à la dose préconisée de 200 kg/ha pour le maïs et 150 kg/ha pour le mil, les besoins théoriques en 8.18.27 sont respectivement de 883 t et 801 t, soit un besoin global de 1 684 t contre une disponibilité de 1502 t (89 % de taux de couverture).

SOMIVAC : l'exécution du programme d'engrais de la SOMIVAC a été d'un niveau moyen. Les programmes d'intensification spéciaux (PIV, maïs), ont été plus concernés. La vente au comptant a été le mode de cession le plus appliqué.

Les quantités d'engrais disponibles ont été de :

- .. 589 t de 8.18.27,
- .. 690 t d'urée,
- .. 422 t de tricalcique.

Les ventes SOMIVAC/Projet Maïs sont de 234 t de NPK et 158 t d'urée, soit 392 t, sur un total disponible de 1 691 t, soit un taux de 23 %..

Les distributions effectuées par la SOMIVAC sont les suivantes :

- .. pour le 8.18.27 : 114 t sur un disponible de 579 t, soit 19,7 %,
- .. pour l'urée : 73 t, soit 14,7 % des disponibles.

Le volume de tricalcique (0,55 t distribuée) est insignifiant par rapport au disponible de 422 t.

A la dose préconisée de 200 kg/ha, les besoins théoriques de 627 t de NPK (8.18.27) et 627 t d'urée pour 3 133 ha sur des distribution de 114 t de NPK et 73 t, soit des taux de couverture respectifs de :

- .. 18 % pour les ternaires,
- .. 11,7 % pour l'urée.

La superficie couverte serait de 570 ha à la dose normale de NPK et 367 ha pour l'urée. Par rapport aux superficies réalisées, les doses moyennes à l'hectare sont de 36,4 kg pour le NPK et 23,4 kg/ha pour l'urée.

- SAED : elle a mis en place 1 451 t de NPK et 3 100 t d'urée. Les ventes ont porté sur 577 t de NPK (39,7 %) et 1 700 t (55 %).

A la dose préconisée de 200 kg/ha, les besoins théoriques sont de 2 567 t de NPK et autant d'urée pour 12 837 ha de riz, soit des taux respectifs de 22 % pour le NPK et 66 % en urée.

1.2.4. Marché des engrais :

Les moyens de relance de la consommation d'engrais sont essentiellement financiers. Les mesures suivantes ont été prises :

- . l'établissement d'un prix raisonnable de cession à chaque stade de la distribution ;
- . la définition claire des modalités de cession aux différents niveaux de la filière.

En ce qui concerne les prix, ils ont été définis par formule et par région en tenant compte des coûts de transports variables et de la subvention de 16 F/kg et des marges incitatives accordées aux grossistes et aux détaillants (cf. Tableau III en annexe).

Les prix pratiqués au niveau des SRDR ont été variables. Les engrais ont été écoulés à des prix inférieurs aux prix préconisés par formule et par région.

Le crédit a été réalisé entre la CNCAS, la SENCHIM et les sections villageoises des coopératives rurales (1 228 t sur 19 995 t, soit 6 % des réalisations).

Les objectifs de consommation pour la campagne 1987/88 ont été modifiés pour mieux les adapter aux réalités. Ils ont été ramenés de 100 000 à 52 000 t.

Ces objectifs théoriques (100 000 t pour 1987) ne peuvent pas être atteints dans l'immédiat tant que le système de crédit n'est pas effectivement fonctionnel.

Il s'agit avant tout de mettre à la disposition des producteurs, un paquet technologique comprenant essentiellement :

- . des semences sélectionnées ;
 - . des engrais ;
 - . des pesticides ;
 - . des équipements agricoles,
- appuyé par une vulgarisation sélective et adaptée.

Ce paquet technologique est indispensable dans l'intensification des cultures. L'interaction des facteurs intrants est après la disponibilité en terre et en eau, une condition sine qua non.

2.5. Incidence du manque de fertilisation sur les sols :

L'objectif des épandages d'engrais est non seulement l'accroissement de la production des cultures par unité de surface, mais également, le maintien de la fertilité du sol à un niveau acceptable.

Pour cela, il faudrait agir sur les facteurs contribuant à l'appauvrissement des sols :

- . pertes par lessivage : d'après la Recherche, ces pertes sont estimées en moyenne pour l'ensemble du Sénégal, à :

.. N	: 5	à 30	kg/ha/an
.. P ₂₀₅	: 0,1	à 0,5	kg/ha/an
.. S	:	30	kg/ha/an
.. CaO	: 30	- 50	kg/ha/an
.. MgO	: 15	- 40	g/ha/an
.. K ₂₀	: 10	- 20	g/ha/an.

Si on tient compte des estimations des superficies de 1986, on aurait au niveau national, les pertes suivantes :

ELEMENTS	1986 (t)		
	MINIMUM	MAXIMUM	MOYEN
N	10 677	64 063	37 370
P205	214	1 068	641
S	6 406	64 063	35 235
CAO	85 418	320 316	202 867
Mg	32 032	85 418	58 725
K20	21 354	42 709	32 032

- . pertes gazeuses négligeables au Sénégal ;
- . exportations par les récoltes : comprenant les mobilisations minérales dans les tiges et des feuilles (tiges : pâlessades, paille : alimentation des animaux de trait et domestiques).

Ainsi, les exportations sont données par le tableau suivant par tonne de produits :

CULTURE	MOBILISATIONS TOTALES				EXPORTATIONS MINIMALES (PRODUITS RECOLTES)			
	N	P205	K20	CaO	N	P205	K20	CaO
Arachide	51	10	20	11	35	6	8	1
Mil	41	20	25	25	19	10	11	3
Sorgho	34	7	17	14	22	5	5	2
Maïs	26	12	21	3	19	10	12	2
Riz pluvial (paddy)	24	12	34	10	13	7	4	1
Coton (graines)	48	17	32	12	20	8	8	9

Source : IRAT

Les exportations des récoltes en 1986 pourraient être estimées pour les principales culturales à :

./.

CULTURE	PRODUCTION	ELEMENTS MINERAUX (en t)				
	(t)	N	P205	K20	CAO	TOTAUX
Arachide (huilerie) + ARB	841 152	29 440	5 046	6 729	841	42 052
Mil	502 060	9 539	5 021	5 553	1 506	21 619
Sorgho	131 660	2 896	658	658	263	4 475
Riz paddy	146 224	1 901	1 023	585	146	3 655
Maïs	107 870	2 050	1 079	1 294	-	4 423
Coton	26 652	533	213	213	240	1 199
TOTAL	-	46 359	13 040	15 032	2 996	77 427

Ainsi, les exportations hors exploitations et pour la consommation humaine représentent :

- . 84 000 t de N
- . 14 000 t de P205
- . 47 000 t de K20
- . 205 000 t de CaO,

soit un total de 350 000 t d'éléments fertilisants exportés dont 273 000 t par lessivage (78 %) et par exportations réelles de 77 000 t.

En 1986, le sol supportant la production a perdu en raison des exportations des récoltes, l'équivalent de :

- . 100 800 t d'urée à 46 % de N
- . 34 600 t de supertriple à 40 % de P205
- . 30 800 t de potassium à 49 % de K20.

Ces exportations par les récoltes de 1986 ne sont pas remplacées ou réapprovisionnées par l'ensemble des mises en place de 1987.

En effet, les pertes en NPK de 1986 s'élèvent à 74 433 t d'unités fertilisantes, alors que les apports totaux par le programme engrais ne sont que de 6 400 t d'unités fertilisantes, soit un taux de couverture de 8,6 %.

Parallèlement, les exportations par lessivage pour 1986 sont estimées à 273 000 t d'unités fertilisantes dont 202 867 t de CaO. Ces exportations n'ont jamais été compensées par des apports de chaux, ce qui se traduit par une acidification très accentuée des sols mettant en péril le couvert végétal. L'Etat doit se soucier de la dégradation du patrimoine foncier.

A ce titre, il convient de distinguer deux programmes d'actions prioritaires :

- . la compensation des pertes par lessivage des sols par une politique active d'amendements, en particulier de chaulage et de phosphatage (à base de phosphogypse de chaux et de phosphates naturels) qui doit être prise en charge par l'Etat pour la conservation du patrimoine foncier ;
- . la compensation des pertes par exportations des récoltes par une politique incitative d'utilisation de l'engrais par le monde paysan.

3. MISE EN PLACE DU MATERIEL AGRICOLE :

3.1. Politique en matière d'équipement agricole :

La campagne 1987/88 a vu la poursuite de la mise en oeuvre de la Nouvelle Politique Agricole en matière de distribution de matériel axée surtout sur :

- . le désengagement progressif de l'Etat ;
- . la responsabilisation des producteurs et une implication plus effective du secteur privé ;
- . la conduite de mesures d'accompagnement propres à favoriser ce transfert.

Dans le but de combler le retard constaté dans l'équipement des producteurs pour certains matériels agricoles, il a été recommandé :

1°) La réactivation du Comité National de Machinisme Agricole chargé :

- . de sélectionner des types de matériel qui répondent mieux au développement des cultures ;
- . d'homologuer ces équipements et ;
- . de contrôler les normes de fabrication.

2°) L'encouragement de la reprise des fabrications industrielles et artisanales.

3°) La formation et la responsabilisation des artisans ruraux dans la fonction de maintenance et d'entretien du matériel agricole.

2. Les acteurs de la mise en place du matériel agricole :

Les objectifs sont actuellement en cours de réalisation à travers certaines sociétés de développement avec des approches toutefois différentes.

Ainsi, la SODEVA met l'accent sur la formation et l'équipement de certains artisans ruraux.

En effet, depuis la suppression du crédit du programme agricole, l'équipement du monde rural en matériel a nettement diminué. Face au vieillissement des équipements au niveau des producteurs, la SODEVA a mis en oeuvre un programme d'encadrement des artisans ruraux en leur fournissant un équipement de fabrication (forges, postes de soudure, matière d'oeuvre, etc...).

- . La SODEFITEX assure par le biais des ABP, la fourniture à crédit du matériel agricole aux agriculteurs encadrés qui en font la demande. Ainsi, les besoins en matériel sont exprimés lors de la campagne de commercialisation du coton.

Pour l'acquisition des équipements, l'acompte est obligatoire et doit être versé lors de la campagne de collecte.

- La SAED a adopté une autre approche qui consiste à installer les SUMA (Section d'Utilisation en commun du Matériel Agricole) chez les groupements de producteurs, tout en maintenant en service un parc de tracteurs en attendant que les entreprises privées et les Groupements (SUMA) puissent prendre le relais.

- La SODAGRI : le matériel acquis sur financement BOAD et distribué est insignifiant par rapport aux besoins de la zone (Tableau V en annexe).

La Région de Kolda est très sous-équipée en matériel agricole. Le matériel existant est vétuste et mal adapté à l'intensification des cultures. Seuls les matériels distribués par les sociétés de développement sont encore opérationnels. La dernière distribution importante de matériel agricole date de 1980.

- La SOMIVAC : le matériel de motorisation disponible à la SOMIVAC est en réalité intégré aux AMMAC-UMA et AMMAC-UTP. Ce matériel est utilisé dans les prestations de service et plus particulièrement pour la préparation du sol (labour, fraissage). Le matériel disponible a été moins opérationnel cette année, du fait du manque de pièces détachées et de pièces travaillantes. Ainsi, sur 37 motoculteurs, 7 seulement ont pu être utilisés.

Les AMMAC disposent de :

- 5 tracteurs 75 CV
- 5 tracteurs de 45 CV
- 10 tracteurs de 25 CV
- 35 motoculteurs de 9,5 CV.

Le programme prévisionnel d'équipement en matériel de traction animale n'a pu être réalisé du fait du processus de désengagement suivi par la SOMIVAC.

Ce programme prévisionnel est présenté dans le Tableau VI en annexe.

- La Direction de l'Agriculture a initié un projet de décret portant création du Comité National de Mécanisation Agricole en réponse à la mesure adoptée par le Chef de l'Etat lors du Conseil Inter Ministériel du 30 avril 1987. Ce projet a été soumis pour remarques et suggestions aux partenaires impliqués dans ce comité national.

4. LA MISE EN PLACE DES PRODUITS ET DU MATERIEL PHYTOSANITAIRES :

4.1. La politique en matière de lutte phytosanitaire :

Un des points clefs de la mise en oeuvre des mesures envisagées dans la Nouvelle Politique Agricole est le renforcement de la lutte phytosanitaire et de la protection des végétaux, en vue de réduire les pertes de production dues aux déprédateurs, de 30 à 10 %.

Pour ce faire, la nature de l'intervention de la Direction de la Protection des Végétaux, à mission de service public, peut se résumer comme suit :

- 1°) La surveillance des populations de déprédateurs à travers l'implantation et la mise en oeuvre d'un réseau national de stations de surveillance et d'avertissement agricole.
- 2°) La mise au point de méthodes de lutte intégrée adaptées aux différentes zones écologiques.
- 3°) L'organisation et la direction des lutttes nationales d'intérêt collectif contre les déprédateurs.
- 4°) L'élaboration de la réglementation en matière de protection phytosanitaire et de la législation des produits agro-pharmaceutiques.
- 5°) La police phytosanitaire aux frontières et le contrôle de qualité des produits agro-pharmaceutiques.
- 6°) La formation et l'information phytosanitaire des acteurs du monde rural (encadreurs et organisations paysannes, etc...).

L'intervention des Pouvoirs Publics dans le domaine de la protection des Végétaux a été clairement définie par l'Arrêté n° 5197 du 6 mai 1986 portant organisation de la Direction de la Protection des Végétaux.

Pour cette campagne 1987/88, un plan de lutte anti-acridienne a été mis sur pied. Il concernait tout le territoire national et prévoyait de traiter une superficie de 1 535 000 ha dont 800 000 en interventions aériennes. Le coût de ces interventions prévues, s'élevait à 3,37 milliards de F CFA dont 2,73 ont été présentés au financement de la communauté internationale.

Les actions clefs retenues pour la conduite avec efficacité, au moindre coût et en réduisant les risques de tout ordre, s'articulaient autour de :

- une structure opérationnelle : l'exécution correcte du programme d'actions requiert la formation d'un nombre élevé d'agents d'encadrement (DPV, SRDR, ONG) et les paysans ;
- une prospection et un établissement des réseaux de signalisation : pour une intervention efficace, il faut une remontée rapide de l'information. Pour cela, une prospection bien organisée et une signalisation précise s'imposent ;
- un plan d'opération de lutte anti-acridienne : après la signalisation et la prospection qui constituent un critère significatif d'appréhension du problème des sautériaux, les stratégies de lutte mise en oeuvre sont :
 - .. lutte précoce (niveau paysan) sur de petites superficies et surtout sur les concentrations de larves dans et aux abords des champs, avec les produits pour le poudrage,
 - .. action terrestre (niveau DPV) sur des superficies plus importantes dans les jachères et les forêts ; la lutte contre les ailés devant se faire par pulvérisation (ULV et CE),

- .. intervention aérienne qui a lieu quand l'infestation des sauterieux devient généralisée et dépasse les moyens disponibles de l'intervention terrestre ;
- . une préparation logistique : les actions à mener nécessitent la mise en oeuvre d'importants moyens qui doivent être dégagés et mis en place dans les meilleurs délais ;
- . une évaluation de l'impact des insecticides sur la faune non ciblée et l'environnement.

Le spectre d'actions des insecticides étant souvent étendu, une utilisation raisonnée de ces produits s'avère indispensable pour une meilleure conservation des écosystèmes.

Par ailleurs, d'autres ravageurs, potentiellement aussi dangereux que les acridiens, se manifestent presque chaque année (rats, oiseaux) principalement dans la Vallée du Fleuve Sénégal, chenille défoliatrices (*Amsacta moleneysi*, *Spodoptera littoralis*) dans les zones Sud du pays et l'ensemble du Bassin Arachidier, Cantharides couvrant quasiment tout le territoire.

La programmation des actions prioritaires des équipes d'intervention contre ces différents déprédateurs se fait en fonction de :

- . l'importance de la culture à protéger ;
- . la nature et le stade du parasite à combattre ;
- . les superficies infestées et leur localisation ;
- . les moyens disponibles.

1.4.2. Les acteurs de la mise en place des produits phytosanitaires :

La Section Gestion des Stocks de Produits Agro-Pharmaceutiques de la Division Défense des Cultures assure le stockage et la répartition de ces produits. Elle veille à la tenue des inventaires actualisés.

Un magasin est en construction au km 15 et il existe deux autres magasins centraux (Station de Désinfection au Port et à Saint-Louis).

C'est à partir de ces magasins centraux que se font les mises en place et sorties pour les régions.

Les répondants de la section au niveau régional sont les inspecteurs régionaux (10) et les chefs de secteurs départementaux (27) de la Protection des Végétaux. Ils assurent la gestion, le suivi et l'éclatement des produits jusqu'au niveau du Comité de Gestion de la communauté rurale ou gros villages comptant des comités de lutte villageoise (principalement les poudres pour poudrage).

Les produits destinés à l'intervention par les équipes DPV sont stockés et gérés au niveau de la région et du département (produits ULV surtout).

Les mouvements des stocks de la base centrale jusqu'aux régions et départements se font par le concours du parc automobile du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et l'éclatement est assuré par les véhicules de la DPV.

1.4.3. Matériel et stock de produits mis en place :

a) Véhicules d'intervention phytosanitaire : 14 véhicules, type UNIMOG fonctionnels sont basés à Dakar.

Au niveau régional, il existe 21 véhicules légers (NISSAN, TOYOTA et DANGEL).

b) Matériels de traitements lourds :

. à Dakar :

.. 5 motopoudreuses

.. 4 pulvérisateurs (ULV), type JACTO ancien modèle

- .. 15 pulvérisateurs spéciaux à moteur neufs dont 3 de type JACTO 400 CA montables sur pick-up et 12 de type AJ 401 LH sur prise de force UNIMOG
- .. 4 Exhaust sprayer (PM) fonctionnels
- .. 2 Exhaust Sprayer (GM) fonctionnels
- .. 8 appareils micronair couplés ;
- . au niveau régional :
 - .. 13 motopoudreuses
 - .. 12 pulvérisateurs spéciaux, type 400 CA.

c) Matériels de traitement léger (cf. Tableau IX en annexe) :

Pulvérisateurs manuels	:	960
Poudreuses à soufflets	:	1 100
Sacs poudreurs	:	55 500
Poudreuses à dos	:	80

d) Produits agro-pharmaceutiques (cf. Tableau X en annexe) :

Poudre pour poudrage (PP)	:	835,100 t
Concentré émulsifiable (CE)	:	21 020 l
Produits ULV	:	100 890 l
Quetelox (Fenthion contre oiseaux)	:	1 500 l (Saint-Louis)
Carbure de calcium	:	140 fûts
Coumafène (contre rats)	:	10,250 t
Chlorophacinone	:	5 240 l

Les répartitions géographiques du matériel et du stock de produits mis en place sont données dans le Tableau X en annexe.

Les superficies traitées (204 025 ha) et les déprédateurs cibles à fin septembre sont indiqués dans le Tableau XI en annexe.

Les 14 véhicules légers UNIMOG de Dakar selon les stratégies de lutte de la DPV ne devraient intervenir que lorsque les moyens locaux mis en place sont dépassés par l'infestation.

La plupart des véhicules placés au cours de cette présente campagne ont servi surtout de liaison et de prospection. Les matériels neufs qui les accompagnent seront fonctionnels au cours de la prochaine campagne.

Le matériel léger est utilisé principalement par les comités villageois de lutte. La redynamisation de ces derniers et leur assise dans toutes les régions amoindrirait les coûts de main-d'oeuvre temporaire et engageraient le monde rural dans la voie tracée par la NPA.

Ces comités utilisent surtout les poudres (moins toxiques, techniques d'utilisation faciles).

Les produits ULV sont essentiellement destinés aux équipes DPV d'intervention et aux traitements aériens.

4. Le marché des pesticides au Sénégal :

Il oscille annuellement autour d'une valeur de 2 milliards de F CFA. Il est essentiellement entre les mains de grosses sociétés telles que SPIA, SENCHIM, Rhône Poulenc, Matema et Ciba-Geigy. Les sociétés BP, Shell et AGRI AFRIC ont cessé toute activité en ce domaine. Il convient cependant de signaler que la Société Shell s'est spécialisée dans la fourniture de solvants et adjuvants pour la formulation des produits phytosanitaires.

Les formulations sont essentiellement, en ce qui concerne les liquides, des produits pour pulvérisation à ultra-bas volume (environ 1 million de litres) et des concentrés émulsionnables pour pulvérisation après mélange avec de l'eau (environ 100 à 150 000 litres) et des poudres sèches à faible concentration en matière active (2 000 à 2 500 t).

Les produits utilisés sont surtout des pesticides tels que le pro-poxur, des pyrethrinocides de synthèse (deltamethrine, cypermethrine, fenvalerate, etc...), le diméthoate et l'acephate, des rodenticides tels que la chlorophacinone et des avicides tels que le Fenthion. De petites quantités de fongicides sont utilisées, essentiellement par les maraîchers et les producteurs de tomate industrielle. Les herbicides sont peu utilisés actuellement, mais on assiste à une croissance de la demande principalement pour le riz et le maïs.

La plupart des pesticides distribués au Sénégal sont financés par l'Etat et des bailleurs de fonds (Japon, CEE, FAO).

La demande provient actuellement essentiellement de la DPV, de la SODEFITEX (250 000 litres l'année dernière et vraisemblablement 600 000 litres cette année) et de projets tels que le Projet Maïs et le Projet Niébé. Les sociétés de développement rural n'achètent plus rien, étant donné les options prises par le Gouvernement en matière de désengagement.

La demande du secteur maraîcher est inférieure à 10 % de la demande globale. Cette demande évolue peu quoique ce secteur soit en pleine expansion. Cela est dû principalement :

- . au manque d'un réseau de distribution suffisamment développé. Les seuls distributeurs techniquement valables, les Niayes (SENCHEM) et Prophyse (Matema) exercent surtout leur activité à Dakar. La distribution est effectuée pour le reste par des colporteurs et certains commerçants qui vendent des produits de qualité douteuse, souvent falsifiés et sans étiquetage correct ;
- . à l'inorganisation des petits maraîchers qui ne se regroupent pas pour leurs commandes de produits phytosanitaires ; les produits dont ils ont besoin ne sont généralement pas disponibles, les sociétés de la place ne disposant pas de stocks (pour des raisons tenant au coût du stockage et à la dégradation rapide des produits phytosanitaires en conditions tropicales) ;
- . à la présentation des produits : les emballages sont généralement de contenance trop grande pour les besoins du petit maraîcher ;
- . au coût des produits phytosanitaires.

La plupart des produits phytosanitaires vendus au Sénégal sont actuellement formulés sur place par SPIA et SENCHEM pour des raisons tenant essentiellement, au coût des transports et au poids de la fiscalité pour les produits phytosanitaires formulés à l'étranger. SENCHEM et SPIA formulent les produits, soit pour leur compte,

soit pour le compte de sociétés étrangères ou locales telles que Roussel UCLAF, Sumitomo, FMC, Rhône Poulenc, Matema, etc... Pour les poudres formulées sur place par exemple, la diminution du coût peut atteindre 50 % par rapport à des produits importés. Il est à craindre qu'étant donné les options de la NPA, la demande en pesticides diminue dans les prochaines années car on va assister à une régression des marchés financés par l'Etat et les bailleurs de fonds.

Le secteur privé n'est pas actuellement apte à prendre le relais :

- . le réseau de distribution et l'encadrement sont insuffisants ;
- . les sociétés de distribution ne disposent pas d'équipements permettant la réalisation d'emballages adéquats de petit volume et correctement étiquetés.

SENCHEM et SPIA envisagent de distribuer les produits à l'intérieur du Sénégal grâce à des camions et camionnettes qui se déplaceront de village en village, mais pour l'instant rien n'est fait dans ce sens. SPIA s'équipe pour conditionner des pesticides liquides en petites boîtes métalliques serties. Elle dispose déjà d'une installation d'ensachage-pesage permettant de réaliser des sachets de faible poids (jusqu'à 25 g).

Si l'on veut que la demande en produits phytosanitaires s'améliore, il conviendrait que :

- . les paysans soient convenablement organisés et que leurs associations puissent avoir accès en temps voulu aux facilités du crédit agricole ;
- . une vulgarisation effective soit menée et que l'encadrement technique des distributeurs soit plus important et plus efficace, en collaboration avec la DPV ;
- . les produits phytosanitaires soient conditionnés dans des emballages adaptés aux besoins du monde rural et qu'ils soient de qualité et de stabilité satisfaisantes.

La DPV peut intervenir à ce niveau en vérifiant la qualité et la stabilité des produits ;

- . l'étiquetage des produits phytosanitaires soit suffisamment informatif et avec une documentation rédigée en langues nationales ;
- . le coût des produits diminue, en favorisant la production locale tout en maintenant une saine concurrence. Il est anormal par ailleurs, que les produits phytosanitaires soient encore assujettis à la TVA alors que les engrais sont détaxés.

5. PREPARATION DES SOLS ET LES FAÇONS CULTURALES :

5.1. Politique en matière de prestation de service :

La politique en matière de prestation de service est celle inscrite dans la Nouvelle Politique Agricole (NPA) et qui est essentiellement basée sur le désengagement progressif et méthodique des Sociétés Régionales de Développement Rural (SRDR), la responsabilisation accrue des paysans et la promotion des entreprises privées. Dans ce contexte, l'assistance des SRDR aux paysans s'est effectuée selon d'une part, les moyens dont disposent ces sociétés et d'autre part, le niveau d'intensification des cultures, donc du type d'encadrement (rapproché ou lâche) dont bénéficient les paysans.

5.2. Les acteurs des travaux culturaux :

a) La SODEVA : ce sont les agriculteurs qui s'adonnent à ces tâches. Cela est dû au fait que la SODEVA ne dispose pas d'un parc de matériels destinés à la location.

Les préparations des sols et les façons culturales dans la zone d'intervention SODEVA sont données dans les Tableaux XII et XIII en annexe.

b) La SODEFITEX : l'exécution des travaux culturaux est convenable. Les parcelles sont assez bien entretenues et le démariage mieux effectué, surtout pour le coton.

L'utilisation des engrais se situe à des taux raisonnables en fin août, malgré la cession à titre onéreux des intrants de coton.

Le faible taux d'utilisation de l'engrais complexe sur maïs s'explique par l'arrière effet fumure-coton sur les céréales venant après le coton. Les parcelles en rotation ne bénéficient que d'un apport en urée.

Le traitement insecticide se poursuit normalement et le parasitisme est maîtrisé.

c) La SODAGRI : les pratiques culturales dans l'ensemble restent rudimentaires à l'exception de celles des périmètres aménagés où le paysan bénéficie d'un encadrement rapproché et par conséquent d'un appui logistique en matériels motorisés grâce aux prestations de services de la SODAGRI et de quelques privés.

La préparation des sols au niveau des périmètres aménagés comprend les labours et les hersages réalisés avec le matériel motorisé. Par ailleurs, étant donné l'insuffisance de matériel lourd, certains paysans font le labour avec la traction animale quelques fois suivie de reprise.

Hors des périmètres aménagées, la préparation du sol se limite à un seul passage avec la charrue à traction animale ou à une scarification à l'aide d'une houe.

Au niveau des périmètres aménagés, la fumure minérale (fumure de fond et d'entretien) est appliquée sur la presque totalité des surfaces.

Hors des périmètres aménagés, l'engrais minéral est très faiblement utilisé à cause de la vente au comptant de ce facteur et de la faible capacité financière des paysans eu égard à leurs prix élevés.

Les paysans se limitent au parcage des animaux.

Les semis se font par trois méthodes :

- . avec semoir motorisé multirang ;
- . avec semoir à traction animale monorang ;
- . manuellement.

Deux méthodes sont utilisées pour le sarclage :

- . la méthode chimique : elle se fait à l'aide du Ronstar 250 EC à la dose de 4 l/ha et du Tamariz à la dose de 5 l/ha pour le riz. Pour le maïs, elle se fait à l'aide du Primagram mixte à la dose de 4 l/ha ou à l'aide du Tasastom à la dose de 5 l/ha.

Le Ronstar 250 EC, le Primagram mixte et le Tasastom sont des herbicides de post émergence.

Le Tamariz est un herbicide de préémergence ;

- . la méthode mécanique : elle se fait exclusivement d'une manière manuelle pour le riz et à la houe ou manuellement pour le maïs et le sorgho.

d) La SOMIVAC : dans la Région de Ziguinchor, l'insuffisance de matériels performants pour la préparation du sol et la coïncidence des différentes cérémonies traditionnelles avec l'installation précoce de l'hivernage ont perturbé le calendrier des semis. Toutefois, les semis tardifs de cette campagne sont beaucoup moins importants que ceux enregistrés en 1986 (environ 12 % contre près de 35 %).

Pour les cultures intensifiées, le paquet technologique a été bien appliqué.

Pour les autres cultures, les itinéraires techniques pratiqués ont été très déséquilibrés :

- . prédominance de l'exécution manuelle pour la plupart des opérations culturales (sauf pour le labour en Moyenne Casamance) ;
- . faible application de la fumure minérale avec cependant une légère augmentation de la fumure organique sur céréales ;
- . sarclo-binages parfois tardifs mais souvent mieux exécutés que durant la précédente campagne ;
- . les nouvelles variétés améliorées sont de plus en plus adoptées par les producteurs, sauf pour la variété du maïs appelée Camara I qui a donné de faibles résultats dans le Département de Bignona.

e) La SAED : concernant la préparation mécanique des sols, contrairement aux autres années où elle était presque entièrement réalisée par les engins de la SAED, elle a été cette année réalisée à 81%

par les privés et les organisations paysannes (SOGEC : 23 %, SNTI : 37 %, organisations paysannes : 21 % et 19 % par les engins de la SAED).

Ce taux démontre une réelle volonté de désengagement de la SAED dans ce domaine. Signalons que pour cette campagne, en attendant que la CNCAS soit bien installée, la SAED a servi d'aval entre privés et organisations paysannes pour ce qui est de la préparation mécanique du sol.

Jusqu'au 6 septembre 1987, date d'arrêt des semis conseillé par la SAED pour le riz d'hivernage, l'évolution de la campagne agricole, du point de vue des travaux culturaux, se présente comme suit :

. Délégation de Dagana :

- .. préparation mécanique du sol : objectif initial : 11 200 ha dont 9 507 apprêtés, soit un taux de réalisation de 84,8 %,
- .. semis : surface semée en riz : 7 140 ha. Par rapport à la superficie apprêtée (9 507 ha), cette diminution s'explique par l'arrivée tardive de la crue et la faiblesse de celle-ci (cas des périmètres de Dagana, GDIK et Lampsar).
Traitement en cours contre les oiseaux.

. Délégation de Podor :

- .. préparation mécanique du sol : objectif initial : 2 500 ha dont 2 288 apprêtés, soit un taux de réalisation de 91,5 %.
Dans les PIV d'Aéré-Lao, la préparation manuelle du sol est terminée,
- .. semis et repiquage en cours pour :
 - ... riz : 2 933 ha
 - ... maïs : 69 ha
 - ... sorgho : 18 ha
 - total : 3 020 ha

La lutte contre les rats se poursuit avec le traitement au chlorophacinone.

. Délégation de Matam :

- .. la préparation manuelle du sol est presque terminée,

.. le repiquage et le semis sont en cours :

... riz : 1 864 ha
 ... maïs : 176 ha
 ... sorgho : 152 ha
 total 2 192 ha

Traitement en cours contre les oiseaux ;

. Délégation de Bakel : le repiquage et le semis sont en cours :

.. riz : 396 ha
 .. maïs : 152 ha
 .. sorgho : 449 ha
 total : 997 ha

Les traitements avec du HCH et du Sumicombi sont en cours contre les oiseaux. La lutte contre les termites se fait également par poudrage avec du HCH.

5.3. La mise en eau des périmètres :

Certains périmètres irrigués SAED, en particulier, ceux du Delta, ont connu une pénurie d'eau dont les causes sont multiples :

- 1°) En début d'hivernage, la faible pluviométrie tombée sur le Fouta Djallon a fait que la crue du fleuve au niveau de Bakel a été moins haute et moins abondante que d'habitude. Ainsi, à la date du 18 août, le niveau de crue relevé à Bakel est de 184 cm plus bas que celui de 1986/87, 322 cm plus bas que 1985/86 et 296 cm plus bas que 1984/85.
- 2°) Pour tester le Barrage de Manantali, celui a été fermé depuis août 1987, réduisant ainsi l'importance la crue du Bafing. La crue enregistrée à Bakel n'a plus été que la conjugaison de la crue de la Falémé et de celle du Bakoye.
- 3°) Le maintien prolongé de l'ouverture des vannes de Diama, destiné en principe à chasser l'eau salée introduite en fin de saison

sèche 1987 et toujours emprisonnée en amont du barrage, n'a pas permis au niveau d'eau du fleuve de remonter pour atteindre des côtes suffisantes au remplissage de l'axe GOROM-LAMPSAR. La salinité relativement élevée de l'eau du fleuve à l'endroit des stations de pompage de Ronq, Diawar a expliqué l'ouverture tardive de ces stations (5 août pour Ronq, 10 août pour Diawar). Le niveau d'eau du fleuve restant relativement bas, le remplissage du Gorom par gravité se faisait mal. Il a fallu par la suite réaliser des pompages d'appoint.

4°) Ces pompages ont été ensuite perturbés par de fréquentes coupures de courant électrique de la SENELEC : ainsi, entre le 24 août et le 30 septembre 1987, il y a eu 17 jours de coupure pendant 105 heures à Grande-Digue-Tellel, à Diawar entre le démarrage de la station le 13 août et le 30 septembre, il y a eu 120 heures de coupures et à Débi 114 heures.

5°) L'axe Gorom-Lampsar n'a pas une bonne hydraulité (axe sinueux, présence de seuil, enherbement du lit). Par ailleurs, de nombreux agriculteurs ont aménagé leurs terrains de culture le long de l'axe Gorom-Lampsar et ils y ont pompé de façon non contrôlée, des volumes d'eau non négligeables.

En conséquence, les superficies rizicultivables ont été révisées à la baisse passant de 16 210 ha à 12 837, soit 3 373 ha en moins et un manque à gagner de 15 178 t de paddy environ.

Cependant, face à ces pénuries d'eau, la SAED a pris les mesures suivantes pour le court terme :

- . désherbage de l'axe Gorom-Lampsar avec l'aide des agriculteurs pour améliorer son hydraulité (coopération en cours de finition) ;
- . renforcement du pompage à Ronq ;
- . révision en hausse des superficies de cultures de tomate en contre-saison froide et de riz (2 000 ha) en contre-saison chaude, dans la zone du Delta.

Avec les 2 milliards de m³ d'eau stockés à Manantali à la cote 180 mIGN, des lâchers devront être faits en contre-saison sèche 1987/88 pour permettre l'irrigation de telles superficies prévues dans le Delta. Le seul problème est que le démarrage du chantier de construction de la digue rive droite exige que la cote du niveau d'eau à Diama ne dépasse pas 0,50 m IGN. Ceci oblige la SAED à un pompage intensif pour remplir l'axe Gorom-Lampsar.

Pour le long terme, en dehors de cet incident lié au manque de coordination entre les structures impliquées dans la politique de l'après-barrages, notamment dans le processus de prise de décision, le schéma hydraulique du Delta est à revoir. En effet, il est nécessaire d'améliorer d'une part, le réseau d'alimentation en eau et d'autre part, de créer, un réseau de drainage indépendant.

L'axe Gorom-Lampsar devra être rectifié pour le premier tronçon et curé dans les autres afin qu'il puisse transiter de gros débits d'eau.

L'émissaire général du delta permettra d'évacuer les eaux de drainage et de vidange directement dans la mer, à l'aval du Barrage de Diama.

Les dossiers techniques préliminaires de ces deux projets existent ; il faut trouver le financement pour les études de détail et la réalisation des travaux.

2. LE DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE :

2.1. LA PLUVIOMETRIE ET LA VEGETATION :

2.1.1. La situation pluviométrique :

La campagne agricole en cours se caractérise par un démarrage précoce de l'hivernage surtout dans les zones Sud, Sud Est et Centre Sud du pays.

Les premières pluies utiles ont été enregistrées dès le mois de Mai à Kédougou, et à Vélingara et dans la première décade de Juin dans la région de Ziguinchor, une partie de la région de Kolda, à Tambacounda et Nioro du Rip.

Par contre, elles n'ont été enregistrées qu'en fin de la deuxième décade du mois de juillet dans les zones centre Nord et Nord du pays. Le cumul hivernal au 9 Octobre 1987, comparé à l'année dernière à la même date, est excédentaire au niveau de la plupart des stations sauf celles de Podor (77%), Bambey (83%), Kaolack (78%), Tambacounda (85%) et Bakel (93%) qui sont déficitaires.

Par rapport à la normale 1931-60 à la même date, la situation pluviométrique est normale à excédentaire au niveau des stations de Saint-Louis (107%), Matam (91%), Linguère (100%) Dakar Yoff (82%), Nioro du Rip (101%), Kédougou (82%) et Vélingara (91%).

Par contre, par rapport à la normale 1951-80 à la même date, la situation est nettement excédentaire au niveau des stations de Saint-Louis (129%), Matam (115%), Linguère (140%) et Nioro du Rip (120%). Mais au niveau des stations de Dakar Yoff (96%), Tambacounda (83%), Bakel (90%), et Kolda (88%) la situation avoisine cette même normale.

Dans l'ensemble, la pluviométrie a été relativement bien répartie dans le temps et dans l'espace (cf tableau n° 14 en annexe).

Cependant quelques pauses pluviométriques ont été notées durant la première décade de Juin dans la région de Kolda, la première décade de Juillet à Vélingara, dans les régions de Ziguinchor et Fatick, la troisième décade du Juillet à Podor, et la deuxième décade d'Août dans les zones centre et nord du pays et aussi à Bakel.

2.1.2 Incidences de la pluviométrie sur la végétation :

Les premières pluies utiles des mois de mai, juin et juillet ont marqué, suivant les zones écologiques, du Sud vers le Nord du pays, le démarrage des semis en humide, voire l'installation progressive des cultures.

Les levées ont été, en général, bonnes. Mais les séries de pauses pluviométriques ci-dessus mentionnées ont causé des stress hydriques marqués par des flétrissements sur les cultures céréalières et surtout sur le mil semé à sec dans les zones centre et nord du pays, avec quelques cas de resemis.

Ces pauses pluviométriques sont cependant permis aux producteurs de terminer le nettoyage des parcelles de culture et de parachever la mise en place des facteurs de production.

La reprise de la pluviométrie a favorisé de bonnes levées de la plupart des spéculations et des resemis dans les zones ci-dessus citées. Dans l'ensemble, les conditions hydriques du pays ont été satisfaisantes et favorables à un bon développement végétatif des cultures, à la poursuite des semis et des travaux culturaux (sarclage, démarriage, fertilisation etc...)

Les réserves hydriques des sols ont été nettement améliorées, voire même excédentaires, ce qui a favorisé un enherbement excessif, par endroit, dans les zones centre et sud du pays (cf tableau n° 15 en annexe).

Cette situation hydrique favorable a été confirmée par les indices de végétation normalisés (IVT) dérivés des satellites américains (NOAA) qui ont, tout au long de l'hivernage, mis en évidence des conditions de végétation et de production de biomasse (culture et pâturages) meilleures qu'en 1986 dans la majeure partie du pays.

Seule la partie Nord-Ouest du pays (la zone de Podor) n'a pu bénéficier de la bonne répartition spatio-temporelle et de l'abondan-

ce des pluies, ce qui a réduit énormément les réserves en eau des sols.

2.2. LA SITUATION PHYTOSANITAIRE

La physionomie de la campagne agricole 1987/1988 nous amène à découper le territoire national en quatre zones (Nord, Centre Nord, Centre Sud et Sud).

L'installation précoce des pluies exclusivement dans la zone Sud a marqué le démarrage de la campagne agricole 1987/1988 sans pour autant engendrer un parasitisme significatif au mois de Mai 1987.

- Durant le mois de juin, sur le plan phytosanitaire, un calme général a été observé. Les quelques apparitions de ravageurs, sauteriaux et chenilles défoliatrices surtout, ont pu être maîtrisées, au niveau local grâce à la stratégie de lutte rapprochée.

Une recrudescence des espèces à diapause imaginale (Diaboloocatantops axillaris, Chrotogonus senegalensis, ornithacris, Acanthacris ruficornis, Heteracris sp etc...) a été notée dans les zones Sud et Centre Sud. Des éclosions de criquets sénégalais (Oedaleus senegalensis) dans la zone centrale et du criquet puant (Zoniocerus variegatus) dans la zone Sud ont été observées en concomitance avec l'installation de l'hivernage.

Dans la zone Sud, la pause pluviométrique de la dernière décade de Mai a favorisé l'apparition de chenilles défoliatrices (Amsacta moloneyi, Spodoptera sp) dans les jachères et les cultures de maïs et de mil.

- Durant le mois de juillet un calme acridien noté dans le Nord et de faibles densités de sauteriaux ont été évaluées dans la zone Centre-Nord.

Les pluies ont favorisé l'intensification du parasitisme dans les zones Centre Sud et Sud (sauteriaux et chenilles) ce qui a nécessité les premiers traitements aériens.

La régularité des pluies a causé une recrudescence de l'activité parasitaire dans les zones Sud et Centre Sud (sauteriaux, iules, chenilles).

Des populations d'oiseaux (Quelea quelea essentiellement) ont envahi les zones Nord et les rats ont fait leur apparition dans les zones Nord et Centre Nord.

Les traitements terrestres ont porté sur environ 9000 ha et les traitements aériens sur environ 20 000 ha.

- Durant le mois d'Août la situation parasitaire par zone a été la suivante :

- . Zone Région Nord :: la situation acridienne a été calme et les populations de rats ont regressé. Cependant les oiseaux ont poursuivi leurs dégâts dans les périmètres de riz de la SAED.
- . Zone Centre Nord : la pause pluviométrique a contribué à l'apparition massive de chenilles défoliatrices. Les cultures plus attaquées ont été le niébé, l'arachide, et à un degré moindre le maïs. Les interventions conjuguées des comités de lutte et des équipes mobiles ont permis de protéger les cultures de manière efficace.
A la même période, un début d'éclosion de sauteriaux a été observé dans la région de THIES.
- . Zone Centre Sud: les concentrations de sauteriaux sur environ 23 000 ha dans la réserve sylvopastorale ont constitué une menace pour les cultures de mil situées au Nord de cette zone. Les traitements aériens effectués durant cette période ont couvert environ 21 000 ha et les traitements terrestres environ 50 000 ha.

- Durant le mois de Septembre la situation par Zone a été la suivante :

- . Zone Nord : des nidifications importantes d'oiseaux (Quelea quelea, moineaux dorés) ont été détectées dans les plantations de canne à sucre.
Des attaques de pucerons, cantharides et de rhiniptia, ont été signalées dans les régions de Saint-Louis, Louga et Diourbel.

- Zone Centre Nord, spécialement dans la région de Thiès, d'importantes populations de sauteriaux ont été dénombrées atteignant une densité moyenne de 15 individus par m².
- Zone Centre Sud et Sud : l'éclosion des sauteriaux a été amplifiée. A Kolda les cantharides ont envahi les cultures de mil.

Durant ce mois, d'importants traitements aériens ont été réalisés sur près de 73 000 ha et des traitements terrestres sur 19 000 ha.

2.3. LA SITUATION SEMENCIERE (qualité, utilisation)

2.3.1. Semences d'arachides

D'une manière générale le capital semencier mis en place, issu du stock géré par la SONACOS présente une qualité acceptable.

En raison des conditions climatiques qui ont prévalu durant la campagne, on distingue deux grandes zones :

- Zone Centre Nord (Louga, Thiès, Diourbel, partie Fatick Nord)

Cette zone est caractérisée par une faible densité de la 55-437 (inférieure à 300 g/l). Cela s'explique par le fait que certaines récoltes n'ont pas atteint leur stade de maturité.

- Zone Centre Sud Est (Kaolack, Fatick/Sud, Tamba, Kolda, Ziguinchor).

Les densités sont dans l'ensemble élevées. Les rendements semences sont acceptables et la pureté variétale est satisfaisante.

Malgré le niveau faible mis en place par la SONACOS (4 423 T en multiplication et 27 301 T en vulgarisation), il faut noter aussi l'effort des paysans à conserver leurs semences (environ 84 000 T). La qualité semencière des réserves paysannes a été très modeste (12 à 28% de traitées).

La situation actuelle des champs semenciers est satisfaisante dans l'ensemble, ce qui laisse présager que les objectifs de collecte peuvent être atteints. (cf tableau n° 16 en annexe).

2.3.2. Semences de cultures vivrières

- . Maïs : Pureté spécifique satisfaisante, la faculté germinative est dans l'ensemble très bonne, nettement supérieure au minimum requis. La valeur semencière est satisfaisante sauf la variété Jeka qui dispose d'un taux de brisure élevé; un triage a été effectué sur le lot de semences de base.
- . Mil : Qualité, pureté spécifique et faculté germinative satisfaisantes.
- . Niébé : Bonne pureté variétale et spécifique, par contre taux de brisure et matières inertes élevés.
- . Riz : Pureté variétale et spécifique satisfaisantes.

Dans l'ensemble, le taux d'utilisation pour ces semences reste faible à cause des problèmes de distribution, de vulgarisation et de financement.

Il faut noter aussi l'utilisation quasi exclusive par les paysans des semences ordinaires. Pour certaines cultures comme le mil, les réserves utilisées par les paysans se détériorent en pureté spécifique nécessitant un renouvellement par des semences sélectionnées.

4. LA SITUATION DES ENGRAIS

La réalisation du programme d'engrais se situe à deux niveaux :

- . Le niveau opérateurs économiques privés dont les sections villageoises,
- . Le niveau des sociétés de développement.

Le suivi de la distribution des engrais jusqu'aux utilisateurs est rendu difficile par le manque d'encadrement de la filière.

Ainsi on ne tient compte dans l'évaluation des distributions jusqu'au niveau des producteurs, que l'engrais vendu à la SONACOS, la SODEFITEX, la SAED, la CSS, les sections villageoises par le biais de la CNCAS et la SENCHIM et les opérations conduites par les SRDR et suivies par l'encadrement.

Ainsi sur un programme initialement prévu de 52 000 T toutes formules confondues, les mises en place effectives ont porté sur un total de 31 587 T (60,7 % du programme).

Les distributions hors commerçants ont été de 22 399 T soit un taux de 70,9 % des mises en place et de 43 % du programme prévisionnel.

On peut considérer ces distributions comme effectivement utilisées durant la campagne du fait de la mise en place à temps de ces intrants.

Les stocks au niveau de la SONADIS des commerçants et autres distributeurs n'ont pas été pris en compte du fait de la difficulté de cerner les cessions réelles aux producteurs (ventes et crédit).

En ce qui concerne le niveau d'utilisation des engrais, il est encore très faible. A titre d'illustration les doses moyennes utilisées sur le maïs intensifié sont présentées par le tableau suivant :

	SODAGRI	SOMIVAC	SOEVA	SODEFITEX
8-18-77				
Moyenne/ha intensifié	4,6	36,4	150	1,9
Surface à la dose normale (1) 200 kg/ha	419,8 ha	570,24 ha	3 310 ha	102,53 ha
Urée				
Moyenne/ha intensifié	5,8	23,4	150	73
Surface dose normale (1) 200 kg/ha	530,2 ha	366,80 ha	3 310 ha	3 851,4 ha

(1) Doses préconisées par la recherche.

Ces chiffres de doses à l'hectare sont révélateurs du niveau d'utilisation de l'engrais sur l'une des céréales les plus sensibles à l'épandage d'engrais : le maïs. Les doses moyennes épandues sont très faibles. Elles ne contribuent pas à l'accroissement notable des rendements (sauf SOEVA) et concourent à l'endettement du producteur.

2.5. LA SITUATION AGRICOLE (niveau d'intensification)

A travers les structures d'encadrement le point de la situation des programmes d'intensification des cultures se présente comme suit :

2.5.1. S/ND

a) La campagne d'hivernage 1987/1988

. Les prévisions d'exploitation initialement arrêtées pour cette campagne s'établissent comme suit :

Riz.....	19 650 ha
Sorgho.....	2 150 ha
TOTAL	<u>21 800 ha</u>

Par suite des mauvaises conditions hydrologiques dans le bassin supérieur du Fleuve Sénégal (déficit de la pluviométrie estimé entre 30 et 35%) et du stockage d'une bonne partie des débits par le barrage de Manantali, l'irrigation des périmètres situés dans la Basse Vallée Fella s'est révélée particulièrement difficile à cause de cette conjonction de facteurs défavorables. De ce fait les objectifs initiaux ont ainsi été réajustés :

Riz	16 210 ha
Maïs et sorgho.....	1 570 ha
TOTAL	<u>17 780 ha</u>

. Les réalisations totales portent sur 13 983 ha sur lesquels 12 837 ha (92 %) ont été réalisés en riziculture. Le maïs et le sorgho (1 146 ha) se rencontrent principalement dans la Moyenne et Haute Vallée en raison de la meilleure qualité agrochimique des sols (pas de problèmes de salinité par exemple) et de la préférence relative des populations pour ces céréales.

Soit les réalisations de cette campagne :

Riz	12 837 ha
Maïs-Sorgho	1 146 ha
TOTAL	13 983 ha

Evolution des travaux culturaux

Jusqu'au 6 Octobre 1987, l'évolution de la campagne agricole du point de vue des travaux culturaux, se présente comme suit :

. Préparation mécanique du sol

Prévisions	13 700 ha
Réalisations	11 795 ha
Taux de réalisations (%).....	86,1

Semis (ha)

	Riz	Sorgho-Maïs	Total
Prévisions réajustées (ha)	16 210	1 570	17 780
Réalisations (ha)	12 837	1 146	13 983
Taux de réalisations (%)	79,2	72,9	78,6
Taux objectifs initiaux	58,9	53,1	64,1

La campagne de Contre-Saison Froide (1987/1988)

spéculations retenues concernent la tomate industrielle, le maïs, sorgho, et les productions maraîchères.

Pour chacune de ces activités, les objectifs de mise en culture programmés sont les suivants :

Tomate1 380 ha
 Maïs-Sorgho.....2 985 ha
 Cultures maraîchères .. 160 ha

Total..... 4 525 ha

La campagne de tomate industrielle a déjà démarré avec la mise en place des premières pépinières et la réalisation de façons culturales.

c) La campagne de ContreSaisonChaude (1987-1988)

A partir de l'étiage prochain, l'OMVS a promis de délivrer à partir du barrage de Manantali, un débit de 50 m³/seconde pour les trois pays riverains. De ce fait, 3 000 ha pourront être cultivés pour la contre-saison chaude de riz.

2.5.2. SODEVA

L'intensification des cultures céréalières constitue une priorité pour le projet M'Bour/Louga financé par le FIDA.

Les superficies intensifiées sont les suivantes :

Programmes	Maïs	Mil
Multiplication (ha)	439	250
Diffusion (ha)	3 974,5	5 087,50
Total (ha)	4 413,5	5 337,50

Soit une superficie totale intensifiée de 9 751 ha.

2.5.3. SOMIVAC

Le programme d'intensification pour obtenir une productivité suffisamment élevée s'établit comme suit :

Spécifications	PIDAC	PRS	TOTAL SOMIVAC
Mais (ha)	428	462	890
Riz (ha)	460	85	545
TOTAL	888	547	1 345

Ce niveau d'intensification encore limité devrait être fortement relevé les années à venir si la tendance actuelle d'une bonne responsabilisation des producteurs se poursuit.

Les objectifs d'intensification initialement prévus sont :

Riz..... 2 050 ha
 Maïs..... 680 ha

Total..... 2 730 ha

2.5.4. SUDAGRI

L'intensification a porté sur 1 048 ha soit 99,3 % des prévisions. La surface intensifiée ne représente que 5,7 % des superficies totales emblavées.

Sur l'ensemble des superficies intensifiées 79,5 % concernent le périmètre aménagé et 20,5 % les périmètres non aménagés. Par ailleurs, on note qu'au niveau des périmètres non aménagés 17 315 ha ont été réalisés. Sur cette surface, seuls 215 ha ont été intensifiés, soit 1,2 %.

Ce très faible taux d'intensification s'explique par :

Le faible niveau d'équipement conduisant à une préparation superficielle du sol ;

. L'utilisation insuffisante de semences sélectionnées et des engrais liée à la vente au comptant aux producteurs;

	Riz	Maïs	Toutes espèces
Prévisions (ha)	793	262	1 055
Réalisations (ha)	833,50	214,50	1 048
Taux de réalisation	106	82	99

2.5.5. SODEFITEX

Le programme d'intensification a porté sur 10 540 ha de maïs et 847 ha de riz pluvial.

Le faible taux d'utilisation de l'engrais complexe sur maïs s'explique par l'arrière effet de la fumure coton sur les céréales venant derrière le coton. Les parcelles en rotation ne bénéficient que d'un apport en Urée.

2.6. LA VULGARISATION DES TECHNIQUES MODERNES DE PRODUCTION AGRICOLE

La vulgarisation des techniques modernes de production met l'accent surtout sur le rappel de certains thèmes techniques en utilisant les méthodes de transmission de connaissances adaptées selon les cibles et la complexité de ces techniques.

2.6.1. La Direction de l'Agriculture a eu à utiliser la radio éducative rurale pour transmettre à l'ensemble des agriculteurs et en wolof, les thèmes relatifs à la préparation de la campagne :

- . Préparation du sol et débroussaillage,
- . Epandage du fumier et scarifiage,

- . Entretien et maintenance du matériel agricole,
- . Préparation des semences,
- . La conservation des sols,
- . Le rationnement des réserves fourragères destinées aux animaux de trait,
- . La nécessité de l'utilisation des produits : engrais, pesticides.

L'objectif de ces émissions est de rappeler aux producteurs certaines techniques, qui, mises en interaction permettent d'accroître les rendements tout en réduisant les coûts de l'intensification.

2.6.2. Le Comité de suivi de l'Engrais a également mis en oeuvre une campagne de publicité et d'information sur les mesures relatives à la distribution d'engrais.

Les axes de communication aux paysans ont été centrés surtout sur :

- . les modalités d'acquisition des engrais par les opérateurs économiques,
- . les prix maximum pratiqués dans chaque région,
- . la subvention de 16 FCFA par kg d'engrais,
- . le retour sur les anciennes formules d'engrais que le paysan connaissait et approuvait.

Les méthodes utilisés sont :

1) La radio, à travers les émissions "DISSO" et l'édition de dépliants et des tranches publicitaires dans les deux chaînes (nationale et internationale).

Au niveau des chaînes régionales, des émissions ont été réalisées en langues nationales (Pulaar, Sérère, Diola, Mandingue et Wolof).

Ainsi, la campagne d'information a pu toucher toutes les régions du Sénégal et effectuer des montages d'émissions dans l'ensemble des régions sauf Louga. Onze (11) émissions ont été réalisées dans les localités suivantes : Matam, Podor, Rao, Mpal, Tassète, N'Doulo, Paoskoto, Gossaç

Bignona, Koumpentoum et Kolda.

Durant 8 (huit) semaines, la campagne d'information a permis de couvrir l'ensemble des thèmes relatifs au programme de relance de la consommation d'engrais au Sénégal.

L'édition :

Deux types de documents ont été réalisés pour les paysans :

- . un dépliant des prix régionalisés et
- . un dépliant des dosages d'engrais par formule et par culture.

Ces dépliants ont été traduits dans toutes les langues locales.

Pour les opérateurs privés, une notice d'information et un dépliant sur les marges ont été diffusés au niveau des Sous-préfectures, des C. E. R. et A. B. C.

3. Les S. R. D. R.

DMIVAC : Pour les cultures intensives, le paquet technologique n'a pas été toujours bien appliqué. En effet, on note pour l'ensemble des cultures un net déséquilibre dans l'exécution technique des thèmes préconisés :

- prédominance de l'exécution manuelle ;
- faible application de la fumure minérale ;
- sarclo-binages tardifs.

En outre, les nouvelles variétés améliorées sont de plus en plus utilisées par les producteurs et l'on note une légère amélioration de l'utilisation de la fumure organique. La variété Camara 1 n'a pas été mise en place dans les délais, ce qui laisse prévoir de mauvais résultats.

DEVA : Les actions de vulgarisation et de formation s'appuient sur les groupements de producteurs et les groupements d'intérêt économique (GIE). L'approche de groupe est privilégiée par rapport à celle dite individuelle.

En outre, la sensibilisation à la constitution des GIE, l'information de ceux-ci, la formation à la gestion et aux procédures, la responsabilisation des comités de gestion dans la récupération et l'octroi

du crédit ont constitué des préoccupations de l'encadrement. Ces activités ont répondu beaucoup plus à une assistance à l'organisation du monde rural qu'à la vulgarisation des thèmes techniques déjà largement diffusés auprès des paysans.

SODLEFITEX : Elle s'appuie sur les 1 900 APB dont les 250 de niveau II (deux) qui existent dans sa zone d'intervention.

Les associations sont chargées de la gestion des stocks d'intrants mis en place.

SODAGRI : Le dispositif de vulgarisation s'appuie sur les 92 groupements de producteurs qui existent dans la zone d'intervention. Ces groupements, chargés notamment de la distribution des intrants agricoles, sont actuellement initiés à la gestion de l'eau dans les périmètres irrigués.

SAED : Les actions de vulgarisation et de formation agricoles sont menées sur le terrain par le dispositif de conseillers agricoles mis en place depuis 1982 à la suite du réajustement de la politique d'encadrement de la SAED, dans l'objectif de promouvoir un système de responsabilisation paysanne à travers le transfert d'activités jusqu'alors menées par la société.

L'intervention des conseillers agricoles s'appuie sur les sections villageoises qui sont constituées par un ensemble de groupements de producteurs (G.P.), sur les sections d'utilisation en commun du Matériel Agricole (S. U. M. A.) et sur certains groupements d'intérêt économique (G.I. E.).

Dans le domaine de la vulgarisation agricole, l'accent est mis sur la diffusion de variétés à haut potentiel de production, sur la fertilisation minérale, la gestion de l'eau à la parcelle et à l'entretien du réseau hydro-agricole terminal ainsi que sur la protection phytosanitaire en particulier sur la tomate (P.I.V. notamment).

Dans le domaine de la formation paysanne, corollaire de la responsabilisation, les actions entreprises concernant l'alphabétisation et la gestion des exploitations et des biens collectifs des groupements

de producteurs, en particulier dans le Delta.

2.7. L'ENVIRONNEMENT DE LA PRODUCTION

La situation économique du monde paysan s'est nettement améliorée lors de la campagne 1986/1987 mais ses effets sur la préparation de cette présente campagne ont été mitigés.

En effet un volume financier de plus de 62 milliards de FCFA a été injecté dans le monde rural pour la collecte des produits arachidiers, cotonniers, céréaliers et vivriers.

2.7.1. Revenus agricoles

La répartition par spéculatation est la suivante :

- . Arachide : 56,772 milliards de FCFA (21,9% des revenus agricoles) dont :
 - huilerie : 47,790 milliards de FCFA
 - bouche : 2,031 milliards de FCFA
 - semences huilerie : 6,554 milliards de FCFA
 - semences ABB : 0,397 milliards de FCFA
- . Coton : 2,684 milliards (43% des revenus agricoles)
- . Riz paddy : 1,264 milliard de FCFA (2% des revenus agricoles) dont :
 - paddy : 1,242 milliard de FCFA
 - semences : 0,022 milliard de FCFA
- . Niébé : 0,503 milliard de FCFA (0,8% des revenus agricoles) dont :
 - production : 0,252 milliard de FCFA
 - semences : 0,250 milliard de FCFA

Les revenus horticoles, en dehors de ceux tirés de la tomate industrielle (0,420 milliard de FCFA) sont difficiles à cerner avec précision du fait du manque d'organisation de leur commercialisation. L'analyse de ces données indique que la production directe a porté sur 54,436 milliards (83,2% des revenus) et la production semencière sur 7,396 milliards (11,9% des revenus).

Les revenus céréaliers et vivriers ne font que 3,8% des revenus contrôlés.

La valeur globale de la production 1986/1987 est de l'ordre de 45 milliards de FCFA (622 000 T de céréales). Par rapport à la valeur de la production céréalière directe et semencière, ce n'est que 2,386 milliards qui ont été distribués aux paysans soit 0,05% de la valeur de la production. Il n'a pas été tenu compte des achats des commerçants dans cette campagne. Si les stocks ruraux évalués à 39 000 T en 1986/1987 ont été achetés par les commerçants, c'est un apport de 3,5 milliards de FCFA qui intéresserait les producteurs céréaliers.

En intégrant cette dernière donnée, 5,9 milliards soit 13% de la valeur de la production céréalière auront été injectés en milieu rural. Par contre les revenus arachidiers (56,772 milliards) représentent 73,3% de la valeur de la production arachidière (842 500 T).

A ces revenus il convient de déduire la valeur des quelques 20 000 T d'arachides étrangères collectées soit 1,8 milliard de FCFA. Le solde constituerait le flux réel en direction des arachidiers nationaux.

En abordant la présente campagne agricole, les producteurs avaient perçu un revenu global de 62,6 milliards au moins y compris le coton. Il est à noter cependant la faiblesse des échanges céréaliers traduisant le caractère très marqué de la production d'autosuffisance alimentaire et surtout l'importance de l'arachide dans la structure des revenus agricoles.

2.7.2. Emplois agricoles

En ce qui concerne les emplois, les achats d'intrants agricoles ont porté sur :

• 24 983 T de semences d'arachide au comptant	3067,9 millions de FCFA		
• 6 740 T de semences d'arachide à crédit (acompte 35%)	285,5	"	"
• 9 936 T de NPK	596,1	"	"
• 7 271 T d'urée	436,2	"	"

. 315 T de semences mil	33,0 millions de FCFA
. 374 T de semences maïs	36,6 " "
. 153 T de semences niébé	30,6 " "

Les structures de dépenses agricole montre que 75% de leur valeur vont aux semences d'arachide, 23% aux engrais et seulement 2% pour les semences d'espèces vivrières.

Les acquisitions en matériel agricoles et de produits phytosanitaires sont négligeables.

Il s'agit là pour l'analyse des emplois, de décaissements réels excluant le crédit qui sera contracté pour la campagne 1988/1989.

En prenant compte des remboursements des dettes paysannes de la campagne 1986/1987 qui atteignent 6,6 milliards de FCFA, dont 3,749 milliards pour l'arachide (SONACOS et UNCAS), 720 millions pour la SEPFA, 761 millions pour la SODEFITEX, 250 millions pour la SODEVA, 31 millions pour la SODAGRI et 46 millions pour la SOMIVAC. La SAED a récupéré 787 millions et la CNCAS 275 millions de FCFA.

Pour le total des emplois (11,1 milliards de FCFA), le remboursement des dettes représentent 59% traduisant ainsi l'importance du crédit agricole dans la recapitalisation de l'agriculture sénégalaise.

2.7.3. Capitalisation de l'agriculture et conséquences

Le ratio emplois/ressources est de 0,18. Ceci est révélateur de la faiblesse des emplois agricoles dans le budget des producteurs, car comme on l'a vu plus haut l'essentiel de la production céréalière est destinée à l'auto-consommation. Ce sont des consommations non-agricoles qui grèvent le budget des producteurs à hauteur de 75% au moins. La diversité des activités du paysan (commerçant notamment) et les dépenses de consommation courante semblent expliquer cette situation qui favoriserait le secteur tertiaire informel (45 milliards de FCFA de transferts reçus).

L'agriculture se décapitalise trop fortement pour que sa croissance soit soutenue. Il a été constaté que c'est l'accroissement des superficies arachidières qui impulse la croissance du secteur agricole et non l'intensification. Il faut inverser cette tendance sinon c'est vers une dégradation constante et régulière du patrimoine foncier que l'on s'achemine avec déjà un coût de maintien de la fertilité des sols (203 000 T/an de CaO + 74 000 T/an de NPK) qui avoisine 5 milliards de FCFA par an. Ce coût n'est pas pris en compte par l'Etat et encore moins par les paysans qui voient les rendements globaux baisser malgré l'engrais épandu.

La faiblesse des apports par hectare d'éléments fertilisants ne compensent pas les exportations directes des cultures et son impact sur le rendement restera très modeste tant que la fertilité des sols cultivés ne sera pas rétablie. Le paysan le sait maintenant et sa réaction vis à vis de l'engrais le démontre tout au moins pour l'essentiel de l'agriculture non encadrée. Ainsi donc, la première ressource du paysan est en train de se faire rare (la terre fertile) et comme tout bien rare, les terres fertiles ou valorisables risquent de faire l'objet de spéculations ou de conflits à moyen et long terme. Les incidences démographiques s'en déduisent si la situation n'est pas rétablie avec vigueur et célérité. C'est le cas des zones du Fleuve Sénégal et de la Casamance.

C'est tout l'environnement de la production qui risque de persévérer dans cette perturbation (déforestation d'extension, dégradation du couvert végétal, chute des rendements, émigration, problèmes fonciers et rareté des pâturages) à cause de la faiblesse de la recapitalisation de l'agriculture à partir des revenus qu'elle procure aux paysans.

Une stratégie de redressement pourrait consister en la conversion d'une partie du prix au producteur en engrais selon la formule.

Les modalités pratiques d'un tel système feront l'objet d'études par un groupe de travail spécifique.

Cette approche prise isolément ne résoudra pas le problème de la décapitalisation de l'agriculture sénégalaise. Elle peut l'infléchir positivement mais d'autres facteurs doivent être pris en compte : la qualité des semences d'espèces vivrières, les techniques culturales, le matériel agricole et l'organisation sociale du milieu rural. Cela nécessite une démarche intégrée prenant en compte et de façon résolue les aspects démographiques et sociaux.

2.7.4. Système de développement du paysan

Le paysan vivant dans un système très intégré (agriculture, pêche, élevage) doit être approché d'une façon globale incluant sa propension aux activités commerciales pendant la période morte.

En effet, il a été constaté que de plus en plus les familles de producteurs agricoles sont obligées de recourir à d'autres sources de revenus y compris le relèvement de la dot de mariage qui est, en milieu rural, une véritable ponction des revenus des actifs. S'il s'agit d'un recyclage (transfert) interne, il ne reste pas moins vrai qu'il y a un problème d'affectation.

Dans la zone Nord les revenus paysans (2,7% de l'ensemble des revenus ruraux) ne sont affectés qu'à 4% des emplois totaux. Le niveau de réaffectation des revenus des riziculteurs du nord représente 25% des sommes injectées. Au regard des superficies même modestes cette année, il est permis de dire que des revenus additionnels ont été alloués aux producteurs concernés par les immigrants.

Dans le Bassin Arachidier, c'est l'activité commerciale qui prend le pas, drainant ainsi les revenus agricoles vers le secteur tertiaire. Les zones Sud et Sud-Est optent pour l'exode temporaire en venant offrir des services dans les villes. L'aide des parents citadins salariés a été fortement sollicitée cette année pour faire face aux achats de semences d'arachides.

Par nécessité, beaucoup d'agriculteurs sont devenus des cultivateurs à temps partiel et les flux migratoires n'épousent pas toujours les calendriers culturels. La main d'oeuvre agricole se fait rare et cons-

titue également un facteur de décapitalisation de l'agriculture sénégalaise. La durée de présence des jeunes ruraux dans la campagne est réduite au minimum compromettant ainsi, de par son irrégularité, le transfert des connaissances techniques et des méthodes.

Le niveau déclaré au mois d'avril 1987 pour les stocks de semences paysanne (84 250 T) est certes important mais en matière de semences c'est la qualité qui prévaut en premier lieu.

Seulement 12 à 28% des réserves personnelles ont été traitées en tant que semences. Le reste aurait dû, comme à l'accoutumée, servir de "marchandise" qui serait écoulee sur les marchés hebdomadaires d'hivernage. C'est là une fonction essentielle des "semences" : une source de revenus pendant la période de soudure ou même un appoint alimentaire si le stock vivrier de mil existe.

Traditionnellement, les semences achetées à crédit venaient remplacer le volume de semences personnelles destiné à la revente si elles existaient. Autrement les quantités souscrites à crédit incluait une partie destinée à cette fonction.

La décision de la vente au comptant a surpris les producteurs qui ont cependant cru que cette mesure serait révisée. Dans l'attente d'une confirmation (avril à juin) ils ont commencé à destocker leurs réserves mais les échanges ont été internes essentiellement. Il s'est beaucoup plus agi de transferts internes de semences que de ventes pour la consommation. Ces transferts ont été estimés à quelques 40 000 tonnes.

A remarquer que le remboursement des dettes semences à 100% avait laissé s'installer l'espoir d'un crédit puisque les producteurs se disaient "bons payeurs" maintenant. C'était là une forme d'intermédiation très particulière de la NPA que d'aucuns ont soutenu.

La situation économique nette du monde rural modèle très fortement son système de production.

Compte tenu de ce facteur et de leurs contraintes sociales et démographiques, les producteurs font des choix économiques et pragmatiques en

toute souveraineté. A ce titre les objectifs globaux des producteurs ne coïncident pas toujours avec ceux fixés par les planificateurs les superficies arachidières 1987/1988 le démontrent. Les stratégies de productions paysannes ont été fortement influencées cette campagne par les effets démographiques et sociaux.

L'EFFET DEMOGRAPHIQUE ET SOCIAL SUR LA PRODUCTION

2.8.1. Main d'oeuvre agricole

L'analyse de l'évolution de la main d'oeuvre agricole (cf tableau 1 ci-après) durant ces deux dernières campagnes montre une baisse du capital humain actif dans les régions de Kolda, Ziguinchor, Diourbel, Kaolack et Louga. Dans ces zones l'augmentation des superficies a affecté cet indicateur. Les producteurs ont mis l'accent sur les cultures de rente au détriment des céréales sauf à Diourbel, à Kaolack et à Louga où ils ont procédé beaucoup plus par extension que par rotation (cf tableau 2 ci-après)

Les régions de Tambacounda, Thiès, Fatick et Saint-louis affichent une augmentation de la main d'oeuvre à l'hectare. Essentiellement due à la réduction drastique des superficies sauf à Fatick, cette augmentation de disponibilité de la main d'oeuvre cache les effets de la migration inter-régionale et de la disponibilité en matériel agricole. La zone naturelle de Casamance a renforcé son capital humain agricole avec l'arrivée des saisonniers notamment dans le Kolda tandis que la zone du Fleuve Sénégal déclare ses potentialités en terre non encore exploitées faute de surfaces aménagées et de main d'oeuvre. L'analyse de la charge par hectare aménagé révèle leur insuffisance. La valorisation du diéri est devenue une nécessité vitale dont il faudra tenir compte dans la politique d'après barrages.

3. 2. Système de production

L'existence d'un parc de matériel agricole quoique vétuste et peu opérationnel a soulagé les régions de Kaolack, Thiès, Diourbel et Fatick

dont les charges optimales de main d'oeuvre à l'hectare ont été dépassées. La reprise des effectifs de bovins mais surtout d'équins et d'asins a réduit les contraintes de main d'oeuvre dans ces zones. L'analyse globale du tableau ci-après indique qu'en dehors des régions de Saint-Louis, Tambacounda, Kolda et Ziourinchor toutes les autres connaissent une saturation que ne peut résoudre l'extension des superficies, source de déboisement et de désertification.

Le transfert des populations des zones saturées vers les zones vierges ne devrait être envisagé que lorsqu'une diversification de la production et une intensification auront atteint leur objectif dans les zones surchargées. Les méthodes de cultures et les spéculations doivent être revues suite à une spécialisation régionale qui a atteint ses limites.

Il faudra éviter d'appeler le désert dans les zones du Sud et du Sud-Est qui connaissent déjà des déboisements abusifs avec l'arrivée des migrants du Nord et le développement de la culture arachidière au Sud. La culture de l'arachide au Sud doit être intensive et non extensive. Le Bassin Arachidier est un exemple.

2.8.3. Effets sociaux et culturels

En dehors des considérations d'ordre démographique, expliquées par le taux d'accroissement élevé, l'exode rural et temporaire, la jeunesse de la population rurale (qui n'a pas bénéficié des effets de la vulgarisation) et le vieillissement des paysans techniquement formés, l'effet des habitudes alimentaires et des cérémonies affecte le comportement des paysans.

La mutation amorcée depuis une dizaine d'années dans les habitudes alimentaires du monde rural, a réorienté les décisions de production. La présence du riz dans les campagnes a certes soulagé les femmes des corvées du traitement et de la transformation du mi, mais a accru les besoins de ressources monétaires.

La femme en milieu rural est un producteur. Elle utilise souvent sa récolte céréalière pour la troquer avec du riz pour se ménager du temps

et du repos et pour payer le moulin à mil.

Ainsi le stock vivrier constitue maintenant une épargne en plus de sa fonction primaire.

Les cérémonies religieuses et familiales constituent également des contraintes pour la conservation du stock vivrier. L'écoulement d'une partie ou de tout le stock est souvent inévitable pour faire face aux fournitures scolaires, aux devoirs religieux, à l'assistance familiale, aux frais médicaux, au mouton de Tahaski etc...

Ce phénomène est beaucoup plus accentué quand les fêtes religieuses se situent en période de soudure comme ce fut le cas cette année.

Les producteurs qui n'ont pas pu thésauriser assez de liquidités s'endettent auprès de commerçants en gageant la prochaine récolte. Ceci a été le cas pour les semences d'arachide de cette année durant laquelle les transferts internes ont pu être facilités par l'intervention des créanciers qui ont prêté de l'argent à beaucoup de producteurs.

2.8.4. Mode de propriété foncière et sécurité alimentaire

La structure des exploitations montre que la production agricole est essentiellement le fait du groupe familial. A part les quelque 120 grandes exploitations (allant jusqu'à 10 000 ha) sous le contrôle de gros producteurs, la majeure partie des superficies a été cultivée par de petites exploitations familiales (plus de 60% de 1 à 5 ha). Le mode de propriété des terres et les modalités d'attribution continuent de poser des problèmes malgré la loi sur le Domaine national. Aussi, pour garder ses terres, le producteur chef de famille, les prépare-t-il en totalité pour n'en suivre qu'un nombre restreint. Les autres emblavées avec du mil/sorgho surtout, ne bénéficient généralement que d'un suivi sporadique. De par ces manoeuvres visant à la conservation des terres, la jachère est presque inexistante.

Les superficies céréalières globales ne traduisent pas souvent cet aspect difficile à cerner avec précision. C'est pourquoi, certaines zones statistiquement excédentaires en production céréalière ont eu

à déclarer des cas de famine. En réalité, il s'agit de "sinistres particuliers" dans certains cas et dans d'autres des conséquences de destockages importants de produits céréaliers à des fins de satisfaction de besoins monétaires.

Le repli des "agriculteurs saisonniers" vers la ville draine avec lui les revenus issus de la récolte. Ces revenus vont essentiellement servir de fonds de roulement ou de capital pour des activités de commerce informel. Les grandes cérémonies sociales entament à chaque fois les bénéfices issus de ces commerces, s'ils existent, au détriment de la recapitalisation de l'agriculture.

La recapitalisation de l'agriculture ne s'observe que chez les gros producteurs : il s'agit de l'agriculture individuelle.

Pour amoindrir l'impact négatif de la démographie et du contexte social sur le monde rural, il faudra, entre autres stratégies, mettre l'accent sur la création d'emplois ruraux, la diversification des activités agricoles hors hivernage, l'organisation des populations et l'information régulière et permanente du monde rural sur la nécessité d'une sécurité alimentaire au delà de l'autosuffisance alimentaire.

Tableau n°1 : Estimation de la main d'oeuvre agricole

Régions	Popula- tion ru- rale (1985) (1)	Main d'oeuvre agricole 15-60 ans		Super- ficies culti- vées 1986/1987 (4) ha	M.O/ha (2)/(4)	Super- ficies culti- vées 1987/1988 (5) ha	M.O/ha (3)/(5)
		(2)	(3)				
		1985/1986	1986/1987				
Kolda	472000	266000	277000	246000	1,08	280000	0,99
Ziguinchor	230000	177000	184000	66000	2,68	70000	2,63
Diourbel	355000	256000	265 000	219000	1,17	249000	1,07
Saint-louis	482000	294000	307000	42000	7,0	35000	8;77
Tambacounda	307000	186000	193000	220000	0,84	208000	0,93
Kaolack	603000	376000	391000	574000	0,66	638000	0,61
Thiès	586000	418000	436000	282000	1,48	230000	1,89
Louga	436000	247000	257000	238000	1,04	255000	1,01
Fatick	489000	261000	272000	251000	1,04	250000	1,09
Total	3960000	2481000	2582000	2138000	1,16	2215000	1,17

SOURCES: Situation économique 1985 - Direction de la Statistique /MEF
 Résultats d'enquêtes agricoles 1986/1987 - Direction de l'Agriculture/MDR
 Résultats provisoires enquêtes agricoles 1987/1988 - DA/MDR
 La main d'oeuvre agricole (15 à 60 ans) de 1986/1987 a été extrapolée par estimation
 Les populations de 14 ans (1985) ont été versées dans l'effectif qui a été diminué des populations de 60 ans (1985).

Tableau n° 2 : Tableau comparatif des superficies par groupe de culture

: Régions	: Superficies céréa- : lières		: Superficies indus- : trielles		: Superficies vivriè- : virières	
	: 1986/1987	: 1987/1988	: 1986/1987	: 1987/1988	: 1986/1987	: 1987/1988
: Kolda	: 147 000	: 167 000	: 96 000	: 111 000	: 1 000	: 2 000
: Ziguinchor	: 41 000	: 37 000	: 23 000	: 31 000	: 2 000	: 2 000
: Diourbel	: 123 000	: 141 000	: 68 000	: 93 000	: 28 000	: 1 500
: Saint-louis	: 35 000	: 30 000	: 1 000	: 2 000	: 2 000	: 3 000
: Tambacounda	: 140 000	: 134 000	: 74 000	: 71 000	: 2 000	: 3 000
: Kaolack	: 269 000	: 319 000	: 303 000	: 317 000	: -	: 2 000
: Thiès	: 144 000	: 120 000	: 98 000	: 88 000	: 40 000	: 22 000
: Louga	: 125 000	: 158 000	: 59 000	: 62 000	: 53 000	: 35 000
: Fatick	: 133 000	: 147 000	: 102 000	: 99 000	: 7 000	: 4 000
: Total	: 1 157 000	: 1 253 000	: 831 000	: 874 000	: 135 000	: 88 000
: % superficies	:	:	:	:	:	:
: totales	:	:	:	:	:	:
: cultivées	: 54,5%	: 56,6%	: 39,1%	: 39,4%	: 6,4%	: 4,0%

Sources : Estimations des superficies cultivées - DA/MDR - 1986/1987
Prévisions de récoltes 1987/1988 - DA/MDR

Tableau n° 3 : Optimum de la main d'oeuvre agricole en 1987/1988

Régions	Superficies cultivables (ha) (1)	M.O.A 1986/1987 (2)	Superficies cultivées(ha) 1987/1988 (3)	M.O/ha Optimum 1987/1988 (2) (1)	M.O/ha 1987/1988 (2) (3)
Kolda	750 000	277 000	280 000	0,61	2,25
Ziguinchor		184 000	70 000		
Diourbel	350 000	265 000	249 000	0,76	1,07
Saint-Louis	250 000	307 000	35 000	1,23	8,77
Fatick	395 000	272 000	250 000	0,69	1,09
Tambacounda	350 000	193 000	208 000	0,55	0,93
Kaolack	755 000	391 000	638 000	0,52	0,61
Ihiès	370 000	436 000	230 000	1,18	1,89
Louga	500 000	257 000	255 000	0,51	1,01
Total	3 720 000	2 582 000	2 215 000	0,69	1,17

Source : plan céréalier



**IV. LES PERSPECTIVES DE LA CAMPAGNE
DE COMMERCIALISATION 1987 - 1988**

LES PREMIERES ESTIMATIONS DE RECOLTES 1987/1988

Les superficies agricoles totales emblavées sont estimées à 2 217 302 ha. contre 2 130 830 ha. en 1986/1987, soit une augmentation de 86 472 ha. en valeur absolue et 4% en valeur relative. Elles représentent 59% des superficies cultivables (3 728 000 ha). Quant aux objectifs de plan de campagne, ils sont dépassés de 10%.

Le système d'assolement reste dominé par les céréales qui occupent plus de 57% des superficies (avec 1 255 066 ha) contre 38% pour l'arachide (846 431 ha).

Le volume des récoltes escomptées s'est amélioré aussi bien pour l'arachide (876 126 T) que pour les céréales (997 321 T).

La situation par culture se présente ainsi :

1.1. ARACHIDE D'HUILERIE

La superficie totale emblavée est estimée à 831 258 ha ce qui représente une augmentation de 5% par rapport à 1986/1987, et 92% du niveau de la stabilisation des superficies d'arachides d'huilerie (900 000 ha) objectif du VIIème Plan.

Le capital semencier évalué à 115 974 tonnes dont 31 724 T de cessions et 84 250 T de réserves personnelles, permet d'emblaver 831 258 ha à dose moyenne de 139 kg/ha.

Le rendement escompté aurait légèrement fléchi par rapport à celui enregistré l'année précédente.

1.2. ARACHIDE DE BOUCHE

15 053 ha. ont été semés dont 15 002 ha. par la SEPFA dans la région naturelle du Sine-Saloum et 51 ha. par la SODEFITEX à Tamba. Cette

superficie connaît une baisse de 16% par rapport à 1986/1987 faute de soutien financier à la culture de l'arachide de bouche.

La SEPFA a été contrainte de réduire ses superficies. Mais il faut signaler que les objectifs réajustés par la SEPFA ont été atteints.

Le rendement au champ attendu est d'environ 1 500 kg/ha et donc en nette baisse par rapport à 1986/1987.

Il faut reconnaître que les paysans s'adonnant à cette spéculation sont favorisés par le mode de cession qui leur facilite l'octroi des facteurs de production.

1.3. COTON

Les superficies semées s'élèvent à 28 878 ha contre 25 482 ha en 1986/1987, soit une hausse de 13%.

Le rendement moyen prévisionnel est de 1 101 kg/ha soit une progression de 5% par rapport à l'année précédente.

Il en résultera une production d'environ 32 000 tonnes.

1.4. CÉRÉALIÈRES

Les emblavures en céréaliculture s'élèvent à 1 255 066 ha contre 1 064 633 en 1986/1987. Elles sont augmenté de :

- . 12% pour le mil,
- . 4% pour le maïs,
- . 7% pour le riz,

tandis que le sorgho accuse une baisse de 3%.

A l'exclusion des rendements prévisionnels du mil qui sont en nette progression (18%), les autres céréales accusent des baisses de rendement (sorgho : -11%, maïs : -5% ; riz : -23%).

La production céréalière est estimée à 997.321 tonnes.

1.5. NJEDE

Les superficies emblavées sont de 71 900 ha et ont baissé de 39% par rapport à 1986/1987.

Le rendement prévisionnel est de l'ordre de 509 kg/ha, il dépasse celui enregistré en 1986/1987 de 9%.

1.6. MANIOC

Pour 1987/1988, 14 122 ha ont été plantés contre 20 089 ha en 1986/1987, soit une diminution de 30%.

./.

Prévisions de récolte 1987/1988
cultures céréalières

RÉGIONS	NIL			SORGHO			MAÏS			RIZ		
	S(ha)	R(kg/ha)	P(t)	S(ha)	R(kg/ha)	P(t)	S(ha)	R(kg/ha)	P(t)	S(ha)	R(kg/ha)	P(t)
DAKAR	314	800	251	714	750	535	54	800	59	61	700	4
DIOURBEL	139.389	686	95.612	1.809	752	1.361	-	-	-	-	-	-
FATICK	140.234	756	106.011	3.550	766	2.726	3.033	2.726	3.033	(-)	(-)	(-)
KAOLACK	276.409	769	212.438	17.430	899	15.675	24.959	1.098	27.413	102	852	15
LOUDA	35.074	857	30.058	57.172	902	51.569	38.088	1.120	43.033	37.076	1.146	35.633
THIÈS	157.769	538	84.759	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DIARRA	11.537	410	4.733	6.065	675	4.213	245	2.200	539	11.937	4.500	53.720
AMBACOUNDA	69.749	775	53.312	35.141	831	29.197	28.703	955	27.416	2.014	1.705	3.434
THIÈS	112.248	570	63.973	7.696	839	6.458	-	-	-	-	-	-
GUINCHOR	4.418	763	3.367	3.338	755	2.519	3.930	847	3.721	25.700	1.093	27.834
TOTAL SENEGAL	746.141	692	654.512	132.923	859	114.253	99.012	1.098	107.738	76.976	1.567	120.818
TOTAL 1986/1987	656.195	586	502.060	136.259	961	131.666	94.735	1.139	107.870	72.035	2.044	148.385
DIFFÉRENCE 1987/1988 PAR												
UNITE A 1986/1987	112	118	130		89	87	104	95	99	107	77	81

PREVISIONS DES RECOLTES 1987

CULTURES INDUSTRIELLES

CULTURES	ARACHIDE HUILERIE			ARACHIDE DE BOUCHE			COTON		
	S (ha)	R(kg/ha)	P(t)	S(ha)	R(kg/ha)	P(t)	S(ha)	R(kg/ha)	P(t)
REGIONS									
DAKAR	918	850	684	-	-	-	-	-	-
DIOURBEL	92.581	890	-	-	-	-	-	-	-
FATICK	98.418	1.113	109.507	-	-	-	1.207	855	1.032
KAOLACK	308.398	1.101	332.940	15.002	1.520	22.803	Compris dans Fatick		
KOLDA	92.410	1.166	107.750	-	-	-	18.426	1.127	20.770
LOUGA	61.830	902	55.806	-	-	-	-	-	-
SAINT LOUIS	1.737	396	689	-	-	-	-	-	-
TAMBACOUNDA	61.844	930	57.138	51	1.106	57	9.245	1.080	9.986
THIES	88.370	858	75.871	-	-	-	-	-	-
ZIGUINCHOR	30.752	995	30.595	-	-	-	-	-	-
TOTAL SENEGAL	831.258	1.026	853.336	15.053	1.518	22.860	28.878	1.101	31.788
TOTAL 1986/1987	789.789	1.040	821.831	17.939	1.077	19.321	25.482	1.050	26.652
INDICE 1987/1988 PAR RAPPORT A 1986/1987	105	99	104	84	141	118	113	105	119

PREVISIONS DES RECOLTES 1987/1988

CULTURES DIVERSES

REGION	CULTURES	MANIOC			PATATE			NIEBE		
		S(ha)	R(kg/ha)	P(t)	S(ha)	R(kg/ha)	P(t)	S(ha)	R(kg/ha)	P(t)
DAKAR		239	4.000	956	-	-	-	119	1.250	149
DIOURBEL		-	-	-	-	-	-	15.027	502	7.541
FATICK		1.098	6.000	6.598	-	-	-	2.585	474	1.224
KAOLACK		478	6.000	2.868	-	-	-	1.029	355	366
KOLDA		1.083	6.860	7.430	269	7.706	2.073	374	487	182
LOUGA		-	-	-	-	-	-	35.114	546	19.176
SAINT LOUIS		-	-	-	-	-	-	3.111	223	694
TAHBACOUNDA		342	3.000	1.026	560	3.500	1.960	1.782	514	917
THIES		10.091	3.000	30.273	-	-	-	11.969	500	5.981
ZIGUINCHOR		791	4.738	3.748	203	6.039	1.226	790	473	374
TOTAL SENEGAL		13.122	3.744	52.869	1.032	5.096	5.269	71.900	509	36.604
TOTAL 1986/1987		20.089	3.736	75.044	-	-	-	117.607	466	54.863
INDICE 1987/1988 PAR RAPPORT A 1986/1987		70	100	70	-	-	-	61	109	67

2. PLAN CEREALIER PREVISIONNEL 1987/1988 (en EPC).
(estimations de récoltes au 15 octobre 1987)

2.1. RESSOURCES

a) <u>Production brutes :</u>	
. Mil/Sorgho	768 765 T
. Maïs	107 738 T
. Riz paddy	120 818 T
b) <u>Productions nettes : (10% de pertes et semences)</u>	
. Mil/Sorgho	691 888 T
. Maïs	96 964 T
. Riz paddy	108 736 T
c) <u>Equivalents produits consommables (EPC)</u>	
. Mil/Sorgho (78%)	539 673 T
. Maïs (78%)	75 632 T
. Riz paddy (70%)	76 115 T

. Total EPC	691 420 T
d) <u>Importations</u>	
. Riz	340 000 T
. Blé	70 000 T

. Total	410 000 T
e) <u>Aide programmée (toutes céréales)</u>	100 000 T
f) <u>Stocks vivriers</u>	
. CSA	8 000 T
. Ruraux	p.m.

. Total	8 000 T
Total ressources	1 209 420 T (EPC)

2.2. EMPLOIS

7 080 000 habitants X 170 kg/habitant = 1 203 600 T (EPC)
D'où un excédent de 5 820 T (EPC)

./.

Programme de l'Aide Alimentaire
en céréales pour 1987 (en tonnes)
situation au 15. 10. 1987

DONNATEURS	RIZ	BLE	MAIS	AUTRES CEREALES (+ farines etc..)	TOTAL	DATE DE LIVRAISON
USA (TITRE I)	30.000	-	-	-	30.000	31/12/87 PL 480
CRS (TITRE II)	-	-	-	8.106	8.106	En plusieurs arrivages
CANADA	-	21.136	-	-	21.136	02/01/1987
"	-	9.000	-	-	9.000	Prévue Octobre 1987
JAPON	13.000	-	-	-	13.158	17/04/1987
PAH	10.000	-	-	9.209	19.209	en plusieurs arrivages
ESPAGNE	-	3.000	-	-	3.000	Septembre 1987
CEE (ONG)	170	-	600	40	810	Non confirmée
TOTAL	53.328	33.136	600	17.355	104.419	

Ce tableau présente l'estimation de l'Aide Alimentaire relative à l'année calendaire 1987. Le total de celle-ci s'élèverait à 104.419 T comprenant aussi bien des céréales brutes que des produits transformés (mesures de riz, farines,...)

3. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION ARACHIDIERE

3.1. LES SEMENCES D'ARACHIDE

Sur la base d'une analyse critique des indicateurs techniques et financiers de la gestion des semences, il apparaît que, par rapport aux bons résultats de la campagne 1985/1986, cette campagne 1986/1987 a connu quelques inflexions défavorables.

En perspective de la prochaine campagne 1987/1988 qui est déjà en phase de préparation active, il y a lieu de tirer certains enseignements devant déboucher sur des propositions concrètes, notamment dans les domaines suivants :

- la fixation des objectifs de collecte,
- les homologations et certifications,
- la réapparition des pucerons,
- les contraintes budgétaires et financières de la gestion des semences.

3.1.1. La fixation des objectifs de collecte

Puisque la politique de renouvellement triennal des semences n'est pas encore appliquée avec une programmation rigoureuse et acceptée par les paysans, la SONACOS est obligée de tenir compte des aspects commercial et financier de la gestion du stock placé sous son contrôle. Les contraintes techniques seront primordiales.

Il est quasi certain que, compte tenu de la clarification définitive de la politique semencière intervenue en juin, d'une part, et d'autre part, des bonnes perspectives de récolte 1987/1988, les paysans conserveront une importante quantité de semences.

Dans ces conditions, il n'est pas évident que les 40 000 tonnes du
ité de semences puissent être vendues intégralement

si les prix de cession seront en hausse compte tenu de la réduction de la subvention du devis de technologie.

Toutefois, par rapport à l'objectif de 40 000 tonnes, une proposition de modulation en baisse des quantités à collecter serait de nature à augmenter la valeur unitaire des coûts fixes et de la part fixe des coûts semi-variables.

En effet, la structure du dispositif commercial est telle que les frais de cette nature ne sont pas très flexibles et, par conséquent, ne sont pas favorablement influencés par une baisse des objectifs de collecte.

3.1.2. Les homologations et certifications

En plus de l'impérieuse nécessité de ne plus programmer des multiplications semencières dans les zones à risque climatique élevé, les homologations feront l'objet de contrôles rigoureux.

3.1.3. La réapparition des pucerons

A l'exception de la 69.101, toutes les variétés actuelles de semences sont sensibles à la rosette qui est une maladie virale relativement grave.

Or, depuis trois ans, il est régulièrement constaté des apparitions de pucerons dans le Bassin Arachidier où sont cultivées les variétés 55.437, 73.30 et 73.33.

3.1.4. Le contrôle de la gestion des stocks de semences

Les contraintes financières de la filière ne permettront plus à la SONACOS d'ensacher les semences Niveau 2 et d'exposer des frais de l'ordre de 8 000 francs/tonne, alors que le système n'offre pas de garanties absolues de non sablage des stocks par les gérants. Cela

est lié à la réduction de la subvention du devis de technologie.

Toutefois, il demeure indispensable d'offrir à la vente des semences de bonne qualité, proprement nettoyées et correctement conservées.

Dans ces conditions, la meilleure solution semble devoir être recherchée dans le recriblage systématique des semences vendues, comme à l'achat, à condition qu'après diffusion judicieuse de l'information, les paysans sachent en tirer profit et en fassent une exigence au moment d'acheter des semences auprès des seccos de la SONACOS.

3.1.5. Les contraintes budgétaires et financières de la gestion des semences

Au plan budgétaire et financier, la prochaine campagne 1987/1988 sera placée sous une contrainte majeure : la subvention de l'Etat passe de 1 000 000 000 de francs à 500 000 000 de francs (hors frais financiers).

Dans l'hypothèse des 40 000 tonnes fixées comme objectif de collecte, les coûts de la gestion semencière seront structurés comme suit :

. Achat de 40 000 tonnes (110 625 F/T)	4 425 000 000 F
. Frais variables et semi variables (18 750 F/T)	750 000 000 F
. Frais de structure (12 500 F/T)	500 000 000 F
. Frais financiers (6 000 F/T)	240 000 000 F
. Prix de revient (147 875 F/T)	5 915 000 000 F
. Subvention totale (12 500 F/T)	-500 000 000 F
. prix d'équilibre (135 315 F/T)	5 415 000 000 F

Par rapport à ce prix moyen d'équilibre (135 315 F/T) les prix de cession des semences seraient de :

- . 145 000 F/T pour le niveau 1 et
- . 135 000 F/T pour le niveau 2.

Il est à noter que le seuil d'acceptabilité des prix de semence

(1,5 fois le prix des graines maximum) est largement dépassé et que la reconduction des prix de 1986/1987 induirait un déficit supplémentaire de 500 millions de FCA. Le risque de non écoulement total du stock de sécurité devrait s'estomper face à la qualité du stock de sécurité qui ne comprend plus les semences ordinaires.

Ce déficit et celui qui est lié au transfert à l'huilerie du reliquat éventuel de semences constituent le coût de la sécurité de la production arachidière. Le transfert de ce coût aux producteurs implique un réajustement du prix au producteur de l'arachide. Mais le cas d'un stock de réserves personnelles très important reposera le problème.

Dans tous les cas, la constitution d'un stock de sécurité est inévitable si l'on veut maintenir l'arachide au Sénégal. Le niveau minimal de ce stock correspond au renouvellement triennal du capital semencier national. Le coût maximum de la sécurisation de l'arachide (cas de non vente du stock de 40 000 tonnes) est de l'ordre de 4 milliards de FCA avec l'hypothèse de la trituration de ce stock évalué au prix de cession usine (50 FCFA/kg). Ce coût d'opportunité doit être à la charge de l'Etat.

La gestion des semences demeure un domaine stratégique de l'économie arachidière dans lequel la SONACOS intervient, pour le compte de l'Etat et, en rapport avec les Services Techniques compétents du Ministère du Développement Rural.

C'est pourquoi, il y a une forte connexion entre les aspects techniques, financiers et commerciaux de la dite gestion des semences qui a été notamment marquée en 1986/1987, par la vigueur de l'affirmation des principes définis dans la Nouvelle Politique Agricole.

La nouvelle donnée semencière semble avoir été définitivement comprise par les paysans qui ne s'attendent plus par conséquent, à un quelconque crédit octroyé par l'Etat.

3.2. ARACHIDE HUILERIE

Les prévisions de commercialisation de l'arachide d'huilerie sont estimées à 550 000 tonnes sur une production espérée de 853 000 tonnes (65%) collectés).

Ce niveau de commercialisation nécessite un consortial de 57 milliards de FCFA, c'est-à-dire du même ordre que celui de la campagne précédente.

3.3. ARACHIDE DE BOUCHE

La SEPFA va collecter l'essentiel de la production d'arachide de bouche soit 22 800 tonnes, et la SODEFITEX les 57 tonnes de la zone de KOUMPENTOUM.

Généralement, c'est 70% de la production qui est écoulé dans le circuit officiel, soit environ 16 000 tonnes.

Le consortial arachide de bouche avoisinerait 2,600 milliards de F CFA. Mais si les exportations ne suivent pas et que la situation de l'année précédente se reproduit (90% évacué à l'huilerie à 95 F/kg); le manque à gagner serait de l'ordre d'un milliard de FCFA.

4. PREPARATION DE LA CAMPAGNE DE COLLECTE COTONNIERE

Compte tenu du début de l'hivernage dans la zone d'intervention SODEFITEX et de la priorité accordée aux agriculteurs pour la récolte des céréales, le démarrage de la commercialisation du coton-graine pourrait être fixé au 1er décembre 1987.

D'ores et déjà, les révisions des usines et du parc de véhicules lourds sont terminées de même que celles portant sur le matériel de collecte.

Pour la campagne 1987/1988, 200 associations de base de producteurs (ABP) niveau 2 participeront à la collecte. Elles draineront 35 à 40% de la production cotonnière. Cette participation à la collecte est passée de 25% en 1985/1986 à 30% en 1986/1987.

Au regard de la production escomptée (32 000 tonnes), le niveau du consortial serait de l'ordre de 8,8 milliards de FCFA.

5. PREPARATION DE LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION DES CEREALES ET DU NIEBE

5.1. MIL - SORGHO - MAIS

Le CSA est chargé de la régulation des prix comme pour les campagnes précédentes. Il sera nécessaire d'obtenir les fonds suffisamment tôt pour éviter l'effondrement des cours qui se produit régulièrement en début de récolte. Une demande en ce sens a été formulée auprès du Fonds Commun. La masse budgétaire totale dont devra disposer le CSA sera d'environ 2 milliards de FCFA et le tonnage total acheté de 25 000 tonnes. Ces moyens risquent d'être insuffisants pour garantir le paiement à tous les producteurs du prix plancher.

5.2. NIEBE

A partir de cette campagne, la collecte, le stockage et la commercialisation du niébé devraient être sous la responsabilité du CSA. Les formalités de transfert des actifs sont en cours. Les moyens financiers à consacrer à cette opération ne sont pas encore précisément déterminés. Si la collecte devait porter sur 2 500 tonnes, il faudrait 275 millions de FCFA sans compter les frais du CSA pour cette opération.

Le financement de la collecte du niébé devrait être en principe, assuré par le Fonds Commun de contrepartie de l'Aide Alimentaire.

5.3. RIZ

A compter de juillet 1987, les importations de brisures de riz sont effectuées par des importateurs agréés quotatitaires (3 pour 25 000 tonnes, 1 pour 1 000 tonnes au cours du second semestre 1987).

Pour le paddy local, la SAED, la SODEFITEX et la SODAGRI sont chargées de la collecte et de la transformation d'une partie, il est vrai assez faible, de la production. Les décortiqueuses privées sont aussi très actives dans la transformation du paddy, mais leur production n'est pas connue précisément.

La SAED espère commercialiser 18 000 tonnes de paddy d'hivernage. Le niveau consorsial serait de 947 millions de FCFA.

La SODAGRI envisage de commercialiser 1 105 tonnes de paddy et 500 tonnes de maïs, pour un financement global de 163 millions de FCFA, frais de collecte compris.

5.4. BLE

Les importations de blé se feront soit par la CPSP, soit directement par les muniers en fonction de la provenance, qui sera elle-même déterminée par voie d'appels d'offres. Les objectifs sont toujours maintenus à 100 000 tonnes pour 1987/1988.

6. PREPARATION DE LA CAMPAGNE HORTICOLE 1987/1988

6.1. APPROVISIONNEMENT EN FACTEURS DE PRODUCTION

L'accent sera mis au cours de la prochaine campagne sur la décentralisation des intrants jusqu'au des zones de production, afin de permettre aux producteurs de s'approvisionner correctement en engrais, semences et produits phytosanitaires.

6.1.1. Les semences

Les besoins en semences pour la campagne 1987/1988 s'établissent comme suit, en fonction des objectifs de production :

. Pomme de terre	2 500 T
. Oignon	7,2 T
. Tomate	0,5 T
. Chou	0,4 T
. Semences diverses	1,5 T

Les productions de plants et de semences horticoles au Sénégal concernent essentiellement la pomme de terre et les oignons .

Les disponibilités de semences produites localement par le CDH/ISRA et le Projet de Production de Semences Légumières (PSL) sont les suivantes :

. Tomate	105 kg
. Oignon	1 180 kg
. Pomme de terre	230 kg
. Divers	768 kg

En ce qui concerne le domaine fruitier, il est prévu la mise à la disposition des arboriculteurs de 200 000 plants gréffés à partir des stations fruitières existantes.

6.1.2. LES ENGRAIS

Les besoins en engrais maraîchers sont estimés à 4 500 T dont 2 500 T de 10.10.20. et 2 000 T d'urée.

6.2. LES PERSPECTIVES DE LA PRODUCTION HORTICOLE

A l'échéance du VIIème Plan de Développement Economique et Social, l'objectif fixé par le Gouvernement est d'atteindre 12 000 ha. de surface cultivée en légumes et une production de 200 000 T dont 30 000 T destinées à l'exportation.

Dans ce cadre, l'objectif de production de légumes pour la prochaine campagne est de 150 000 T, dont :

- 25 000 T de pomme de terre
- 32 000 T d'oignon
- 86 000 T de légumes divers
- 7 000 T de légumes exportés.

Pour la production fruitière, les objectifs de production pour la campagne 1987/1988 sont de 115 000 T dont :

- 5 000 T de bananes
- 27 000 T d'agrumes
- 75 000 T de mangues
- 8 000 T de fruits divers.

En ce qui concerne la production des semences et plants locaux, il est prévu :

- pour la pomme de terre, une production de 100 T disponible en janvier-février 1988 et utilisée comme intrants au cours de la même campagne et une production de 230 T qui sera utilisée comme intrants pour la campagne 1988/1989 ;
- pour l'oignon, une production de 1,2 T ;
- pour les légumes divers (piment, tomate, jaxatu, gombo) : 800 kg.

Les difficultés rencontrées pour la production de semences légumières sont essentiellement dûes :

- à la non-disposition par le PSL de chambres à atmosphère contrôlée pour la production de plants de pomme de terre ;
- et à des contraintes commerciales.

6.3. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR 1987/1988

6.3.1. Recherche, vulgarisation, formation

Les actions de recherche entreprises pour atteindre les objectifs se poursuivront en 1987/1988.

De nouveaux projets doivent être mis en place :

- un projet sous-régional de la FAO pour le développement de l'horticulture en Afrique de l'Ouest, ayant pour thèmes essentiels : la production de semences de base, la formation-pré vulgarisation et des essais multi-locaux ;
- un projet IITA (*) en liaison avec le Nigéria sur les tubercules (manioc, patate douce...) ;
- un projet avec CIP (*) concernant la pomme de terre ;
- un renforcement du CDH par une collaboration et un appui de l'IRAT.

6.3.2. Action coopérative

Elle devra se renforcer, spécialement en ce qui concerne la fourniture de semences et la commercialisation primaire de pommes de terre et d'oignons. Toutefois, il conviendra au préalable de résoudre tout ou partie du problème des dettes auprès de la CNCAS.

Le développement de son action future doit être étudié minutieusement, afin de ne pas retomber dans les difficultés d'endettement qui ont caractérisé les précédentes campagnes.

6.3.3. Plan directeur de la filière horticole

Suite aux importantes études réalisées les années précédentes sur le secteur horticole, un plan directeur de la filière sera réalisé avec un début d'application pour la campagne 1988/1989.

1)- L'organisation proposée est essentiellement fondée sur des noyaux de commercialisation qui sont des lieux privilégiés de communication entre les divers acteurs de la filière. La création de pôles horticoles au sein des zones de production sera la base d'une organisation régionale. Ces-ci faciliteraient l'organisation autour du Marché d'Intérêt National de Dakar (M.I.N.).

./.

(*) IITA = International Institute for Tropical Agriculture,
à IBADAN (NIGERIA)

(*) CIP = Centre International de la Pomme de terre au PEROU

2)- Le développement de la production, outre l'aspect traditionnel de l'horticulture existante, est essentiellement axé sur la création d'exploitations modernes privées, gérées par des chefs d'exploitation dûment sélectionnés et formés. De telles structures, éléments moteurs du développement horticole, faciliteraient les contacts avec des entreprises étrangères, mais aussi les exportations de produits de qualité.

3)- Conformément aux objectifs de la Nouvelle Politique Agricole, le développement du secteur privé sera encouragé, tant sur la plan de la production que dans le domaine de la distribution des intrants et de la commercialisation des produits horticoles. Entre autres, il sera mis en place des modalités, afin de faciliter l'intégration de personnel déflaté au sein de ces structures privées.

4)- Le développement de productions nouvelles et d'industries agro-alimentaires sera étudié dans les zones à fort potentiel, mais défavorisées du fait de leur éloignement des centres de consommation de légumes frais. Cela pourrait être le cas de plantes à parfum et médicinale ainsi que des fruits destinés à la transformation.

Ces quatre axes feront l'objet d'études approfondies tant sur le plan technique que financier afin de pouvoir présenter, au cours de 1988, des projets bancables, pour un début d'application lors de la campagne horticole suivante.

6.4. PERSPECTIVES DE COMMERCIALISATION

La prochaine campagne doit être considérée comme une année transitoire pendant laquelle, il n'y aura pas d'évolution sensible par rapport aux précédentes campagnes. Elle devrait cependant permettre de mettre en place des structures commerciales opérationnelles pour la campagne 1988/1989.

6.4.1. Au plan national

Une attention accrue sera apportée à la commercialisation des coopératives afin d'éviter l'endettement chronique. Les structures d'intervention existantes, en particulier les actions du Ministère du Commerce en liaison avec les comités de suivi et de commercialisation de la pomme de terre et de l'oignon, devraient voir leurs actions bénéfiques se poursuivre tant dans le domaine de la réglementation des importations que de la fixation des prix.

6.4.2. A l'exportation

Le système de collecte mis en place par la SENPRIM dans la région de Thiès pourrait sans doute compenser les déficits possibles du périmètre de Baobab, déficits essentiellement dus à la fourniture insuffisante de l'eau d'irrigation par la SONEES, mais aussi à un système d'organisation défaillant des paysans.

6.4.3. Les frêts aérien et maritime

Au cours de la prochaine campagne, les disponibilités en frêt aérien ne connaîtront vraisemblablement pas d'amélioration et les capacités offertes par les compagnies aériennes devraient être maintenues à 6 000 T.

Compte tenu d'un objectif de 7 000 T à exporter, les exportateurs devront à l'image de la SENPRIM développer les possibilités de frêt maritime pour environ 1 000 T, soit un accroissement prévu de plus de 100%.

Les coûts du frêt aérien pour la prochaine campagne vont être augmentés de 4% nonobstant le fait que l'ASECNA percevra désormais 5 FCFA/kg de produit exporté et que le taux de subvention aux exportations a été fortement révisé en baisse.

Concernant le fret maritime, compte tenu de l'augmentation des tonnages prévus, il est possible d'envisager une réduction des coûts sur certaines destinations.

7. PROJECTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES

7.1. ESTIMATION DE LA VALEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE 1987/1988

Sur la base des estimations de récoltes, la valeur de la production agricole aux prix producteurs s'élèverait en 1987/1988 à environ 176 milliards de FCFA, soit par rapport à la campagne précédente une progression de 11,1 milliards de FCFA en valeur absolue et de 6,7% en valeur relative (cf tableau suivant).

Cette augmentation est due à la progression des cultures industrielles (+ 4,04 milliards de FCFA) et des cultures céréalières (+7,1 milliards de FCFA), alors que les cultures diverses enregistrent une légère baisse (-200 millions de FCFA).

Le poids relatif de chaque type de culture est le suivant :

- cultures industrielles : 47% en régression légère de 1% par rapport à 1986/1987 ;
- cultures céréalières : 41% en progression de 2% par rapport à 1986/1987 ;
- autres cultures : 12%, stable par rapport à 1986/1987.

Les deux productions de base, l'arachide et le mil-sorgho, représentent 75% de la valeur totale de la production agricole et ont un poids respectif de 45% et 31%. Ceci fait ressortir toute l'importance qu'il y a lieu d'accorder à ces deux filières, mais également montre la fragilité du système. En effet, il suffit que l'une ou l'autre de ces productions connaisse un mauvais résultat pour que la valeur d'ensemble de la production agricole chute dans des proportions importantes.

ESTIMATION DE LA VALEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE EN 1987/1988
EN FRANCS COURANTS

Cultures	Production	Valeur de la production	
	en volume 1987/1988	1987/1988	1986/1987
<u>Cultures industrielles</u>			
- arachide d'huilerie	853,3	76,86	73,93
- arachide de bouche	22,9	2,51	2,13
- coton	31,8	3,19	2,69
- tomates industrielles	45,0	1,38	1,20
S/T Cultures industrielles		83,94	79,98
<u>Céréales</u>			
- mil/sorgho	768,8	53,84	44,36
- maïs	107,7	7,54	7,55
- paddy	120,8	10,27	12,61
S/T céréales	-	71,65	64,52
<u>Autres cultures</u>			
- niébé	36,6	4,03	6,03
- manioc	52,9	2,12	3,0
- horticulture	265,5		
S/T total autres cultures	-	20,75	20,86
Total valeur production	-	176,34	165,36

Unités : Production en tonnes
Valeur en milliards de FCFA

7.2. IMPACTS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DES PREVISIONS DE COMMERCIALISATION 1987/1988

7.2.1. Au niveau des producteurs

Sur la base des niveaux prévisionnels de commercialisation, le revenu brut du monde rural issu de la commercialisation des produits agricoles est estimé à 75,15 milliards de FCFA en 1987/1988 soit par rapport à 1986/1987 une augmentation en valeur absolue de 3,3 milliards de FCFA et de 4,6% en valeur relative (cf tableau suivant). Par type de culture, on note :

1)- une stabilisation des revenus issus de la commercialisation des cultures industrielles, avec à l'intérieur de cette branche une augmentation pour l'arachide d'huilerie consécutive à des prévisions de collecte en légère progression (17 300 tonnes), et à un fléchissement sensible pour les semences d'arachide (2,2 milliards de FCFA) en raison de la réduction du capital semencier géré par la SONACOS qui passera de 60 000 à 40 000 tonnes. Les revenus cotonniers progresseraient d'environ 400 millions de FCFA,

2)- une forte augmentation des revenus issus de la commercialisation des céréales (2 milliards de FCFA) consécutive à une prévision d'achats par le CSA (25 000 tonnes) en nette progression par rapport aux réalisations effectives de 1986/1987 (3 500 tonnes),

3)- une progression marquée des revenus horticoles (2 milliards de FCFA).

Cette analyse prévisionnelle montre l'incertitude qu'il y aura en 1987/1988 pour maintenir les revenus ruraux à un niveau comparable à celui de 1986/1987. En effet, les progressions escomptées sont consécutives d'une part à un accroissement des volumes commercialisés par le CSA et d'autre part à des prévisions en hausse pour les revenus horticoles, qui sont difficilement appréhendables et qui

ne touchent qu'une faible partie de la population rurale.

Devant ce constat, il est impératif que les revenus attendus des cultures industrielles ne fléchissent pas. En conséquence le volume prévisionnel des achats d'arachide par la SONACOS doit être effectivement réalisé, voire dépassé.

ESTIMATION DES REVENUS BRUTS DU MONDE RURAL EN 1987/1988

Cultures	Volumes commercialisés		Revenus	
	(1)	1987/1988	1986/1987	
<u>Cultures industrielles:</u>				
- Arachide d'huilerie:	550 000	49,5	47,9	
- Arachide de bouche :	16 000	1,7	2,0	
- Semence arachide :	40 000	4,4	6,6	
- Tomate industrielle :	16 000	0,5	0,4	
- Coton :	31 000	3,1	2,7	
<u>S/T cultures industrielles:</u>	-	59,2	59,6	
<u>Cultures vivrières</u>				
- Mil/sorgho-maïs :	25 000	1,750	0,250	
- Paddy :	18 000	1,530	1,300	
- Niébé :	2 500	0,275	0,250	
<u>S/T Cultures vivrières:</u>	-	3,555	1,800	
<u>Horticulture</u>				
- Maraîchage :	90 000	9,0	7,300	
- Fruits :	28 000	3,4	3,120	
<u>S/T Horticulture</u>	-	12,4	10,420	
<u>Total revenus</u>	-	75,15	71,800	

Unités : Production commercialisée en T
Valeur en milliards de FCFA

(1) prévisions

7.2.2. Au niveau des finances publiques

A ce stade, il est prématuré de faire une évaluation quantitative de cet impact pour la période 1987/1988. Cependant quelques appréciations qualitatives peuvent être formulées des prévisions de production et de collecte notamment en ce qui concerne :

1)- le consortial arachide. Le consortial de la campagne 1986/1987 doit être dénoué au 31 décembre 1987 et un dossier bancable doit être présenté pour négocier celui de 1987/1988. Cette contrainte n'est pas forcément conciliable avec la sauvegarde du pouvoir d'achat des producteurs arachidiers ;

2)- l'équilibre financier de la filière arachide d'huilerie. Le volume prévisionnel de collecte étant sensiblement du même ordre que celui de la campagne antérieure et comme il n'existe pas de raisons objectives à une reprise marquée du prix de l'huile brute sur le marché international, il faut donc s'attendre, pour 1987/1988 à un déficit financier de la filière huilerie du même ordre que celui enregistré en 1986/1987.

De plus, les recettes attendues du STABEX sont estimées à 12,5 milliards de FCFA, alors que pour 1986/1987 cette filière a reçu de la part de ce fonds 18,7 milliards de FCFA. Toutefois, pour atténuer le poids du déficit financier prévisionnel deux orientations sont envisageables :

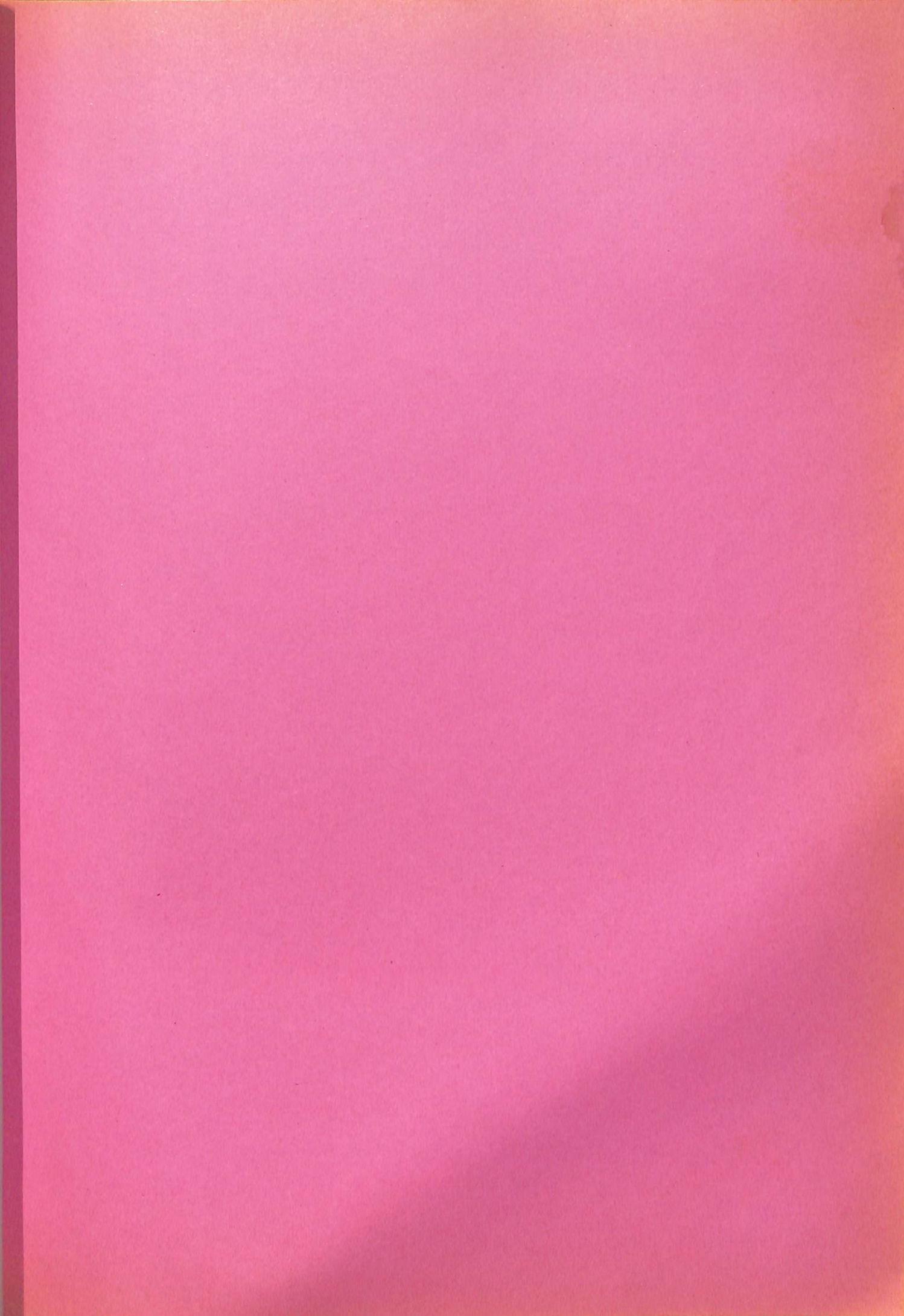
1)- rentabiliser au mieux la filière arachide de bouche. Seule cette filière a enregistré un résultat positif en 1986/1987. Mais, sur les 17 407 tonnes de collecte (déduction faite des semences et des pertes) seulement 409 tonnes sont arrivées à leur destination finale, c'est-à-dire l'exportation, et le solde, soit environ 17 000 tonnes ont été triturées. Si l'intégralité de la collecte avait été exportée, cette filière aurait enregistré un solde positif d'environ 1,4 milliard de FCFA au lieu de 33 millions de FCFA.

Pour la campagne 1987/1988, il y a donc lieu de préserver la vocation de cette filière et de valoriser au mieux ses potentialités. Pour cela des actions importantes de promotion commerciale devront être initiées en vue de chercher des partenaires sur le marché européen, condition nécessaire à l'écoulement du produit.

2)- engager au plus haut niveau des négociations avec nos partenaires de la C.E.E. pour que l'arachide soit considérée comme un produit stratégique et puisse en conséquence, bénéficier d'un prix préférentiel au niveau de la Communauté.

7.2.3. Au niveau du commerce extérieur

Compte tenu des niveaux de production prévisionnels, de la tendance des prix des matières premières sur le marché mondial et du seuil difficilement compressible des importations de riz et de blé, il est peu probable que la balance commerciale de la branche agriculture connaisse une amélioration sensible en 1988. Le maintien à un niveau comparable à celui de 1987 semble possible et pourrait être légèrement amélioré s'il y avait une reprise des exportations d'huile brute d'arachide dont le niveau a été très bas au cours des 9 premiers mois de 1987 (environ 60 000 tonnes)



CONCLUSION

La campagne agricole 1987/1988, dont je viens d'analyser le déroulement et les résultats attendus, correspond à la troisième année d'application de la Nouvelle Politique Agricole.

Le Gouvernement a poursuivi sa politique de désengagement en allégeant les dispositifs d'encadrement des Sociétés Régionales de Développement Rural.

Un pas décisif a été fait en matière de responsabilisation du monde rural qui est un des objectifs les plus importants de la N.P.A.

La poursuite de la libéralisation de la collecte primaire de l'arachide s'est traduite par une implication plus décisive du mouvement coopératif et des opérateurs privés stockeurs. Cela a permis en particulier de ramener les pertes de commercialisation (déchets de seccos, de route et abattements) à leur niveau le plus bas depuis l'Indépendance du pays. Le taux de pertes de la dernière campagne de commercialisation a été inférieur à 3% alors qu'il était de l'ordre de 9 à 11% il y a seulement quelques années.

De même, pour la première fois depuis l'Indépendance, le capital semencier national a été reconstitué ;

- d'une part, par les producteurs, avec un niveau de réserves personnelles de plus de 84 000 tonnes,

- d'autre part, par des achats au comptant de 31 000 tonnes de semences sélectionnées, sans l'intervention de l'Etat.

Pour la prochaine collecte, les objectifs visant à disposer de 40 000 tonnes de semences sélectionnées d'arachide (5 000 tonnes de N1 et 35 000 tonnes de N2) seront atteints car le programme de multiplication dépasse 44 000 tonnes.

Cette réduction du stock de sécurité de 60 000 tonnes à 40 000 tonnes, conformément à la lettre de Politique de Développement,

travail le souci de l'Etat d'aboutir à l'assainissement financier de la filière arachidière, tout en tenant compte de la nécessité de maintenir un stock de sécurité capable d'assurer un renouvellement annuel du tiers du capital semencier national.

Il s'agit du niveau minimum indispensable pour sécuriser une production arachidière de bonne qualité génétique et pour garantir la pérennité de cette culture au Sénégal malgré les risques climatiques.

La production arachidière de la campagne 1987/1988 s'annonce sensiblement supérieure à celle de la campagne précédente.

La production d'arachide de bouche se maintient malgré la diminution des surfaces, grâce à l'intensification culturale. Sa commercialisation présente toujours des difficultés, à un point tel qu'une partie importante de la récolte précédente a dû être triturée en huilerie. La promotion de cette spéculation nécessite une étude axée sur sa valorisation industrielle et sur sa commercialisation pour l'exportation.

La production céréalière s'est nettement accrue au cours de la présente campagne, totalisant environ 100 000 tonnes de plus que l'année précédente. Cela est dû essentiellement à l'accroissement de la production de mil qui compense très largement la stagnation de la production de maïs et la diminution des surfaces et des productions de sorgho et de paddy.

L'intervention du Commissariat à la Sécurité Alimentaire dans la commercialisation des céréales locales de la campagne 1986/1987 a été inférieure à celle de l'année précédente, pour plusieurs raisons, notamment :

- une production 1986/1987 inférieure à celle de la campagne précédente,

- un report de stocks très important,

- un manque de débouchés et

un niveau insuffisant des moyens financiers pour la collecte.

Pour la prochaine campagne de commercialisation, l'intervention du C.S.A. est prévu pour un niveau de 25 000 tonnes, d'un coût global de l'ordre de deux milliards de FCFA.

Compte tenu du bon niveau d'ensemble de la production de céréales locales de la campagne 1987/1988 et de l'aide alimentaire programmée, on peut espérer une diminution des importations commerciales de riz pour la prochaine campagne.

Toutefois, la promotion des céréales locales transformées s'avère ardue en raison des difficultés rencontrées dans la commercialisation des produits de transformation, difficultés liées aux habitudes alimentaires des consommateurs sénégalais.

En application des dispositions du Plan Céréaliier et de la Lettre de Politique de Développement, le décret portant création et organisation du Conseil National de Céréales a été signé en août 1987. Sa première réunion chargée de faire le point sur les actions inscrites au Plan Céréaliier devrait se tenir au cours du premier trimestre de 1988.

En 1987/1988, la production de niébé a regréssé, en particulier du fait des difficultés d'exportation et de l'insuffisance des moyens financiers destinés à la régulation des prix.

De même, la production de manioc a fortement diminué, de l'ordre de 30% par rapport à la campagne précédente. Cela est dû à des problèmes phytosanitaires, principalement aux dégats causés par la cochenille. Un programme inter-Etats doit être mis en oeuvre prochainement pour lutter contre ce fléau.

En ce qui concernent la filière cotonnière, on est entré dans la

phase d'application du programme de sauvegarde et d'ajustement, dans un contexte d'amélioration des cours mondiaux de la fibre, encore un peu incertain. La production escomptée, conforme aux objectifs révisés de la filière, est en augmentation sensible par rapport à la campagne précédente, due à un accroissement simultané des surfaces et des rendements.

S'agissant de la filière horticole, la production a baissé, essentiellement pour des raisons climatiques, si bien que les possibilités d'exportation par voie aérienne n'ont pas été pleinement utilisées. Les problèmes de conservation, de stockage et de transport restent entiers.

L'étude du secteur horticole a été réalisée, ce qui va permettre l'élaboration du Plan Directeur de l'Horticulture pour le début de l'année 1988.

Parmi les cultures de diversification, on peut souligner les bons résultats de la campagne de contre-saison de la tomate industrielle et la pleine réussite du plan de relance de cette spéculation mis sur pied par la SAED et les industriels. Les actions ainsi entreprises et la décision du Chef de l'Etat d'augmenter sensiblement le prix d'achat au producteur ont permis à la production et à la transformation de la tomate industrielle de battre tous ses records. Au plan de la production, les résultats sont dus à l'intensification culturale, avec un rendement moyen de 25 tonnes à l'hectare contre 7 tonnes lors de la campagne précédente. Quant à la transformation, les quantités de concentré produites avoisinent l'autosuffisance nationale.

La pression parasitaire de la campagne 1987/1988 a été bien inférieure à celle de la campagne précédente et aux prévisions des experts. La conséquence en a été une importante "économie" de moyens de lutte phytosanitaire, les superficies traitées totalisant seulement 204 000 hectares au lieu des 1 500 000 hectares prévues.

En matière de politique d'intrants, la campagne 1987/1988 a permis de préparer les bases du Plan Triennal Semencier, portant à la fois sur l'arachide et sur les cultures vivrières.

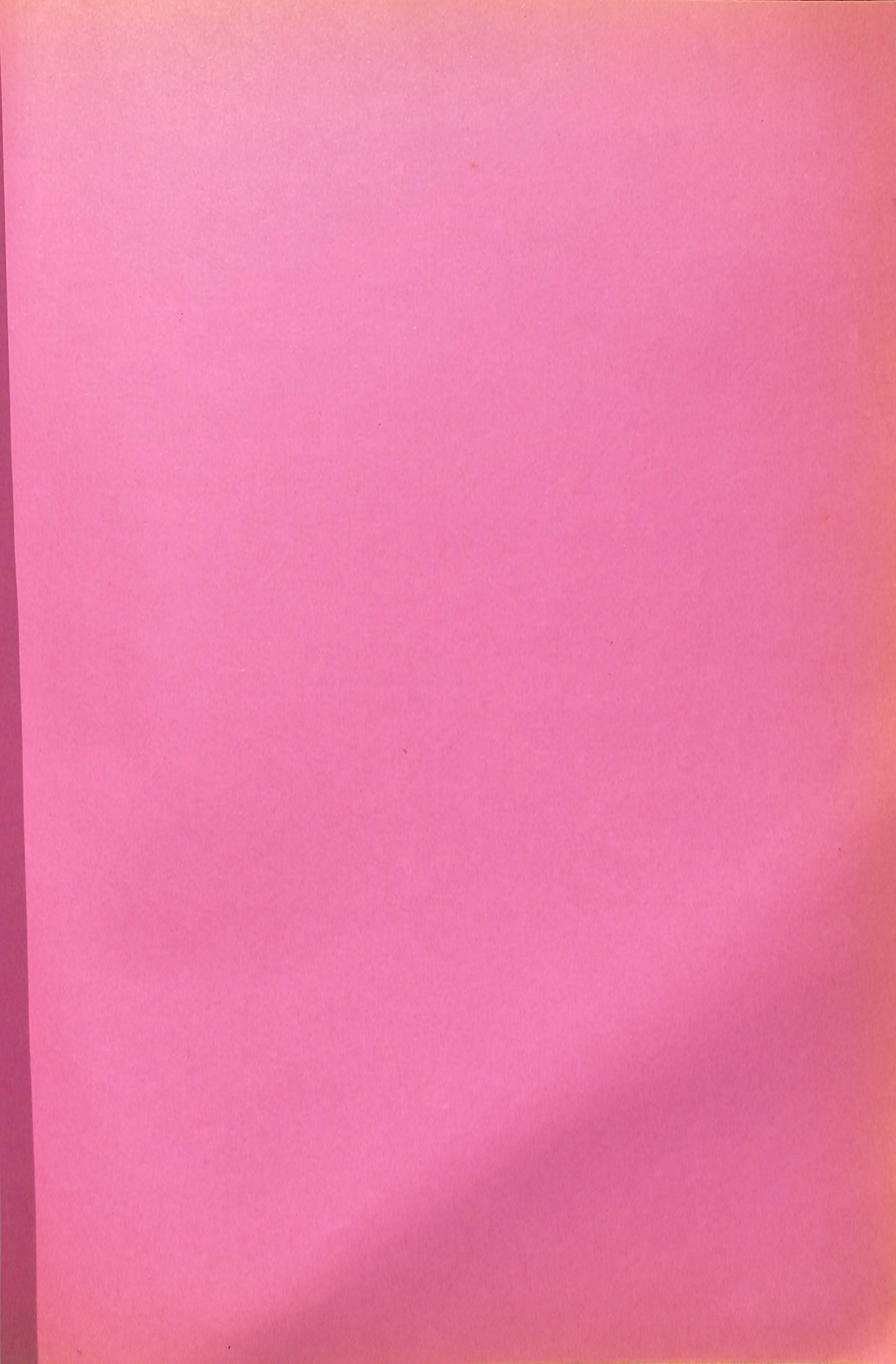
Ce Plan dont l'objectif essentiel est de fournir aux producteurs du matériel végétal beaucoup plus performant, sera pleinement opérationnel dès le début de 1988.

Les objectifs du programme engrais ont du être réajustés à la baisse, par manque de financements et en raison du faible impact du secteur privé et du réseau limité de crédit agricole. La vente au comptant des engrais a été un échec. Cela montre les difficultés d'application de certains aspects de la N.P.A. et en particulier de la volonté du Gouvernement de se désengager progressivement des fonctions qui peuvent être assurées par le secteur privé comme l'approvisionnement du monde rural en intrants.

Le développement de notre agriculture implique une politique de prix incitatifs. Les prix des produits agricoles sont maintenus pour la campagne de commercialisation 1987/1988, malgré la situation difficile qui prévaut sur le marché international pour nos principaux produits d'exportation. Une étude, financée par la Caisse Centrale de Coopération Economique, ayant pour but d'évaluer la "politique des prix et des incitations agricoles" est en cours de finalisation. Disponible pour fin 1987, elle devrait permettre de mettre en place un mécanisme apte à favoriser la relance et la diversification de la production agricole.

Dans l'ensemble, la campagne agricole 1987/1988 a vu se réaliser la plupart de ses objectifs de production. Sur la base des estimations de récolte, la valeur de la production agricole aux prix producteurs s'élèverait en 1987/1988 à environ 176 milliards de FCFA contre 165 milliards de francs CFA pour la campagne précédente.

Cela représente un accroissement de 6,5% en valeur relative d'une année sur l'autre. Si ce taux de croissance se maintient au cours des prochaines campagnes, les objectifs de la Nouvelle Politique Agricole pourront être atteints.



ANNEXES

REGION VARIETE	BASE			X	N I			X	N II			X	N I - N II			X
	PREVI	REALISATION			REALI BASE	PREVI	REALISATION		REALIS N I	PREVI	REALISATION		REALIS N II	PREVIS	REALISATION	
		T	T	ha			T	T			ha	T			T	ha
DOUGA 55-437					60	60	531	100	500	183,268	1600	36,6	560	243,168	2131	43,4
73-30	0	0	0	0	40	40	290	100	125	125	190	100	165	165	1480	100
DOUGBEL 55-437	0	0	0	0	60	60	609	100	350	151,714	1300	43,2	410	211,713	1909	51,6
TOTAL	0	0	0	0	100	100	899	100	475	276,714	1490	143,2	575	376,713	3389	65,1
55-437	6	5,6	60	93	50	62,7	620	125	260	292,238	2200	112,3	310	360,538	2880	116,3
73-30	0	0	0	0	40	39,3	300	98,2	50	44	360	99,9	90	83,3	660	92,5
TRIES 73-33	0	0	0	0	10	10	70	100	60	50	440	88	70	60	510	85,7
TOTAL	6	5,6	60	93	100	112	990	323,2	370	386,238	3000	300,2	470	503,838	4050	107,2
55-437	0	0	0	0	0	0			850	262,332	2222	105	290	262,332	2222	90
73-30	0	0	0	0	109	100,815	822	93	90	16,195	12-	18	199	117,01	946	53,8
FATICK 73-33	0	0	0	0	40	40	341	100	340	177,88	1355	52	340	217,88	1727	54
TOTAL	0	0	0	0	149	140,815	1163	94	1280	456,407	3800	59,2	829	597,222	4963	72
55-437	0	0	0	0					150	262	2037	175	150	262	2037	174
73-30	3	3	25	100	150	198	1515	132	200	170	1600	85	350	371	3140	106
KADLACK 73-33	2	2	15	100	150	148	1085	98,6	1110	1113	9000	1002	1250	1263	10100	98,9
TOTAL	5	5	40	100	300	346	2600	230,6	1460	1545	12637	1262	1750	1896	15277	108,3
73-33					20	29	240	145	200	190,616	1766	95,3	220	219,616	2006	99,8
TAMBA 69-101					5	5	60	100	20	8,668	105	43,3	25	13,668	165	54,7
TOTAL					25	34	300	245	220	199,284	1871	138,6	245	233,284	2171	95,2
KOLDA 69-101					45	45	360	100	400	399,535	3321	99,8	445	444,535	3681	99,8
ZIGINCH. 69-101					7	7	58	100	70	60,636	506	86,6	77	67,636	664	87,8
SENEGAL	11	10,6	100	96,1	776	844,815	6901	108,3	4165	3507,8	29225	84,2	4951	4363,215	36226	88,1

Tableau n°2: ESTIMATION DE PRODUCTION DES SEMENCES DE BASE 1987/88.

226.

STATION	ESPECE	VARIETE	SUPERFICIE ha	PRODUCTION kg	OBSERVATION	
DAROU	MIL	IBV 8001	2	5000	CILSS	
	NIEBE	58-57	2,5	3000	CILSS	
		58-57	2,5	3000	P.N	
		NDIAMBOUR	3	3600	P.N	
		MOUGNE	2,5	3600	CILSS	
		GORDM-GORDM	0,5	600	CILSS	
BOULEL	MIL	IBV 8004	2	5000	CILSS	
	NIEBE	58-57	2,5	3000	P.N	
		NDIAMBOUR	6	7200	P.N	
	BAMBEY 21	1,5	1800	P.N		
GROS PRODUCTEURS	NIEBE	58-57	2,5	3000	P.N	
SINTHIOU MALEME	MIL	SDUNA III	2,5	6250	CILSS	
	MAIS	JEKA	2,5	8750	CILSS	
	NIEBE	TN 88-63	2,5	3000	CILSS	
SEFA	MAIS	MAKA	2,5	8750	CILSS	
	SORGHO	L 30	2,5	8750	CILSS	
RICHARD-TOLL	RIZ	JAYA	0,25	1250	P.N	
		KH 998	1,5	7500	P.N	
		KSS	3,25	16250	P.N	
		IKP	4	20000	P.N	
KEUR SAMBA GUEYE	MAIS	CAMARA 1	35	175000	P.N	
		SYNTHETIC C	26	130000	P.N	
TOTAUX	MIL	IBV 801	2	5000		
		IBV 8004	2	5000		
		SDUNA III	2,5	6250		
				6,5	16250	
	MAIS	MAKA	2,5	8750		
		JEKA	2,5	8750		
		CAMARA 1	35	175000		
		SYNTHETIC C	26	130000		
				66	322500	
	NIEBE	58-57	10	12000		
		NDIAMBOUR	9	10800		
GORDM-GORDM		0,5	600			
BAMBEY 21		1,5	1800			
MOUGNE		2,5	3000			
TN 88-63		2,5	3000			
				2,5	8750	
SORGHO		9	45000			

Tableau n°3: Réalisation programme de semences certifiée cultures vivrières

ORGANISME	ESPECE	VARIETE	SUPERFICIE
SODAGRI	RIZ	IR 1529	38,75
		IR 442	7,5
		KH 998	0,75
		LEBONET	0,75
TOTAL			47,75
SAED	RIZ	JAYA	9,35
		IKP	31,99
		KH 998	2,33
TOTAL			43,67
SONIVAC	RIZ	DJ 12519	2,5
		IR 442	4,5
		DJ 684 D	1,8
TOTAL			8,8
PROJET MAIS	MAIS	CAMARA 1	392
		SYNTHETIC	267
		HVB 1	3
			662
SODEVA	MAIS	NIEBE	392
			437
	MIL	IBV 8001	100
		IBMV 8401	50
		SOURA 111	100
			250
TOTAUX	RIZ		100,1
	MAIS		1101
	NIEBE		170
	MIL		250

SOURCE : DFCS

Tableau n° 5 : Distributions du matériel agricole SODAGRI

Désignation	quantité placée	quantité distribuée	quantité en stock
Semoir super ECO	93	84	9
Multiculteurs Sine 9	88	59	29
Charettes à ânes	80	80	0
Charettes à cheval	40	9	31
Batteuses Agritom	31	0	31
Semoirs Mopti	2	1	1

SOMIVAC : PROGRAMME PREVISIONNEL DES MISES EN PLACE : TABLEAU N° 6

Types de Matériels	Besions recensés en 87/88	Stock disponible	A Commander
Charrues U C F	551	20	531
Semoir Super ECO	591	30	561
Semoir à RIZ 2 rangs	79	27	52
Houe Sine N° 9	327	0	327
Houe Occidentale	77	0	77
Canadien 5 dents	24	21	3
Corps de charrue Arara	58	31	27
Butteur Billonneur	14	6	8
Souleveuse	98	0	98
Charette à Bœufs	427	4	423
Charette à Ane	153	0	35
Atomiseur	2	0	2

L'importance des besoins exprimés attestent de la volonté des producteurs d'accéder à l'équipement moderne.

Tableau N° 7 : EVOLUTION DES INDICATEURS DE LA GESTION DESTOCK DE SEMENCES

				S.E.I.B.			TOTAL		
	84/85	85/86	86/87	84/85	85/86	86/87	84/85	85/86	86/87
ACHATS SEMENCES	38.258	44.828	47.047	9.541	10.400	13.450	47.779	55.229	60.497
STOCK DE REFERENCE GLOBALEMENT GERE APRES BLOCAGE ET DIVERSES MUTATIONS	81.945	49.215	46.887	20.479	10.433	13.615	102.424	59.648	60.502
	47 %	91 %	100 %	47 %	100 %	99 %	47 %	93 %	100 %
MUTATIONS	75.364	28.000	10.223	14.171	5.000	3.145	89.535	33.000	13.368
% SUR STOCK REFERENCE	92 %	57 %	22 %	69 %	48 %	23 %	88 %	55 %	22 %
GESTION TOTALES	66.008	48.480	26.326	9.698	10.044	5.398	75.706	58.524	31.724
% GESTION SUR STOCK REFERENCE	81 %	99 %	56 %	47 %	96 %	40 %	74 %	98 %	52 %
AVENTES COMPTANT + EPARGNE	2.682	11.701	19.685	2.005	6.779	5.298	4.687	18.480	24.993
CREDITS C.N.C.A.S.	0	4.788	6.640	0	0	100	0	4.788	6.740
CREDITS U.N.C.A	9.158	26.037	0	1.808	2.493	0	10.966	28.530	0
DECHETS BRUT DE SECCO	2.092	453	659	301	283	321	2.393	736	980
% SURPLUS SUR STOCK REFERENCE	2,6 %	0,9 %	1,4 %	1,47 %	2,7 %	2,36 %	2,33 %	1,23 %	1,6 %
SURPLUS SEMENCES	13.844	391	19.674	10.479	0	7.911	24.323	391	27.585
% SURPLUS SUR STOCK REFERENCE	17 %	0,8 %	42 %	51 %	0	58 %	24 %	0,66 %	46 %
DECHETS BRUT DE ROUTE	421	14	7	168	0	2	589	14	9
% SUR STOCK DE REFERENCE	0,51 %	0,03 %	0,014 %	0,82 %	0	0,014 %	0,6 %	0,02 %	0,01 %
ABATTEMENTS	1.269	5	242	2.047	0	366	3.316	5	609
% SUR SURPLUS	9,16 %	1,3 %	1,2 %	19,5 %	0	4,6 %	13,6 %	1,3 %	2,2 %
% SUR STOCK DE REFERENCE	1,54 %	0,01 %	0,52 %	10 %	0	2,69	3,23 %	0,009 %	1 %
PERTES TOTALES	3.782	475	909	2.516	283	690	6.298	758	1.599
% SUR STOCK REFERENCE	4,6 %	0,95 %	1,93 %	12,28 %	2,7 %	5 %	6,14 %	1,3 %	2,64 %

Dakar, le 1er Octobre 1987

Nota : Les quantités sont exprimées en tonnes

TABLEAU N° 8 : EQUIPEMENT RIZICOLE : DIRECTION DE L'AGRICULTURE

DESIGNATION	TYPE	NOMBRE
Tracteurs	Fun - Sow	4
Motoculteurs	Fun - Sow	7
Charrues à 3 Socs	LF3 x 30	2
Charrues à 4 Socs	LF4 x 25	1
Décortiqueuses 1t/heure	B 52011 335	4
Pulvérisateurs	Fun - Sow	3

Les matériels Agricoles Disponibles
à la DFCS : (Projet Maïs de Keur Samba Gueye)

EQUIPEMENTS D.P.C.S.

DESIGNATION	NOMBRE
Caterpillar D4	1
Tracteurs Fent Farmer 7	4
Hermes 12 disques	5
Remorques 10 T	1
8 T	1
Motoculteurs Daegoug	1
Unité de traitement maïs	2

SOURCE : DA

TABLEAU N°9: MISE EN PLACE MATERIELS D'APPLICATION
(Arrêtée à la date du 29.09.87)

DIRECTION DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

		Pulvériseur Japonais	Soufflets	Poudreuses à dos	SACS POUDREURS
IRPV	DAKAR	0	30	0	500
-	ST-LOUIS	90	120	15	6.500
-	DOUGA	190	120	10	7.000
-	DIOURBEL	90	120	0	6.500
-	THIES	140	140	15	4.500
-	KAOLACK	90	130	10	7.500
-	FATICK	90	100	10	6.000
-	TAMBA	90	110	0	4.500
-	KOLDA	90	130	20	7.000
-	ZIGUINCH	90	100	0	5.500
TOTAL	NATIONAL	960	1100	80	55.500

TABLEAU N° 10 : MISE EN PLACE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

(Arrêtée à la date du 29/09/1987)

	Propo- xur 1% (T)	Propo- xur 2% (T)	Fénitro- thion 2,5% (T)	Fénitro- thion 3% (T)	Couma- féne (T)	Chloro- phaci- none (1)	Souai combi 30 EC (1)	Suai thion 50 EC (1)	thimul 35 (1)	Suai thion 500ULV (1)	carbure Calcium (fgts)	Quéle- tox (1)	Lors- ban 12 EC (1)	Mala- thion ULV (1)	Téloné II (1)
IRPV DAKAR	0	0	30	0,1	0	350	1100	300	500	1500	0	0	0	0	1980
- ST-LOUIS	50	0	30	0	5,75	2820	1500	0	0	5000	0	1500	0	0	0
- LOUGA	15		95		0	400	1000	750	1250	11520	30	0	1220	0	0
- DIOURBEL	35		55		0,75	0	0	0	2250	8000	0	0	0	0	0
- THIES	10		55	15	0	300	0	500	2250	39570	0	0	500	0	0
- KAOLACK	20		85		0	0	0	2000	1250	10000	45	0	0	15200	0
- TAMBA	40	5	30		2,75	1020	750	0	1500	10000	55	0	0	0	0
- KOLDA	60		30		0	0	0	750	500	7500	10	0	500	0	0
- ZIGUINCH	55		30		0	350	0	1450	0	5000	0	0	500	0	0
- FATICK	20		70		1	0	0	500	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL NATIONAL	305	5	510	15,1	10,3	5240	4350	6250	9500	98090	140	1500	2720	15200	1980

Récapitulatif :

poudre pour poudrage pp : 835 T 100
 Concentré émulsifiable EC : 20 020 Litres
 Produit ULV : 100.890 litres

Tableau n° 11 : RECAPITULATIF PARTIEL DES TRAITEMENTS EFFECTUES POUR
 POUR LA PERIODE DE JUIN A SEPTEMBRE - CAMPAGNE 1987/1988

Dates	Especies	Superficies traitées	Quantité de produits utilisés
JUIN	Sautériaux	340 ha	5 T 100 Propoxur
	Spodoptera SP	274 ha	4 T 110 Propoxur
	Rats	8 593 ha	2 578 l Chlorophacinone
Juillet	Sautériaux	Traitement terrestre 8 946 ha	16 T 427 Fénitrothion 93 T Propoxur 24 T 768 Sumithion 2%
	Sautériaux	1er traitement aérien 4 500 ha	2 200 l Mélathion 96%
	Oiseaux	167 306 tués	509,5 l Quélétox 100
	Spodoptera SP	7348,46 ha	71 T 485 Propoxur 1% 17 T 870 Sumithion 2% 25 T 870 Fénitrothion 2,5%
	Autres espèces (Iules, termites, acigona, punaises)	8 985 ha	12 T 877 Propoxur 1% 7 700 l THIMUL 35 59 T 9 Sumithion 2,5% 96 l Sumicombi
	Sautériaux	2è Traitement aérien 21 050 ha	13 000 l Malathion 96%
	Sautériaux	Traitement terrestre 7 275 ha	109 T 125 Fénitrothion 2,5
	Cantharides	9 000 ha	4 500 l Fénitrothio 500ULV
	Amsacta moloyeni	25 037 ha	177,5 l Sumicombi 30 CE 4320 l Sumithion 50 CE 3608 l Fénitrothion 500ULV
	Rats	250 ha	115 l Chlorophacinone
Août	Autres espèces	8 877 ha	133 T 155 Propoxur 1%
	Sautériaux	3e Traitement aérien 72 695 ha	35570 l Fénitrothion 500ULV
	Sautériaux	Traitement terrestre 8 215 ha	2T 500 Fénitrothion 2% 120 T 725 Propoxur 1%
	Cantharides	9 663 ha	4 710 L Fénitrothion 500 ULV 355 l Sumithion 50 CE 9,5 l Sumicombi 30 CE
	Cantharides	9 663 ha	4 710 L Fénitrothion 500 ULV 355 l Sumithion 50 CE 9,5 l Sumicombi 30 CE
Septembre	Cantharides	9 663 ha	4 710 L Fénitrothion 500 ULV 355 l Sumithion 50 CE 9,5 l Sumicombi 30 CE
	Cantharides	9 663 ha	4 710 L Fénitrothion 500 ULV 355 l Sumithion 50 CE 9,5 l Sumicombi 30 CE

Superficies totales traitées : 204 025 ha

DEVA - PREPARATION DU SOL : TABLEAU N° 12

	MULTIPLICATION			DIFFUSION			
	Semé	Labouré	Canad.	Semé	Labouré	Canad.	Non Préparé
Maïs(ha)	439	189 (43%)	250 (56,9%)	3974,5	524,5 (13,2%)	3450 (86,8%)	-
Mil(ha)	250	6 (2,4%)	244 (97,6%)	5946,75	10 (0,2%)	3444,5 (61,1%)	2168,25 (38,4%)
Niébé(ha)	170	-	170 (100%)	20396,75	-	217 (1,1%)	20179,75 (98,9%)

DEVA - ENTRETIEN DES CULTURES TABLEAU N° 13

	Surface Totale(ha)	S.sarclée au moins 1 fois(ha)	S.sarclée au moins 2 fois(ha)	S.sarclée au moins 3 fois(ha)	Surface désherbée	Surface traitée	
Maïs	4413,5	3979,5	3500	2077	3979,5	-	
Mil	5896,75	5896,75	4645	2548	4153	-	
Niébé	20566,75	20566,75	16116	390	10	20466,75	

TABLLAU N°14: PLUVIOMETRIE CUMULEE A LA DATE DU 9 OCTOBRE 1987
COMPARAISON PAR RAPPORT AUX NORMALES 1931-60/ 1951-80
ET A LA CAMPAGNE PRECEDENTE A LA MEME DATE

STATIONS	Cumul 87 mm et 1/10	Cumul 86 mm et 1/10	% 87/86	Normale 31-60	% 87/31.60	Normale 51-80	% 87/51.80
Saint-Louis	342,1	153,7	222	318,5	107	264,4	129
Podor	188,8	245	77	310,9	61	256	74
Matam	470,1	334,6	140	514	91	409,2	115
Diourbel	462,9	284,9	162	650,8	71	605,9	76
Bambey	354,1	425,5	83	631,4	56	499,5	71
Louga	283,4	244,2	116	436,1	65	373,1	76
Linguere	495,7	360,3	137	493,2	100	354,8	140
Thies	421,8	368	115	843,5	65	560,8	75
NDiéfoune	608,4	342,7	177	-99	-99	-99	-99
Mbour	HP	336,2	-99	690,1	-99	623,7	-99
Dakar-Yoff	433,6	387,5	112	530	82	449,3	96
Kaolack	497,6	635,8	78	743,4	67	660,4	75
Nioro du Rip	879,6	795	111	871	101	732,4	120
Tambacounda	667,2	783,6	85	887,2	75	803,6	83
Kédougou	933,1	1156,4	80	1140,1	82	1173,7	79
Bakel	420,6	451,6	93	677,7	62	469,2	90
Ziguinchor	1025,6	937,2	109	1433,2	71	1296,2	79
Kolda	954,8	957,5	100	1159,3	82	1086,1	88
Cap-Skiring	927,1	935	-99	-99	-99	-99	-99
Vélingara	933,3	930	100	1020,6	91	931,7	100

- 99 donnée non disponible
Source : DA/MDR

TABLEAU N° 15 : BILAN HYDRIQUE

ISE : INDICE DE SATISFACTION EN EAU.

RS : RESERVE MAXIMALE DU SOL

Stations	Cultures	Mil	Sorgho	Riz Pluvial	Mais	Arachide	Coton	Pâturages	Nièbé
Louga	ISE	66				74		66	56
	RS	0				0		0	0
Rambey	ISE	82				89		84	73
	RS	33				49		28	73
Njoro du Rip	ISE	REC	REC		REC	REC	REC		
	RS								
Tambacounda	ISE	REC	REC		REC	REC	REC		
	RS								
Cap Skirino	ISE		REC	REC	REC	94			
	RS					125			
Ziguincher	ISE	REC	REC	REC	REC	100			
	RS					125			
Folda	ISE	REC	REC	REC	REC	REC	REC		
	RS								
Vélingara	ISE	REC	REC	REC		REC	REC		
	RS								
Kédougou	ISE		REC	REC	REC	REC	REC		
	RS								
St Louis	ISE	57							
	RS								
Linguère	ISE	92				98		100	94
	RS	0				20		6	6
Diourbel	ISE	99				100		100	
	RS	23				40		81	
Thiès	ISE	100				98		93	89
	RS	32				46		24	47

(suite)

Mbour	ISE				
	RS				
Kaolack	ISE	100	100	100	100
	RS	76	86	58	94
Bakel	ISE	82	72		91
	RS	2	9		0
Matam	ISE	100			100
	RS	11			7
Ndiéfontel	ISE	97			97
	RS	89			54
Podor	ISE	0			97
	RS	0			77
					57

Rec. = Récolt

TABLEAU N° 16 : PROGRAMME DE COLLECTE SEMENCIER ARACHIDE, GERE PAR LA SONACOS

		QUANTITE DISTRIBUEE BASE MI MII			PROGRAMME superficie ha	COLLECTE collecte T	STOCK DE CALAMITE A PRELEVE	PROGRAMME DISTRIBUT N II	PROGRAMME MII COLLECTE		TOTAL SELECTIONNEES	
		BASE	M I	M II					TOTAL	Superfici ha		collecte T
LOUGA	55-437	0	0	60	60	531	400	0	183,168	1600	1600	2000
	73-30	0	0	40	40	290	280	0	125	1190	1100	1380
TOURBEL	55-437	0	0	60	60	600	240	0	151,713	1300	1400	1640
	TOTAL	0	0	100	100	870	520	0	275,713	2490	2500	3020
	55-437	5,6	15	47,7	68,3	680	300	0	292,238	2200	2400	2700
	73-30	0	0	39,3	39,3	300	300	0	44	360	460	760
	73-33	0	0	10	10	70	60	0	50	440	470	530
	TOTAL	5,6	15	97	118	1050	660	0	336,238	3000	3330	3970
	55-437	0	0	0	0	0	0	0	252,332	2288	2500	2500
	73-30	0	0	101	101	822	800	0	16,195	124	140	940
	73-33	0	0	40	40	341	300	0	177,88	1388	1600	1900
	TOTAL	0	0	141	141	1163	1100	0	456,407	3800	4240	5340
	55-437	0	0	0	0	0	0	0	262	2037	2700	2700
	73-30	3	60	138	201	1540	1800	0	170	1600	2000	3800
	73-33	2	30	120	150	1100	900	0	1113	9000	10350	11250
	TOTAL	5	90	258	351	2640	2700	0	1545	12637	15050	17750
	73-33	0	0	29	29	240	200	0	190,616	1766	2300	2500
	69-101	0	0	5	5	60	60	0	8,668	105	140	200
	TOTAL	0	0	34	34	300	260	0	199,284	1871	2440	2700
	69-101	0	0	45	45	360	300	0	399,535	3321	4200	4500
	69-101	0	0	7	7	58	60	0	60,636	506	640	700
	TOTAL	10,5	105	742	855	7001	6000	-1000	3507,08	29224	34000	40000

